



République du Bénin



Burkina Faso



République Togolais



**ÉVALUATION FINALE DU PROJET « APPUI À LA PREVENTION DES
CONFLITS ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LES ZONES
FRONTALIÈRES DU BENIN, DU BURKINA FASO ET DU TOGO »**

Projet de Rapport final

22 Juillet 2022

Avec la participation de :

Monsieur Fidèle **SALOU**, Consultant national Burkina Faso,
Monsieur Douti Bèssokoh, Consultant national Togo
Monsieur Dorian Moncho Consultant national Bénin

RÉALISÉ PAR :
ALPHONSE NGOM, CONSULTANT INTERNATIONAL
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES & D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE
B.P. : 1272 TÉL. : 224 6655 25 69 89 /224 664 24 04 71/224 622 33 48 97 - CONAKRY - R.G.
CONTACT : ALPHONSE NGOM, E - mail : alphonsengom@yahoo.com ou saiif01@hotmail.com



LISTE DES SIGLES & ACRONYMES

ADGIF	Agence béninoise de gestion intégrée des frontières
AGR	Activité Génératrice de Revenu
BBT	Bénin, Burkina, Togo
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCDS	Cellules Communales de Dialogue et de Sécurité
CCP	Comités Communaux de Paix
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CIPLEV	Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
CPPLEV	Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
DGMEC	Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONAPREGECC	Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires
ONAFAR	Observatoire des Faits religieux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBF	Fonds de Consolidation la Paix des Nations Unies
PDI	Personnes Déplacées Internes
PNDEF	Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers
PND	Plan National de Développement
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUS-BF	Programme d'Urgence pour le Sahel
SLAP	Systèmes Locaux d'Alertes Précoce
SNU	Système des nations Unies
UA	Union Africaine
UNDAF	Plan-cadre des Nations unies pour le développement
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation
VBG	Violences Basées sur le Genre

Table des matières

1	RESUME EXECUTIF.....	5
1.1	Introduction	5
1.2	Résultats de l'évaluation	6
1.3	Conclusion et recommandation	15
2	INTRODUCTION.....	17
2.1	Contexte de mise en œuvre du projet.....	17
2.1.1	Contexte.....	17
2.1.2	La réponse des Etats concernés à la situation	18
2.2	Justification du projet	18
2.3	Rappel du mode de financement, des objectifs et résultats attendus du projet	18
2.4	Positionnement de l'OIM et du PNUD	19
2.5	Objectifs de l'évaluation	20
2.6	Portée de l'évaluation	20
2.7	Rappel de la théorie du changement du projet	20
2.7.1	Constat de base	20
2.7.2	Théorie du changement.....	21
2.8	Type d'analyse, questions et critères d'évaluation.....	21
3	CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION	22
3.1	Axes de recherche	22
3.2	Démarche évaluative.....	22
3.2.1	Recherche documentaire	22
3.2.2	Collecte de données/informations auprès des parties bénéficiaires.....	22
3.2.3	Enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs	22
3.2.4	Organisation de la collecte des données sur le terrain	23
3.3	Stratégie de contournement de la donne sécuritaire.....	25
3.3.1	Contexte particulier du Burkina : l'insécurité et son impact sur la collecte de données	25
3.3.2	Les difficultés au Bénin et du Togo.....	28
3.4	Conclusion sur l'exécution de la collecte des données	28
4	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION.....	29
4.1	Evaluation de la pertinence	29
4.1.1	Pertinence du Résultat 1 :	29
4.1.2	Pertinence du Résultat 2 :	30
4.1.3	Pertinence du Résultat 3 :	30
4.1.4	Pertinence du projet par rapport aux priorités nationale des trois pays.....	31
4.1.4.1	Contribution dans l'opérationnalisation de l'approche préventive de la CEDEAO..	31
4.1.4.2	Aaport au Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin	31
4.1.4.3	Contribution à la mise en œuvre du PNDES II au Burkina Faso.....	32
4.1.4.4	Apport au PND du Togo	33
4.1.5	Pertinence sous l'angle de l'approche basée sur les droits humains	33
4.1.6	Pertinence par rapport à l'UNDAF dans les trois pays.....	34
4.1.7	Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des agences partenaires	34
4.1.8	Pertinence de la stratégie de mise en œuvre	36
4.2	Analyse de la cohérence du projet.....	37
4.2.1	Cohérence interne.....	37
4.2.2	Cohérence externe.....	38

4.2.2.1	Cohérence avec la stratégie des Nations Unies contre le terrorisme	38
4.2.2.2	Cohérence avec la politique de l'UA en matière de prévention des conflits	38
4.2.2.3	Cohérence avec la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO ..	38
4.3	Evaluation de l'efficacité.....	40
4.3.1	Niveau de réalisation du Résultat 1	40
4.3.1.1	Rappel et portée du Résultat 1	40
4.3.1.2	Rappel des produits devant permettre l'atteinte du Résultat 1	40
4.3.1.3	Niveau de réalisation du Produit 1.1 :	41
4.3.1.4	Niveau de réalisation du Produit 1.2.....	48
4.3.1.5	Niveau de réalisation du Produit 1.3 :	48
4.3.1.6	Niveau de réalisation du Produit 1.4 :	50
4.3.2	Réalisation du Résultat 2 :	54
4.3.2.1	Rappel de la problématique et du contenu du résultat.....	54
4.3.2.2	Niveau de réalisation du Produit 2.1 :	55
4.3.2.3	Analyse de la mise en œuvre des activités du Produit 2.1 :	60
4.3.2.4	Niveau de réalisation du Résultat 2.2 :	61
4.3.2.5	Observation sur l'indicateur de résultat 2.1.....	62
4.3.2.6	Autres effets du Produit 2.1	64
4.3.2.7	Niveau de réalisation du Produit 2.2. :	65
4.3.2.8	Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 2.....	66
4.3.3	Réalisation du Résultat 3.....	66
4.3.3.1	Problématique adressée	66
4.3.3.2	Contenu et portée de l'intervention.....	67
4.3.3.3	Niveau de réalisation du produit 3.1:	67
4.3.3.4	Niveau de réalisation du Produit 3.2 :	70
4.4	Évaluation de la durabilité projet	73
4.4.1	Durabilité du Résultat 1 :	73
4.4.1.1	Éléments de durabilité.....	73
4.4.1.2	Principales menaces à la durabilité	75
4.4.1.3	Durabilité des acquis dans le domaine de la coopération FDS et population	75
4.4.1.4	Durabilité des acquis portant sur le mécanisme transfrontalier d'alerte précoce..	76
4.4.2	Durabilité du Résultat 2 :	76
4.4.3	Conclusion sur la durabilité	77
4.5	L'efficacité dans la mise en œuvre du projet	78
4.5.1	Évaluation du taux d'efficacité	78
4.5.1.1	Taux de réalisation financière.....	78
4.5.1.2	Taux d'exécution physique	80
4.5.1.3	Taux d'efficacité	81
4.5.1.4	L'optimalité du couple (efficacité/efficacité)	81
4.6	Analyse des questions transversales	82
4.6.1	Prise en compte du genre	82
4.6.2	La programmation sensible aux conflits.....	82
4.7	Effets catalytiques du projet.....	84
5	<u>CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS.....</u>	85
5.1	Conclusion.....	85
5.2	Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser	86
5.3	Recommandations	86
5.3.1	Recommandation principale : poursuivre l'action.....	86
5.3.1.1	Justification d'une continuation de l'action.....	86
5.3.1.2	Orientations, axes de continuation	87

1 RESUME EXECUTIF

1.1 Introduction

Contexte de mise en œuvre du « projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo »

Le Burkina Faso, le Bénin et le Togo sont trois pays frontaliers d'Afrique de l'Ouest. Ils partagent des frontières souvent longues (141 km entre le Burkina Faso et le Togo ; 376 km non délimités entre le Bénin et le Burkina et 644 Km entre le Togo et le Bénin). Cet espace frontalier entre les trois pays a la particularité d'être très éloignés des centres de décisions situés dans les capitales. Il est aussi caractérisé par marqué par présence de l'Etat et une offre de services sociaux de base faibles.

Cette situation qui crée d'importantes frustrations au niveau de la population est favorable au développement de l'insécurité au niveau local qui peut comme une tache d'huile s'étendre au reste du pays. La porosité des frontières y facilite la circulation des criminels et les trafics de toutes sortes. Les groupes armés peuvent facilement y étendre leur contrôle en profitant de l'érosion de la confiance que la population peut avoir vis-à-vis de l'État en proposant par exemple des revenus. L'espace frontalier BBT a en outre connu une recrudescence des conflits communautaires ces dernières années. Il est également marqué par une faible coopération entre les populations et les forces de défense et de Sécurité. Le contexte d'élaboration du projet est marqué justement par une montée en flèche de l'insécurité dans l'espace BBT au premier trimestre 2020. L'Est du Burkina Faso (une porte d'entrée au Bénin et au Togo) connaît une exacerbation des affrontements entre les groupes armés extrémistes et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

Justification du projet

Face à la montée de l'insécurité dans la zone frontalière BBT et surtout à l'avancée inexorable des groupes extrémistes armés dans la région Est du Burkina Faso, en partenariat avec les trois pays concernés, les partenaires du Système des Nations Unies que sont le PBF, l'OIM et le PNUD ont décidé de contribuer à la réponse engagée par les pays concernés. Le *projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* a ainsi été conçu dans ce cadre. Il vise essentiellement à appuyer les actions de prévention contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les conflits communautaires.

Zone de couverture, financement, objectifs et résultats attendus

Le projet a couvert le département de l'Atakora (Communes de Matéri, Cobly, Boukoubé, Tanguiéta et Natitingou) au Bénin ; la région de l'Est (Communes de Madjouarie, Pama et Kompienga) et la région du Centre-Est (Communes de Soudougou, Sangha et Yargatenga) au Burkina Faso et au Togo les préfectures de Cinkassé (2 communes), Oti-Sud (2 communes), Tône (4 communes), Kpendjal (2 communes), Kpendjal-Ouest (2 communes).

Le projet est financé par le fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières Bénin, Burkina Faso et Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent grâce à cette approche transfrontalière. Il devrait permettre la réalisation de trois Résultats stratégiques notamment (i) le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes ; (ii) l'appui à la résilience socioéconomiques des populations les plus vulnérables de la zone frontalière (jeunes et femmes) pour renforcer leur résilience face aux tentations des groupes extrémistes armés et (iii) l'amélioration de la perception de l'insécurité dans la zone par la création d'un environnement plus sûr.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés et formuler des recommandations stratégiques pour le futur. De façon spécifique elle est exécutée sur la base des critères d'évaluation recommandés par l'OCDE-CAD et le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) suivant les cinq critères élaborés par le CAD en 1991. Ces critères sont l'appréciation de la pertinence, de l'efficacité et de la réalisation des effets escomptés, de l'efficience et de la durabilité. En raison du contexte, d'autres critères transversaux ont été ajoutés à la démarche notamment la sensibilité aux conflits et la prise en compte du genre.

Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'articule en cinq axes à savoir (i) une revue documentaire ; (ii) l'organisation des discussions de groupe avec les communautés bénéficiaires et les acteurs locaux, (iii) des interviews individuels ciblant particulièrement les bénéficiaires et les personnes ressources (iv) les observations de terrain et (v) une enquête quantitative (échantillon de 798 individus dans les trois pays) auprès des bénéficiaires (exclusivement) destinée à documenter le niveau de réalisation des indicateurs du cadre logique.

☞ Stratégie de contournement de la donne sécuritaire

Une partie de la zone du projet, du côté Burkinabè est inaccessible du fait de l'insécurité. C'est le cas des communes de la vaste province de la Kompienga (6 998 km²) dans la région Est du pays. La commune de Madjouarie est complètement vidée de ses habitants et occupée par les forces extrémistes armées. Des communes de Kompienga et Pama, seules les communes urbaines, du reste assiégées sont hors du contrôle des mêmes extrémistes armés. La province de Koulpélogo, l'autre moitié de la zone d'intervention (Soudougui, Sangha et Yargatenga) est certes menacées mais n'est pas encore frontalement attaquée. Dans ce contexte sécuritaire, la stratégie de contournement de la difficulté sécuritaire a été le choix d'enquêteurs endogènes. Des jeunes enquêteurs ont pu être identifiés dans les trois communes de Koulpélogo et les centres urbains de Pama et Kompienga. Pour Madjouarie vidée de sa population, il a fallu d'abord identifier la zone d'accueil des personnes déplacées internes (PDI) ayant accueilli les bénéficiaires du projet. Il s'est avéré qu'une grande partie des PDI de Madjouarie est installée à Fada Gourma, capitale de la Région de l'Est. Une autre partie est installée à Tenkodogo et certains vivent dans les communes urbaines de Pama. Les enquêtes ont donc été réalisées dans ces localité d'accueil. En plus, les entretiens de groupes et individuels prévus pour être réalisés par le Consultant ont été finalement réalisés par les enquêteurs endogènes dans les communes Kompienga et Pama et dans les communes de Koulpélogo et les enregistrement transmis au consultant.

Pour ce qui concerne la transmission des données, l'enquête a profité des installations satellitaires réalisées dans les zones occupées par des entrepreneurs indépendants. En effet, les infrastructures de télécommunication ont été détruites par les groupes armés dans toute la province du Kompienga. Pour faire face au besoin de communication, des entrepreneurs locaux ont mis en place des installations satellitaires permettant entre autres, l'accès à internet¹.

1.2 Résultats de l'évaluation

Evaluation de la pertinence

☞ Pertinence des résultats escomptés du projet

Le projet a visé trois Résultats stratégiques qui sont (i) le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits avec pour objectif une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes, (ii) l'appui effectif des populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes en vue de renforcer leur résilience socio-économique et (iii) l'amélioration de la perception qu'ont les populations ciblées de l'insécurité par le biais de l'amélioration de l'environnement dans la zone.

En ce qui concerne le Résultat 1, il est évident que le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires (Produit 1.1) correspondait à un besoin objectif au niveau communautaire dans le contexte décrit en introduction marqué par la recrudescence des conflits communautaires. D'autant plus que ces conflits communautaires, combinés avec la poussée de l'extrémisme violent dans la même zone constituaient une menace pour la stabilité des trois pays. La restauration du vivre-ensemble était donc devenue une urgence et le développement le développement d'une approche préventive endogène une nécessité.

S'agissant du Résultat 2 intitulé « *les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique* », sa pertinence réside dans la vulnérabilité des communautés concernées dans la zone frontalière. L'absence d'opportunités pour les femmes et les jeunes a été identifiée à l'entame du projet comme une fragilité notoire pouvant être « exploitée » par les groupes armés extrémistes. Le renforcement de l'autonomie des femmes et des jeunes par l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et l'amélioration de leur employabilité initiée par le projet correspond donc à un besoin dans la zone.

Quant au Résultat 3 portant sur l'amélioration de la perception de l'insécurité par les communautés, cela allait de soi en considérant la nécessité qu'il y avait lieu de favoriser une collaboration réelle entre les populations et les FDS et créer un environnement plus sûr, deux objectifs dont la réalisation conditionnement sûrement la restauration de la stabilité de la zone ciblées.

☞ Pertinence du projet par rapport aux priorités nationale des trois pays

Au regard des résultats escomptés exposés ci-dessus, le projet représente une contribution à l'opérationnalisation de l'approche préventive suggérée par la CEDEAO dans le cadre de la stratégie de « containment » de la progression des groupes extrémistes dans l'espace sous-régional. Favoriser une collaboration entre les populations et les FDS, améliorer la situation socioéconomique des plus vulnérables et réduire leur isolement sont autant d'ambitions inscrites au départ dans le cahier de charges du projet.

¹ Il suffit de payer la connexion et de rester dans un rayon de de 200 m

Y figurait également la volonté de doter chaque habitant de la zone d'une identité tout comme l'instauration de mécanismes de prévention et de résolution des conflits pour réduire voire éliminer la menace extrémiste et relancer le développement de l'espace frontalière BBT. Ce sont là des objectifs du projet que chacun des trois pays concernés souhaitait réaliser.

☞ **Pertinence sous l'angle de l'approche basée sur les droits humains**

La théorie du changement élaborée par l'OIM, le PNUD et le PBF pour justifier le projet soutient que les populations des zones frontalières cibles seront plus résilientes quand les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant les conflits communautaires et l'expansion des groupes extrémistes seront traités. Elle s'attaque à l'ensemble de facteurs de fragilité caractérisant l'environnement la zone mais aussi aux différentes privations des droits humains que vivent les communautés.

☞ **Pertinence par rapport à l'UNDAF dans les trois pays**

Au Burkina Faso, l'UNDAF en cours en 2020 avait mis en exergue le problème sécuritaire et engageait le SNU de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en s'attaquant aux facteurs d'instabilité. Le projet contribue directement à la réalisation de cet engagement. Au Bénin, dans le cadre de l'UNDAF 2019-2023, le gouvernement et les agences du SNU avaient convenu de travailler ensemble sur la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance. L'Effet 3 de ce document visait même de façon explicite *un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, dans un climat de paix et de sécurité* ». Le projet contribue également à cela. Au Togo, le projet contribue à la réalisation de l'AXE 4 du Cadre de Coopération pour le Développement couvrant la période 2019-2023 définissant les résultats stratégiques de la contribution collective des Nations Unies aux priorités nationales de développement figurant dans le PND 2018-2022. Cet axe 4 vise l'amélioration de l'efficacité des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale.

La cohérence du projet

Le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo est cohérent avec la ligne programmatique des trois agences partenaires dans les trois pays. En effet, du point de vue interne, L'OIM développe un certain nombre de programmes/projets visant à prévenir les migrations dans les trois pays concernés en ciblant les thématiques à l'origine des migrations irrégulières et des déplacements forcés des populations. Cette action s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection des migrants et des personnes déplacées, la réinstallation des réfugiés et des retours volontaires et l'intégration de la migration dans les plans de développement nationaux. Le projet évalué s'intègre à l'ensemble de ces actions. Le PNUD, en tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, s'attache à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les trois pays concernés. Il travaille en particulier sur le renforcement de la gouvernance, la consolidation de l'État de droit et la paix prise en compte du genre et l'autonomisation des populations vulnérables. Le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo contribue à la réalisation de tous ces ambitions.

Au niveau externe, le projet est cohérent par rapport à la stratégie antiterroriste mondiale en adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci recommande entre autres la prise en compte des facteurs favorisant le terrorisme. Cette recommandation constitue la trame de la théorie du changement du projet. Par ailleurs, le projet s'aligne sur le dispositif de prévision et de prévention des conflits de l'Union Africaine centré sur la mise en place d'un Système continental d'alerte rapide prévu dans l'article 12 de son Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de Sécurité. De la même façon, il est cohérent avec la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme. Celle-ci recommande aux pays concernés par le terrorisme de mettre en place des politiques et stratégies robustes et proactives visant à remédier aux facteurs sous-jacents (économiques et sociopolitiques) qui alimentent le terrorisme

L'efficacité du projet

☞ **Niveau de réalisation du Résultat 1 : « les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes ».**

Quatre produits étaient définis pour la réalisation du Résultat 1. Ces produits portaient sur (i) la fonctionnalité effective de mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires dans la zone, (ii) la coopération entre l'Administration, les FDS et les populations de la zone en vue d'une prévention efficace des conflits et de l'extrémisme, (iii) la sensibilisation et l'information pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent, et (iv) la mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.

La réalisation du premier produit (Produit 1.1) visant la mise en place des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires a été entreprise au moyen d'un appui aux structures nationales désignées dans chaque pays pour assurer la promotion du dialogue, la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix. C'est ainsi qu'au Burkina Faso, le projet a appuyé l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), à l'Observatoire National des faits Religieux à installer et à renforcer les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits dans les deux provinces cibles du projet. Au final, deux observatoires Régionaux ont été installés dans les deux Régions de l'Est et Centre Est, deux autres au niveau provincial (à Kompienga et Koulpélogo) et six au niveau communal à Pama, Madjoari, Kompienga (région de l'Est), Sangha, Soudougui et Yargatenga (Région du Centre-Est). Au Bénin, la même démarche a abouti à la mise en place de Systèmes Locaux d'Alertes Précoce (SLAP) dans les communes frontalières où elles n'existaient pas. Ces activités ont été exécutées dans le cadre d'un appui aux structures nationales locales comme la Coalition pour la Paix qui avait déjà installé dans toutes les communes des Comités Communaux de Paix (CCP) avec les maires des communes concernés. Il faut signaler que de l'architecture béninoise de la prévention des conflits et la promotion de la paix, les maires ont la prérogative de mettre en place des Cellules Communales de Dialogue et de Sécurité (CCDS). Le projet a ainsi contribué au renforcement de ces différents mécanismes qui existaient déjà à travers la mise en place de comités de dialogue. Il a aussi participé à la création d'un Comité mixte de gestion concertée de la zone de Koumo Koualou (COMGEC-K). Les membres des SLAP et des Comités Communaux de Paix de la zones couverte ont été formés sur les thématiques liés à la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ainsi qu'aux principes de fonctionnement d'un système d'alerte précoce. Au total, cinq Comités Locaux de Paix ont été ciblés et renforcés. Au sein de chaque commune, il a été procédé à l'identification de sept (7) personnes représentant chaque catégorie socio professionnelle pour constituer le Système local d'alerte précoce.

Au Togo, le projet s'est appuyé sur le Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Il a ainsi appuyé cette structure à installer et à renforcer ses démembrements au niveau des préfectures et des cantons couvertes par le projet. Les Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ont été redynamisés. Au total, le projet a permis de renforcer 20 Plateformes multi-acteurs pour la prévention des conflits et la préservation de la paix. Grâce à l'intervention du projet, des Comités Locaux et des Conseils préfectoraux de Paix ont été mis en place et renforcés dans les localités couvertes par le projet dans la Région des Savanes. En outre, en appui aux autorités religieuses, cinq cadres préfectoraux de dialogues interreligieux ont été constitués pour promouvoir le dialogue, la prévention et la résolution des conflits.

Le résultat de ce travail de fond révèle que les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits mis en place sont relativement structurés et disposent de capacités humaines et organisationnelles pour leur permettre de jouer le rôle attendu d'eux. L'enquête réalisées dans l'ensemble de la zone d'intervention au niveau communautaire a révélé ainsi que dans les trois pays, le pourcentage des mécanismes locaux identifiés intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes est de l'ordre de 93%. Dans les trois pays, la cible du projet fixée au départ était de 80% a été réalisée et dépassée : 87,4% au Bénin ; 100% au Burkina Faso et 100% au Togo. Un autre indicateur confirme l'aptitude de ces mécanismes communautaires. En effet, le « pourcentage de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités » est mesuré à 100% pour une cible du projet fixée à 95%.

Au Togo, au Bénin et dans la province du Centre Est du Burkina encore épargné par l'insécurité, ces mécanismes assurent aujourd'hui la prévention et la résolution des conflits fonciers, religieux, des différents entre agriculteurs et éleveurs et de différents types de conflits entre communautés locales. Cependant, deux contraintes majeures handicapent leurs capacités à savoir le financement de leurs activités et l'avancée inexorable des groupes armés extrémistes qui déstabilisent leur organisation. Du côté burkinabé par exemple, les structures mises en place dans la partie Est de la zone d'intervention (Madjouarie, Pama, Kompienga) se retrouvent fortement affectées par les déplacements de populations provoqués par l'expansion des groupes armés qui contrôlent maintenant l'essentiel la province de Kompienga. Du reste, les membres de ces structures rencontrés l'ont été à Fada Gourma et Tenkodogo où ils continuent néanmoins d'assurer le leadership au sein de leurs communautés déplacées en situation de PDI. C'est sans doute du fait de ces contraintes réelles que la cible fixée concernant « le pourcentage de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels » n'a pu être atteinte (86,7% contre 100% attendus).

Dans le cadre de la réalisation du Produit 1.3 portant l'information, la sensibilisation et la communication pour un changement de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent, des actions importantes et menées sous l'égide du projet.

Dans les trois pays, suite aux appuis à la structuration et au renforcement des capacités, les mécanismes locaux ont élaboré des plans d'action portant entre autres sur l'information, la sensibilisation et la communication des populations pour un changement de comportement favorables à la réduction des conflits et à la résilience face à l'extrémisme violent. Au Burkina Faso, les Observatoires de Prévention et de Gestion des Conflits aux niveaux régional, provincial, communal et local ont initié des campagnes de dans ce sens, axées principalement sur la prévention des conflits portant sur le foncier et les différents récurrents dans la zone entre agriculteurs et éleveurs. Des séances de sensibilisation ont été réalisés dans les communautés et, avec l'appui du projet, des thèmes porteurs sur ces questions ont fait l'objet de débats dans les médias locaux. Certains parmi ces mécanismes ont pu ainsi, par exemple mettre œuvre dans leurs communautés des stratégies consensuelles ayant permis de définir des couloirs de transhumance et des aires de pâturage pour les saisons agricoles (cas au Centre Est).

Au **Bénin**, les efforts de communication et de sensibilisation ont été surtout consacrées au rapprochement entre la population et les FDS. Il faut savoir que dans ce pays, les rapports entre ces deux parties étaient particulièrement difficiles dans la zone nord. Les mécanismes locaux ont ainsi organisé des journées de sensibilisations sur la question, des émissions radiophoniques. Les FDS ont aussi organisé des journées portes ouvertes pour favoriser la connaissance mutuelle et les relations avec la population. **Au Togo**, des rencontres de sensibilisation sur la prévention des conflits communautaire et la prévention de l'extrémisme violent ont été organisées. Des spots de communication et de sensibilisation portant sur ces sujets ont été diffusés à travers les cinq radios communautaires de la zone deux fois par jours en continue pendant trois mois. Ces messages diffusés ont porté sur la résilience face aux groupes extrémiste, le dialogue interreligieux et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Toutefois, en dépit de ces activités menées par les mécanismes locaux promu par le projet, le niveau de réalisation de l'effet attendu de ce produit est dans l'ensemble mitigé comme l'illustre le niveau des indicateurs attachés à la réalisation de ce produit 1.3. En effet, le « *pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation* » n'est que de 56,7% contre une cible fixée à 100% avec du reste, une variation importante en fonction du pays et du genre. Globalement, il est de 39,2% au Burkina, 60,8% au Togo et 71,4% au Bénin. Chez les femmes, il est de 58,6% contre 54,3% des hommes au niveau global.

La mise en œuvre du Produit 1.4 portant sur la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent a souffert de la fermeture des frontières imposée par la gestion de la Covid-19 au niveau des trois pays selon les responsables rencontrés. Toutefois, une partie importante du produit a été réalisée. En effet, les mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits et de l'extrémisme violent au niveau local devaient constituer au niveau communautaire, les démembrements de base de cette structure. De ce point de vue, les démembrements de l'ONAPREGECC et de l'ONAFR au Burkina Faso, les organes locaux du CIPLEV et les cadres de dialogues interreligieux du Togo ainsi que les SLAP et les Comités Locaux de Paix au Bénin devraient constituer les bases locales du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce. C'est plutôt au niveau stratégique que la mise en place du mécanisme d'alerte précoce a connu des difficultés. Une seule réunion a été tenue entre les trois pays sur le sujet **les 14 et 15 février 2022** à Dapaong, au Togo, et encore à deux semaines de la clôture du projet. Cette assise entre les représentants des trois Etats a permis l'élaboration et l'adoption du cahier de charges, du règlement intérieur et d'un plan d'action en vue de l'opérationnalisation du Système d'alerte précoce entre les trois pays. Cette réalisation partielle du mécanisme d'alerte a surement influencé le niveau de l'indicateur du cadre logique du projet identifié évaluer ce produit [« *pourcentage de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) mesuré à 44,7% contre une cible fixée à 100%* »].

Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 1

Le niveau de réalisation du résultat peut, en définitif, être apprécié **L'Indicateur 1.3** (Cadre logique) intitulé [« *pourcentage d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés* »]. En effet, la réalisation des quatre produits définis pour ce résultat peut être perçu comme devant permettre aux populations concernées d'améliorer leur résilience face aux les groupes extrémistes armés. Vue de ce côté, au final, seulement 35,7% des acteurs interrogés dans l'ensemble de la zone déclarent *que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leur communauté*. Par rapport à la cible fixée de 100%, le niveau de réalisation de du Résultat 1 est donc très mitigé.

Niveau de réalisation du Résultat 2 : « les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique »

Le Résultat 2 comprend deux produits qui sont : « les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité » (**Produit 2.1**) et « les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et à la justice. (**Produit 2.1**). Dans le cadre de la réalisation du Produit 2.1, une étude a été réalisée dans chacun des trois pays sur l'identification des secteurs porteurs aux fins d'orienter les meilleurs choix du projet. Un processus de sélection des bénéficiaires a été par la suite enclenché. Au Burkina Faso, il s'est agi de sélectionner 20 jeunes et femmes dans chacune des six communes couvertes par le projet pour la mise en œuvre d'activité génératrices de revenus (AGR). Au Bénin, il a été question de sélectionner 100 jeunes (20 dans chacune des cinq communes couvertes) pour une formation/apprentissage en entreprise selon les choix des bénéficiaires. Au Togo, le choix a été fait de soutenir 36 jeunes filles et garçons vulnérables exerçant déjà chacun une activité et 12 coopératives de femmes dans les communes couvertes par le projet. Dans tous les pays, le nombre de candidatures s'est avéré très important. Dans une ville comme Pama au Burkina Faso par exemple, 600 dossiers de candidatures ont été enregistrés pour 20 bénéficiaires à sélectionner.

Le processus de sélection a été exécuté dans les trois pays de la même façon. Dans chaque commune, un jury a été mis en place présidé par les autorités locales (Préfets et Maires) et comprenant les cadres des services déconcentrés et de la Mairie, les responsables des jeunes et des femmes, les organisations de la société civiles locale ainsi que celui des autorités coutumières et religieuses. Un appel à candidature a été lancé pour permettre au jury de sélectionner les bénéficiaires selon des critères convenus et portés à la connaissance de tous les bénéficiaires potentiels.

La sélection a été suivie par une phase de formation des bénéficiaires. **Au Burkina Faso**, la formation a porté sur les notions essentielles de gestion des microprojets, l'esprit d'entreprise, de développement de plans d'affaires, de techniques simplifiées de gestion financières, de commercialisation (marketing), etc. Des consultants confirmés ont été mobilisés à cet effet. **Au Bénin**, les bénéficiaires ont été formés pendant deux semaines avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ils ont aussi bénéficié du coaching avec un consultant et des conseillers à l'emploi de l'ANPE. La formation de l'ANPE et les exercices de coaching ont porté sur l'esprit d'entreprise (Ethique professionnelle, Intelligence entrepreneuriale, Identification des compétences en entrepreneuriat, la gestion du temps, la définition des objectifs, le partenariat, le Commerce, l'identification d'opportunités et la prise de risque, la planification et suivi, etc. **Au Togo**, six (6) ateliers de 5 jours ont été animés à raison de 2 sessions de trois ateliers simultanés afin de réduire la durée de l'activité et de faciliter le respect des mesures barrières. Des formateurs de l'Agence Nationale Pour l'emploi ont conduit les formations. Celles-ci ont porté sur des échanges d'expérience entre les participants, la méthodologie GERME niveau 1, l'entrepreneuriat, la commercialisation et la satisfaction de la clientèle, les techniques d'approvisionnement, la qualité de la dépense, la gestion financière, la planification et le financement d'ouverture.

La mise en stage des bénéficiaires a suivi la formation. Tous les bénéficiaires ont été affectés dans des entreprises correspondant à leur choix professionnel. Au Burkina Faso et au Togo, ce stage a été planifié pour trois semaines. Au Bénin, une approche particulièrement innovante a été développée pour la réalisation de cette étape. La mise en stage s'est déroulée auprès d'entreprises préalablement identifiées. Les entrepreneurs choisis ont accepté de participer à des séances de coaching des jeunes avant leur mise en stage avant de les recevoir au sein de leurs établissements.

Le décaissement de la subvention prévue au Burkina et au Togo a suivi la période de stage. Au Togo, les bénéficiaires des 12 Communes ont reçu en même temps des « Kits » de démarrage entre le 09 et 15 Novembre 2021. Il n'a pas été donné de subvention financière. Au Bénin, il n'était pas de kits d'installation ni de subvention financière. Le stage de formation/apprentissage dans le but d'améliorer l'employabilité du bénéficiaire était l'objectif ultime. Au Burkina Faso, il était plutôt question de subvention financière pour le démarrage d'AGR. Le décaissement de cette subvention a été rendu possible en Fin Février 2022, à quelques semaines environ de la fin du projet (Mars 2022). Le démarrage des AGR a donc été enregistré en Mars 2022 dans la province de Koulpélogo épargnée par l'insécurité. Par contre, dans la province de Kompienga fortement déstabilisée par l'insécurité, le décaissement de la subvention logée dans des comptes ouverts pour chaque bénéficiaire dans les comptes de la SONAPOST se poursuivait encore au moment de l'évaluation. En effet, les seules agences de la SONAPOST encore en activité se trouve à Fada Gourma et à Tenkodogo. Les bénéficiaires des communes de Kompienga et Pama dont le territoire est infecté par les groupes armés ont éprouvé du mal à faire le déplacement vers ces agences.

Niveau de réalisation du résultat 2

Apprécié globalement sur la base de l'indicateurs 1.1 prévu à cet effet, la réalisation du résultat 2 est également mitigée. En effet, l'indicateur de Résultat 2.1 « *le pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes sont améliorées* » est mesuré 42% contre une cible de 85% espérée. En d'autres termes, plus de la moitié des bénéficiaires ne considère pas avoir amélioré leur situation sociale et économique avec l'accompagnement du projet selon les résultats de l'enquête organisée auprès d'eux. Le pourcentage au Togo est le plus élevé : 52%. Cela pourrait découler du fait que c'est seulement au Togo que la mise en œuvre de cette composante du projet a pu être achevée à temps, en Novembre 2021, offrant ainsi le temps d'observation de l'évolution des effets. En revanche, il est très faible au Bénin. Cela s'expliquerait par le fait que les bénéficiaires sont encore en stage dans ce pays et se posent beaucoup de questions, notamment celle de savoir s'ils pourront trouver un emploi après le stage. Au Burkina Faso, il est de 50,6%. Cependant, ce niveau peut paraître trompeur surtout dans la province de Kompienga assiégée par les groupes armés où une bonne partie des AGR n'a même pas débutée. Il s'explique par le fait que les bénéficiaires sont satisfaits d'avoir bénéficié de la subvention et sont convaincus de pouvoir initier une activité qui améliorera leur situation socioéconomique.

Toujours concernant le Résultat 2, il y a lieu de relever quelques acquis notables en termes d'effet sur la population cible. En effet, l'Indicateur 2.1.1 portant sur le « *Pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR* » a atteint un niveau de réalisation important. Selon les résultats de l'enquête, 63,8% des jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtées considèrent que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou à développer des AGR. Même si la cible (70%) n'a pas été atteinte, cela représente tout de même une proportion d'environ six bénéficiaires sur dix qui pensent avoir les capacités de développer une activité professionnelle grâce à l'intervention du projet. Au Togo et au Burkina Faso, la cible est même atteinte avec respectivement 88,3% (soit près de neuf bénéficiaires sur dix) et 70,5%. C'est au Bénin où la cible n'a pas été réalisée (61,9%). Ce qui peut se comprendre étant donné que les bénéficiaires sont encore en position de stage/apprentissage, et que certains parmi eux s'interrogent sur la question de savoir si la formation leur permettra d'accéder à l'emploi ou de développer une AGR.

S'agissant du Produit 2.2 « *les populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité, y compris l'État civil et la justice* » les objectifs du projet ont été réalisés. En termes d'activités, au Burkina Faso, les structures d'état civil ont été renforcées par le projet. Au total, les six communes couvertes ont été dotées de Centres secondaires d'Etat civil équipés en matériel informatiques (tablettes, imprimantes, microordinateurs, clés de connexion, etc.). De surcroit 44 agents de santé ont été formés par le projet sur les techniques de déclaration numériques des actes d'Etat civil (naissance/décès). Comme résultat, ces les structures mises en place ont pu doter 600 personnes d'extraits de naissance. S'y ajoute que pour favoriser l'accès à l'état civil, des audiences foraines ont été organisées dans les six communes bénéficiaires et ont permis d'obtenir des actes de naissance pour 2 200 personnes qui ont pu par la suite obtenir la Carte d'Identification Nationale.

Au Togo et au Bénin, une évaluation des besoins en matière d'état civil et des audiences foraines d'établissement d'actes d'état civil et de renforcement des capacités matérielles des services d'état civil a d'abord été réalisée. Sur la base de cette étude, 12 centres secondaires d'état civil ont été rénovés et équipés du côté togolais et 25 au Bénin. Au Bénin notamment, la délivrance des actes de naissances et de certificats d'identification dans certaines localités couvertes par le projet a été particulièrement appréciée par les bénéficiaires parmi lesquelles certains ont affirmé lors des discussions de groupe qu'ils ne « *pensaient pas un jour disposer de pièces d'identification* ». Au total, le projet a appuyé la mise en place et l'équipement de 43 centres secondaires d'état civil dans la zone frontalière BBT.

Le Résultat 3 devait se réaliser au moyen de deux produits qui sont « *La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent (Produit 3.1) et « la perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public » (Produit 3.2).* Pour rappel, le Produit 3.1 ne concernent que le Togo et le Bénin. Dans ces deux pays, d'importantes activités ont été réalisées dans le sens de rapprocher l'administration, les FDS et les populations. Des campagnes de sensibilisation conjointement réalisées par les trois parties ont été exécutées. Ces campagnes ont, etc. Des journées de consultations et de soins gratuites ont été réalisées par les FDS en faveur de la population.

Au **Togo**, sous l'égide du projet, les autorités des armées ont organisé des actions médicales gratuites et de sensibilisation sur la Covid-19 (mesures de prévention, gestes barrières, vaccination) dans la zone du projet. Le personnel soignant du service de santé des armées (SSA) et de l'unité de Génie ont été déployés pour cette activité. Au total 4 052 personnes dont 763 enfants ont été consultés gratuitement, soignés sensibilisés à fois sur l'observation des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre COVID 19 et à la vaccination contre la COVID 19.

Au Bénin, pour rapprocher les populations des FDS des séances de sensibilisation et dialogues communautaires ont été organisées dans la zone. Les thèmes développés ont porté sur la nécessité d'une coopération entre les deux entités pour diminuer les risques d'insécurité, le civisme, l'esprit d'appartenance à une nation, le rôle des FDS dans la sécurisation de la zone frontalière, etc. Pour donner plus de poids à cette activité, les notables et les chefferies traditionnelles ont été impliqués.

Le niveau de réalisation de ce Produit (3.1) a été évalué sur la base de l'indicateur suivant : « *pourcentage de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés* ». Dans l'ensemble des trois pays, y compris donc au Burkina Faso² où des actions liées à ce résultat n'ont pas été menées par le projet, au total, 81,1% des personnes interrogées (« satisfait » et « très satisfait »), y compris les éléments des FDS ont affirmé que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés*. Au Bénin, ce pourcentage est de 65,3% et au Togo de 94,1%. Ces chiffres peuvent paraître élevés. Cependant, la cible initialement fixée (95%) *n'a pas été atteinte*.

L'amélioration de la relation civilo-militaire a pu être observée sur le terrain dans certaines zones visitées au cours des discussions de groupe, pendant lesquels les populations ont exprimé avoir changé la perception qu'elles avaient des FDS, surtout au Togo après la campagne de soins gratuits offertes par l'armée. Toutefois, dans le même temps, les mêmes populations ont attiré l'attention sur de nouvelles pratiques négatives observées ces derniers qui risquent de tout remettre en cause. Ces pratiques portent sur les exactions (brutalité, intimidation, maltraitance, raquette, etc. ;) observées au niveau des « checks points » installés un peu partout dans la région des savanes depuis la recrudescence des attaques armées ces derniers mois.

Le second produit du Résultat 3 est « La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public » (Produit 3.2). Dans le cadre de sa mise en œuvre, au Togo, 20 lampadaires solaires ont été installés dans des sites d'insécurité notoire. La même réalisation a été faite au Bénin avec l'éclairage de 26 espaces communautaires. Ces sites ont été identifiés par les communautés et les autorités locales. Ces sites aujourd'hui éclairés et outre que l'éclairage contribue à sécuriser les lieux, ils constituent également des lieux privilégiés où les jeunes se regroupent le soir certains pour des activités de loisir, d'autres (les élèves) pour étudier.

Dans le domaine de l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations, au Togo, 20 lampadaires solaires ont été installés dans des sites d'insécurité notoire. La même réalisation a été faite au Bénin avec l'éclairage de 26 espaces communautaires. Au Burkina Faso, l'activité a été exécutée dans la province de Koulpélogo (Centre-Est) : 63 lampadaires ont été installés aux points identifiés par les populations bénéficiaires à Sangha, Soudougui et Yargatenga. Par contre, dans les communes de la région Est (Pama, Kompienga et Madjouarie), l'activité n'était pas exécutée au moment de l'évaluation du fait de l'insécurité dans les sites qui avaient été identifiés. En termes de niveau de réalisation, l'**indicateur (Produit 3.2)** intitulé : « *pourcentage de personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT* » a été évalué. Selon les résultats de l'enquête, 65% des personnes interrogées dans la zone expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques au moyen de l'installation de l'éclairage public. La cible de 80% n'a pas été atteinte sauf au Togo, 81,9% de personnes expriment leur satisfaction. Ils sont 56,6% et 56,9% respectivement au Burkina Faso et au Bénin. On constate que les jeunes constituent la catégorie qui exprime le moins leur satisfaction par rapport aux autres catégories de la population sur cette action de sécurisation des lieux publics (54,9% au Bénin, 50% au Burkina et 77,8% au Togo), alors que visiblement, ils bénéficient plus l'éclairage public. On peut penser qu'ils s'attendaient à plus dans ce domaine.

Niveau de réalisation du Résultat 3

L'**indicateur de Résultat 3.1** retenu pour évaluer la réalisation du Résultat 3 est le « *pourcentage de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps* ». Selon les résultats de l'enquête, au total, 76,8% des personnes interrogées déclarent se sentir physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps. Au Togo et au Bénin, le niveau de l'indicateur est sensiblement le même : 80,9% au Bénin et 80,7% au Togo. Au Burkina Faso, il est plus faible : 69,1%. Il faut dire que l'exécution de l'activité a connu quelques difficultés dans ce pays à cause de l'insécurité. Dans tous les cas, la cible fixée à 95% n'a pas été réalisée.

² Au Burkina, cette activité du projet n'a pas été menée. Il apparaît néanmoins important de se faire une idée de la collaboration FDS/Population dans la zone frontalière en vue de pouvoir établir des comparaisons avec les deux autres pays de l'espace BBT

Évaluation de la durabilité projet

☞ Éléments de durabilité du Résultat 1

○ L'approche de mise en œuvre est favorable à la durabilité

Dans les trois pays, les actions portant sur le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont été portées par les institutions d'Etat chargées du secteur. Au **Burkina Faso** par exemple, le projet s'est reposé sur l'ONAPREGECC et l'ONFAR. Les deux institutions ont la responsabilité de promouvoir le dialogue, d'identifier et de mettre en œuvre les stratégies pertinentes pour la prévention des conflits communautaire et le radicalisme et la résolution des conflits communautaires. Au Togo, le projet s'est appuyé essentiellement sur le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) sur lequel repose la politique du pays dans le même domaine. La même approche a été reproduite au Bénin où la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (CNL-CREVT) et l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ont porté les activités du projet. Cette stratégie mettant en avant les structures pérennes compétentes de l'Etat constitue un élément de durabilité.

○ Les capacités potentielles que dégagent les structures communautaires

Un certain nombre de mécanismes mis en place visités semblent dégager des capacités à assurer la mission de prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent, tout au moins du point de vue de la disponibilité des compétences et au niveau organisationnel. Cet acquis constitue aussi un élément de durabilité. Comme indiqué par ailleurs, le goulot d'étranglement reste le financement des activités.

☞ Principales menaces à la durabilité

✚ L'avancée des groupes extrémistes armés

L'avancée inexorable des groupes extrémistes armés dans la zone à partir de l'Est du Burkina Faso qui constitue en même temps une porte d'entrée de la Région des Savanes et du Nord Bénin demeure la principale menace de la durabilité des progrès obtenus par le projet. Comme on l'a constaté pour la province de Kompienga à l'Est du Burkina, les structures de base mises en place et renforcées ont été fortement déstabilisées par l'occupation de la zone par les groupes armés.

✚ Le niveau de maturation des organisations communautaires qui restent à consolider

Dans l'ensemble, comme le révèlent les indicateurs exposés ci-dessus, même si d'apparence les mécanismes mis en place et renforcés ont pu réaliser des actions importantes, ils demeurent tout de même relativement fragiles et nécessitent d'être encore appuyés pour leur consolidation.

☞ Durabilité des acquis dans le domaine de la coopération entre l'Administration et les FDS

Le mérite du projet est d'avoir enclenché une dynamique de rapprochement entre la population et les FDS, chose qui, selon les acteurs rencontrés constitue une première en tout cas dans la forme (mise en contact directe entre les deux parties dans le cadre d'activités ou séances de sensibilisation). Au Togo en particulier, les populations civiles ont fortement apprécié les consultations et soins gratuits offerts par les FDS. Au Bénin, les efforts consentis par les FDS pour se rapprocher des populations dans le cadre du projet ont également contribué à décriper les relations réputées très difficiles dans la zone Nord du pays. Cependant, dans la réalité les résultats obtenus apparaissent relativement fragiles. C'est pourquoi par exemple les exactions alléguées par certaines populations dans la région des savanes constituent une véritable menace pour la durabilité des résultats obtenus.

☞ Durabilité des acquis dans la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent

Rappelons que des trois côtés de la frontière, le projet et ses partenaires étatiques ont pu implanter et renforcer les mécanismes communautaires dont le bon fonctionnement devrait servir de base au mécanisme d'alerte précoce et d'intervention prévu. Mais comme expliqué ci-dessus, l'intensification de la menace extrémiste risque de remettre en cause l'organisation et les capacités d'action de ces structures. Quant au mécanisme lui-même, s'il est vrai que des avancées ont été réalisées dans le cadre de sa mise en place (cahier de charges, règlement intérieur), le risque qu'il ne soit jamais opérationnalisé sans la facilitation d'une tierce partie (comme l'OIM ou le PNUD) est réelle tant l'immobilisme des Etats concernés sur le sujet est inquiétant.

☞ Durabilité du Résultat 2 :

Au Togo, les résultats obtenus dans le domaine de l'amélioration des conditions socioéconomiques des jeunes et des femmes semblent prendre une tendance durable. Les résultats de l'évaluation y montrent que les bénéficiaires sont en train d'exécuter des AGR qui, selon eux, ont commencé à améliorer leurs conditions de vie. Evidemment, la menace extrémiste venant de l'autre côté de la frontière (Est du Burkina Faso) constitue un risque de durabilité.

La forte militarisation de la zone en réponse à la menace sécuritaire peut aussi, à certains égards porter préjudice à la durabilité de cet acquis (difficulté de se mouvoir et donc d'accès aux marchés).

Au Bénin, on y verra plus clair après les stages en cours. La question se pose de savoir si l'amélioration de l'employabilité des bénéficiaires leur permettra leur insertion socioéconomique. Car c'est bien là l'enjeu. Améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes est un acquis. Mais l'effet escompté bien que cette employabilité leur permette de trouver un emploi ou de s'auto employer. Au Burkina Faso, les 80 bénéficiaires des communes de Koulpélogo, Soudougou, Sangha et Yargatenga ont pu lancer leurs AGR. Cependant, leur installation est relativement récente pour qu'on puisse disposer de tendance. On sait seulement que leurs marchés ont été fortement réduits par l'insécurité dans la province voisine. Dans la région de l'Est (Kompienga, Pama, Madjouarie), moins d'une dizaine la mise en place des AGR est compromise pour beaucoup de bénéficiaires par l'invasion des groupes armés. On ne peut donc pas parler de durabilité dans ce cas.

Durabilité de l'accès à l'État civil dans la zone d'intervention

L'équipement des centres d'état civil et la création des centres secondaires d'état civil dans toutes la zone d'intervention ainsi que la formation des personnels constituent un élément important de durabilité. La difficulté est qu'il y aura lieu de renouveler le matériel et équipement fournis à termes. On peut penser que les municipalités pourront assurer cet investissement qui demeure un facteur de durabilité au Togo, au Bénin et dans la province de Koulpélogo au Burkina. Dans la province de Kompienga au Burkina Faso par contre, on ne peut pas parler de durabilité : les centres d'état-civil secondaires et la plupart des structures de santé ne sont plus fonctionnels étant désertés par le personnel à l'arrivée des groupes extrémistes armés.

Durabilité de l'amélioration de perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens

Les sites bénéficiaires de l'éclairage public constituent aujourd'hui un patrimoine communautaire au niveau local. Vu l'importance que les communautés bénéficiaires leur accordent, il est certain qu'elles les protégeront. Toutefois, l'entretien des panneaux solaires (que les bénéficiaires ne peuvent assurer) pourrait constituer un risque pour leur durabilité.

L'efficience dans la mise en œuvre du projet

Évaluation du taux d'efficience

Le budget global du projet est de **3 275 000** dollars américains (USD). Une reconstitution des allocations respectives bureaux pays aux quatre agences (OIM Burkina, OIM Bénin, OIM Togo, PNUD Bénin, PNUD Togo) chargés de l'exécution des activités fait ressortir un montant total alloué à l'exécution des activités de **2 002 500** USD. La différence (# 40%) pourrait provenir de coûts de personnels et d'administration. Le montant dépensé dans la mise en œuvre des activités est de **1 984 976,68** USD Le taux d'exécution financière (fonds mobilisés/investis dans les activités/fonds alloués) est donc de l'ordre de **99,12%**. Par ailleurs sur la base de la documentation rendue disponible, le taux de réalisation physique (assimilé par simplification au taux d'efficacité) est donc de l'ordre de 93,3%. Le taux d'efficience qui représente le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés (taux d'exécution physique/taux d'exécution financière) est donc de **0,94**. L'optimum visé en matière de taux d'efficience est 1. Par définition, un taux d'efficience égal à 1 est synonymie d'une performance optimale en matière d'efficience, c'est-à-dire d'une bonne utilisation des ressources. Dans le cas d'espèce, le taux d'efficience est légèrement inférieur à 1, ce qui traduit une utilisation acceptable des ressources mises à la disposition du projet.

Analyse des questions transversales portant sur la prise en compte du genre et la programmation sensible aux conflits

Prise en compte du genre

Le projet a respecté de façon rigoureuse la parité homme/femme dans le choix des bénéficiaires. Ce respect de la parité est illustré dans la mise en œuvre des activités du Résultat 2. Les femmes représentent 50%.

La programmation sensible aux conflits

Des insuffisances ont été observés dans la programmations sensible aux conflits, notamment au Burkina Faso. La mission d'évaluation a par exemple rencontré à Fada Gourma des bénéficiaires ayant bravé la menace des groupes armés pour venir à Fada Gourma dans le seul but d'encaisser leur subvention AGR. Quelques soient par ailleurs les justifications apportées, ce manque de sensibilité à l'environnement dextrement dangereux pour des tels déplacements est imputable au projet. En outre, la mission a reçu à Ouagadougou un émissaire de la Commune de Pama venu soutenir que les bénéficiaires de cette commune souhaitaient fortement que les poteaux pour l'éclairage y soient implantés. C'est également une preuve de l'insuffisance du principe « *do not harm* » dans la mesure où l'émissaire en question n'est autres que le Point focal du projet dans la zone appartenant au Conseil National de la Jeunesse (CNJ) chargé de mettre en œuvre le projet. En effet, sachant que les groupes armés qui détruisent volontairement les infrastructures

d'éclairage sont stationnés aux portes de la ville, personne ne peut prévoir leur réaction s'ils se rendaient compte que de nouvelles infrastructures avaient été réinstallées.

1.3 Conclusion et recommandation

En conclusion, le non-réalisation de certains effets attendu du Résultat 1, en particulier du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel laisse un goût d'inachevé et incite à poursuivre l'action. En effet, la situation de la zone aujourd'hui est telle que la mise en place de cette structure est nécessaire. Et sans continuation du projet, il y a un risque important que les acquis obtenus dans ce domaine soient perdus compte tenu du niveau d'engagement des trois Etats concernés décrit plus haut. Pour ces raisons, les agences partenaires devraient poursuivre l'action, voire l'amplifier en s'ouvrant à d'autres partenaires techniques et financiers compte tenu des investissements nécessaires. En plus, dans le cadre de la continuation du projet, le budget à mobiliser devrait être plus important en vue d'obtenir la réalisation des effets attendus du Résultat 2. En effet, pour améliorer la résilience des populations de la zone face aux influences des groupes armés, il faut effectivement renforcer leurs capacités socioéconomiques comme la théorie du changement du projet l'avait fort justement suggérée. Mais cela suppose de pouvoir atteindre une masse critique de jeunes et de femmes en termes de renforcement de leur résilience socio-économique. Par ailleurs, l'effet visé dans le Résultat 3 reste pertinent et devait être reconduit car malgré les efforts consentis, la problématique de la confiance entre les populations, les administrations et les FDS reste entière. Or, il est évident qu'une réponse efficace à la menace extrémiste requiert une bonne collaboration entre ces entités.

Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser

Quelques bonnes pratiques à capitaliser ont été relevées dans le cadre de l'évaluation notamment, (i) la combinaison des avantages comparatifs de différentes agence pour la mise en œuvre d'un projet du genre qui accroît l'efficacité, (ii) la nécessité de disposer de plus de ressources financières que le projet n'en a bénéficiées étant donné l'enjeu des résultats escomptés et (iii) la nécessité pour tous les intervenants à la mise en œuvre de bénéficier de formation dans le domaine de la programmation sensible aux conflits.

Recommandations

Recommandation principale : poursuivre l'action

Justification d'une continuation de l'action

Un résultat stratégique s'il en est, s'inscrivant dans le cadre de la réponse à la menace extrémiste et le rétablissement de la paix dans la sous-région n'a pu être réalisé. Il s'agit de la mise en place et de l'opérationnalisation du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent entre les trois pays. Ce résultat est, plus globalement, important en ce que l'Espace BBT constitue presque un bouclier pour les autres pays côtiers du golfe de Guinée. Or, comme l'analyse l'a fait ressortir, il apparait que sans la facilitation d'un tiers intervenant, il y a le risque que ce mécanisme ne soit jamais créé. Les agences comme le l'OIM et/ou le PNUD et éventuellement d'autres actives dans les trois pays sont particulièrement indiquées pour servir d'interface entre les trois Etats. Une phase II du projet pourrait donc, mieux que toute autre initiative capitaliser la dynamique créée en poursuivant l'action.

Quelques orientations et axes de continuation

Opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce

Il s'agirait entre autres (i) de renforcer davantage les structures communautaires mises en place des trois côtés des frontières ; (ii) mettre en place les mécanismes de collecte des données sécuritaires (communautés vers Administrations) et (iii) finaliser la mise en place et l'opérationnalisation du mécanisme d'alertes proprement avec les administrations compétentes des trois pays (FDS en particulier les services de renseignement, administrations du territoire, etc.).

Redéfinir la zone d'intervention

Les mêmes zones couvertes au Bénin et au Togo devraient être maintenues. Par contre, au Burkina Faso, autorités rencontrées ont émis le souhait que le mécanisme d'alerte précoce soit élargie à d'autres zones frontalières comme celle de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger. Cette proposition devrait être étudiée, même si les trois autres pays suggérés pourraient difficilement être tous couverts dans le cadre du projet au regard des ressources nécessaires.

Poursuivre les activités visant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes

Cette composante du projet demeure fondamentale pour les raisons expliquées dans l'analyse. En prolongement des acquis obtenus de la première phase, il s'agirait dans les trois pays de (i) d'offrir un accompagnement des AGR lancées, (ii) dans le cas particulier du Burkina Faso, offrir un appui spécifique aux bénéficiaires d'AGR en situation de PDI pour en faire des modèles pour les autres communautés PDI du pays, (iii) élargir le nombre des bénéficiaires de cette composante, (iv) et remodeler l'expérience réalisée au

Bénin en y ajoutant l'octroi de Kit d'installation après les stages de formation/apprentissage pour aider les jeunes qui le souhaite à s'auto employer aux termes de leur stage.

2 INTRODUCTION

2.1 Contexte de mise en œuvre du « projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo »

2.1.1 Contexte

Le Burkina, le Bénin et le Togo partagent des frontières communes. Ces frontières sont, par endroits, très longues. La frontière entre le Burkina Faso et le Togo s'étend sur 141 km environ. Elle est entièrement délimitée et bornée à travers les régions du Centre-Est et de l'Est du Burkina et la région des Savanes pour le Togo. La frontière entre le Burkina (région de l'Est) et le Bénin (Département de l'Atakora) est longue de 376 km. Elle n'est pas délimitée (litige entre les deux pays dans la zone de Koalou/Kourou). Entre le Bénin et le Togo la frontière s'étend sur environ 644 km et touche toutes les régions administratives du Togo.

Ces frontières sont caractérisées par une situation socioculturelle et économique quasi-identique. Ce sont les mêmes communautés qui vivent en général de part et d'autre. Les déplacements de personnes sont en conséquence difficilement contrôlables. Cette situation est favorable à la pratique de certaines activités illicites transfrontalières, à l'implantation des Groupes Armés Non Etatiques et de trafiquants de tous ordres. Ainsi, l'implantation des Groupes Armés Non Etatiques dans la partie Est du Burkina Faso constitue une menace pour le Bénin et le Togo. Cette menace est d'autant plus réelle que la présence de l'État dans la zone est relativement faible dans ces zones frontalières, ce qui a fini par développer au sein des populations résidentes un sentiment d'abandon. Ce sentiment, conjugué avec une situation socioéconomique très difficile (difficultés d'accès aux services sociaux de base, à l'emploi pour les jeunes...) est non seulement favorable à l'implantation de ces groupes, mais expose les jeunes à l'enrôlement par ces mêmes groupes.

Le contexte d'élaboration du projet est marqué par une montée en flèche de l'insécurité dans l'espace Bénin, Burkina, Togo en dépit des efforts fournis par les acteurs humanitaires et du développement, au premier trimestre 2020. Ainsi, la crise sécuritaire connaît une exacerbation notoire. La recrudescence des affrontements entre les hommes armés et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le pillage des biens, les différentes attaques perpétrées contre les populations civiles, la réapparition des engins explosifs entre autres, sont devenus récurrents dans la Région administrative de l'Est du Burkina Faso, frontalière avec le Togo et le Bénin.

Cette dynamique de conflits et de violence armée dans les régions de l'Est et dans une partie du Centre-Est du Burkina Faso a généré, en plus des Forces de Défense et de Sécurité burkinabè et des groupes extrémistes, la « création » d'un troisième acteur en l'occurrence les « groupes d'autodéfense » communautaires particulièrement actifs depuis 2017. A tous ceux-ci s'ajoutent l'ensemble des acteurs de la criminalité transfrontalière organisée qui prospèrent traditionnellement au croisement des frontières des trois pays. En outre, les données recueillies à l'occasion de l'élaboration du projet font état d'une tendance à l'aggravation des conflits locaux « traditionnels » liés au foncier, aux différends agriculteurs/éleveurs, sédentaires/nomades, et conflits intra-communautaires relatifs parfois à des différends historiques non réglés. La dégradation continue de la situation sécuritaire qui induit un accroissement des mouvements de population est, évidemment de nature à exacerber ces tensions intercommunautaires. S'ajoutent à tout cela du point de vue sociale, les pesanteurs socioculturelles restées encore vivaces dans les communautés frontalières de l'espace BBT. En effet, les communautés vivant dans cette zone demeurent très hiérarchisées. Et malgré la mise en œuvre de politiques visant l'émancipation de la femme dans les trois pays, il est de notoriété que les femmes y ont jusqu'ici peu de place et restent essentiellement confinées aux activités ménagères et à la gestion du foyer. De façon générale, les femmes et les jeunes sont absents dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux. C'est là aussi un autre facteur de fragilités.

Ces éléments du contexte valident les conclusions en sept points de l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé en décembre 2018 au Bénin) et des missions d'analyse des fragilités conduites en juillet 2019 dans la région des savanes/Togo et à Fada N'Gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso.

Ces sept points de fragilité décrivant le contexte de la zone frontalière BBT sont les suivants : (i) faiblesse de la présence de l'État, (ii) porosité des frontières, (iii) insécurité grandissante, (iv) montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, (v) recrudescence des conflits communautaires, (vi) faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité et (vii) insuffisance d'opportunités de développement socio-économiques pour les femmes et les jeunes.

2.1.2 La réponse des Etats concernés à la situation

Le Burkina Faso, le Bénin et le Togo ont compris que la vulnérabilité des populations frontalières constitue un facteur pouvant contribuer à l'expansion de l'extrémisme violent et que la situation de cette zone frontalière appelle une réponse énergique. Il fallait absolument renforcer les actions de prévention contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les conflits communautaires. D'autant plus que des incursions de groupes extrémistes armés avaient déjà été relevées contre le Bénin et le Togo, provenant justement de cette zone.

Dans ce cadre, le Bénin a mis en place l'Agence béninoise de gestion intégrée des frontières (ADGIF), qui vise à réduire certaines vulnérabilités de nature socioéconomique dans les zones frontalières en développant les infrastructures de base, l'eau, la santé, les écoles, les infrastructures pour les forces de défense et sécurité, etc. Le Togo a mis en place, il y a quelques années, un Comité interministériel de prévention et lutte contre l'extrémisme violent, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation dans les zones frontalières affectées à travers des comités régionaux et locaux. De son côté, le Burkina Faso beaucoup plus impacté a mis en place un programme spécifique dénommé *Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF)*. Ce programme, initialement prévu pour la Région du Sahel, a été étendu à plusieurs autres régions du Burkina Faso dont celles de l'Est et du Centre Est frontalière avec le Togo et le Bénin. Il a pour objet de fournir des appuis spécifiques aux communautés pour l'amélioration de leur résilience face l'extrémisme violent, la consolidation de la paix et le renforcement du vivre ensemble.

2.2 Justification du projet : une contribution du SNU à la prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent

En partenariat avec les trois pays concernés (BBT), les partenaires du Système des Nations Unies que sont le PBF, l'OIM et le PNUD ayant appréhendé l'ampleur du défi posé à la paix et à la sécurité dans la sous-région que constitue l'avancée inexorable des groupes armés dans l'espace BBT ont décidé de contribuer à la réponse engagée par les pays concernés. Le projet « *appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* » a ainsi été conçu dans ce cadre avec pour objet, d'appuyer les actions de prévention contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les conflits communautaires. Il s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre des directives du Secrétaire Général des Nations Unies publié en décembre 2015 et intitulé « *Plan d'actions pour prévenir l'extrémisme violent* » en son paragraphe 44, qui appelle chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d'actions national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

Il intègre aussi la Stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006 qui met en exergue l'importance de prendre en compte les conditions qui favorisent le terrorisme, telles que la non-résolution des conflits, la déshumanisation des victimes, la discrimination, les violations des droits de l'homme et l'absence d'une bonne gouvernance. Il constitue également une réponse positive à la « *Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme* » qui invite les pays membres à se mettre ensemble et à développer « *des politiques robustes et proactives visant à remédier aux facteurs sous-jacents économiques et sociopolitiques* » qui alimentent l'extrémisme dans la sous-région.

2.3 Rappel du mode de financement, des objectifs et résultats attendus du projet

Financé par le fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le projet « *Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo* » a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières Bénin, Burkina Faso et Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent grâce à cette approche transfrontalière.

À cet effet, le programme vise à créer dans la zone concernée un environnement pouvant garantir aux femmes et aux jeunes une meilleure protection et leur implication dans les mécanismes de dialogue local tout en jouissant d'opportunités économiques viables. Les Résultats stratégiques attendus du projet sont au nombre de trois à savoir :

- ☞ **Résultat 1** : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes ;
- ☞ **Résultat 2** : Les populations les plus vulnérables en particulier les jeunes et les femmes sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique ;
- ☞ **Résultat 3** : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr

Différents produits sont prévus pour la réalisation de ces résultats comme exposé dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Résultats stratégiques et produits visés

Résultats stratégiques	Produits
Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes.	Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.
	Produit 1.2 : L'administration, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.
	Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.
	Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.
Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique.	Produit 2.1 : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité.
	Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et à la justice.
Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr.	Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent.
	Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.

2.4 Positionnement de l'OIM et du PNUD

Le projet est mis en œuvre conjointement par deux agences du Système des Nations Unies (SNU) que sont l'OIM et le PNUD au Togo et au Bénin et au Burkina Faso, par l'OIM seulement. Les deux agences ont mutualisé leurs expériences dans les domaines liés à la prévention /gestion des conflits, au dialogue communautaire et dans les domaines de la gouvernance locale et du relèvement de la résilience socioéconomie des communautés ciblées, en particulier des jeunes et des femmes. La coordination du projet a été assurée par le Bureau de l'OIM à Ouagadougou. En tant qu'agence Leader, L'OIM a également assuré le rapportage avec l'équipe de la Coordination du Système des Nations Unies et avec le Bureau du PBF au Burkina. Cependant, chaque agence a fait le rapportage sur les produits et activités dont elle a eu la responsabilité dans son pays (Bénin et Togo).

2.5 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale prend en compte toutes les actions programmées dans le document du programme. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés et formuler des recommandations stratégiques pour le futur. Autrement dit, elle vise à apprécier les lignes d'actions du programme, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- i. Apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte caractéristiques des trois zones frontalières, des trois pays et aux priorités sécuritaires du Bénin, du Burkina Faso et du Togo ;
- ii. Apprécier l'efficacité des actions initiées et la qualité des résultats mais également les synergies développées avec d'autres actions financées par le PBF et d'autres acteurs visant l'objectif de consolidation de la paix dans la sous-région concernée ;
- iii. Apprécier l'efficacité dans la gestion des ressources financières allouées au programme ;
- iv. Analyser la stratégie de mise en œuvre adoptée, dont les mécanismes de gestion et de coordination tripartites (Bénin, Burkina Faso et Togo) conjointe du projet documenter les succès et les résultats
- v. Mesurer le niveau actuel des indicateurs de mise en œuvre
- vi. Identifier les contraintes qui ont pu entraver la mise en œuvre du projet
- vii. Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis

2.6 Portée de l'évaluation

L'évaluation est perçue comme un processus d'apprentissage mais aussi d'orientation des décisions futures pour les institutions parties prenantes au projet (PBF, OIM, PNUD, gouvernements). Pour cela, elle couvrira tous les aspects relatifs au programme notamment sa conception, le choix des communautés couvertes dans les trois pays, les stratégies de mise en œuvre, les mécanismes de suivi mis en place, la durabilité des réalisations, le rapportage, les mécanismes de coordination à différents niveaux, la participation communautaire, l'implication des autorités, etc. Du point de vue géographique, elle couvre toutes les zones d'intervention du projet dans les trois pays, à savoir :

- ☞ **Au Bénin** : Département de l'Atakora (Communes de Matéri, Cobly, Boukoubé, Tanguéta et Natitingou),
- ☞ **Au Burkina Faso** : Région de l'Est (Communes de Madjoari, Pama et Kompienga), région du Centre-Est (Communes de Soudougou, Sangha et Yargatenga)
- ☞ **Au Togo** : Préfectures de Cinkassé (2 communes), Oti-Sud (2 communes), Tône (4 communes), Kpendjal (2 communes), Kpendjal-Ouest (2 communes)

2.7 Rappel de la théorie du changement du projet

2.7.1 Constat de base

Dans le contexte de référence du programme, il est établi que les communautés vivant dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo visées par le projet sont exposées aux risques d'enrôlement par les groupes armés non-étatiques à cause de leurs vulnérabilités. Ils sont aussi exposés au risque engendré par les conflits communautaires récurrents notamment liés à la transhumance, aux questions foncières, la gestion des ressources naturelles. De multiples fragilités y sont ainsi relevées notamment la faible présence de l'État qui engendre des difficultés notoires d'accès aux services sociaux de base, la porosité des frontières, l'insécurité grandissante, la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, la récurrence des conflits communautaires, des relations difficiles avec les Forces de Défense et de Sécurité, etc. Au niveau des femmes et les jeunes en particulier, le manque d'opportunités et de perspectives engendrent de grandes frustrations. Ce sont ces contraintes vécues par les communautés qui font germer en elles le sentiment d'abandon qui peut faciliter leur enrôlement par les groupes armés.

2.7.2 Théorie du changement

Le constat de départ est que les populations, notamment les jeunes et les femmes sont exposés aux risques de conflits communautaires et d'enrôlement par les groupes armés à cause de leurs vulnérabilités pour les raisons ci-dessus exposées. Au regard de cette situation, on suppose que la combinaison réussie des actions suivantes pourrait rendre les communautés des zones visées plus résilientes face aux phénomènes des conflits communautaires et de l'extrémisme violent :

- Les mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés et inclusifs ;
- Les conditions socioéconomiques des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones ciblées, sont améliorées à travers la mise à disposition d'opportunités d'emploi et d'accroissement des revenus ;
- L'engagement collectif des populations est renforcé et la confiance de même que la coopération sont restaurées entre les populations, les autorités et les forces de défense et de sécurité.

La théorie du changement du programme soutient que les populations seront en effet plus résilientes parce que les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant les conflits communautaires et l'expansion des groupes extrémistes seront traités si ces trois conditions étaient réunies.

2.8 Type d'analyse, questions et critères d'évaluation

L'évaluation finale a été conduite sur la base des critères d'évaluation recommandés par l'OCDE-CAD et le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG). Cinq critères ont été élaborés par le CAD en 1991 se sont imposés comme références dans le domaine du développement, points de départ à la formulation des questions évaluatives. Ces critères sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennité (ou durabilité). Ces critères ont été revus par le CAD en novembre 2019 et intègrent désormais un sixième critère : la cohérence (interne et externe). L'objet des critères d'évaluation est lié à la finalité de l'évaluation, laquelle vise à déterminer l'intérêt, la valeur ou l'importance d'une intervention. Ils jouent un rôle normatif. Collectivement, ils décrivent les caractéristiques attendues de toutes les interventions, à savoir : être adaptées au contexte, être cohérentes avec les autres interventions, atteindre leurs objectifs, produire des résultats de manière efficiente et se traduire par des effets positifs durables.

3 CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

3.1 Axes de recherche

L'approche méthodologique s'articule en cinq axes à savoir :

- ☞ La revue documentaire ;
- ☞ L'organisation des discussions de groupe avec les communautés bénéficiaires, les acteurs locaux (leaders religieux, coutumiers, responsables des organisations de la société civiles, etc.) ;
- ☞ Les interviews individuels ciblant particulièrement les bénéficiaires et les personnes ressources (agents des ONG de mise en œuvre du projet, les FDS au Togo et au Bénin, les responsables des administrations déconcentrées et décentralisées comme les préfets et les maires, les responsables des institutions d'Etat partenaires du projet à l'image de ONAPREGECC, ONAFAR, DGMEC, (etc.) et leurs homologues au Bénin et au Togo) ;
- ☞ Les observations de terrain
- ☞ Une enquête d'ordre quantitatif auprès des bénéficiaires (exclusivement) que sont les jeunes et les femmes ayant bénéficié de la subvention et des formations ainsi que les organisations communautaires ayant été renforcées par les interventions. Au Bénin et au Togo, les FDS ont également été concernées par l'enquête quantitative

3.2 Démarche évaluative

Il s'est agi, par le biais des informations/données collectées auprès des parties prenantes, de faire le point sur l'ensemble des points d'évaluation. Ont été collectées, les données pouvant permettre de faire le point sur les « produits » délivrés par le projet au titre de chaque résultat escompté ainsi que les « outputs » obtenus ou en cours d'obtention aux fins de comparaison avec les cibles préalablement fixées dans le cadre logique. Dans le même esprit, l'examen des mécanismes de mise en œuvre des activités, de gestion et suivi du partenariat a donné une idée sur la pertinence des stratégies développées. Cette démarche a nécessité la mise en place d'une équipe d'évaluation dans chaque pays. Cette équipe a été constitué d'un consultant national et de cinq enquêteurs formés pour l'utilisation des outils élaborés (Questionnaire, exploitation de la plateforme KoboCollect, Guide d'enquête, cartographie de la zone dans chaque pays, etc.).

3.2.1 Recherche documentaire

Dans les trois pays, la recherche documentaire est destinée à donner une connaissance suffisante du projet, de son environnement de mise en œuvre et au niveau interne, à documenter le déroulement des différentes activités, les résultats atteints par rapport aux attentes et à s'imprégner des stratégies de mise en œuvre, du partenariat établi entre le projet et les communautés bénéficiaires ou entre le projet et les structures d'État compétentes. Il s'est agi aussi de cibler les partenaires d'exécution du projet, les autorités de tutelles au niveau central ainsi que les partenaires institutionnels bénéficiaires de l'action au niveau des trois pays. Ces partenaires sont expressément désignés dans le document de projet. La coordination du projet, l'OIM et le PNUD ont également mis à disposition la documentation liée au projet.

3.2.2 Collecte de données/informations auprès des parties bénéficiaires

Afin de favoriser la comparaison des données actuelles avec celles de la situation de départ, la collecte des données a utilisé les techniques spécifiques notamment l'observation et les entretiens de groupe et les entretiens individuels. Comme indiqué en introduction, la collecte des données qualitatives au moyen de ces entretiens de groupes et individuels a associé l'ensemble des parties prenantes du projet à savoir : les communautés bénéficiaires (jeunes, femmes), les administrations décentralisées et déconcentrées concernées, les partenaires d'exécution, la société civile en particulier les organisations de jeunes, de femmes de les sages (coutumiers et religieux) ainsi que des personnes ressources reconnues pour leur expertise dans les domaines touchés par le projet.

3.2.3 Enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs

Une enquête quantitative rapide a été organisée auprès des bénéficiaires directs du projet à l'effet de renseigner (exclusivement) les indicateurs du cadre logique.

3.2.4 Organisation de la collecte des données sur le terrain

☞ **L'enquête quantitative**

Comme indiqué ci-dessus, un consultant national a été recruté dans chaque pays. Celui-ci a eu comme responsabilité (i) d'identifier et recruter des enquêteurs endogènes (dans chaque communauté cible), (ii) d'organiser la collecte des données, de réaliser lui-même les discussions de groupe et les interviews individuelles (qualitatives) et de dresser la synthèse des résultats.

☞ **Les indicateurs de résultats visés**

L'enquête quantitative a été conçue pour **permettre de mesurer et d'analyser le niveau d'atteinte** des dix (10) indicateurs des trois résultats stratégiques du projet suivant :

Tableau 2 : Indicateurs de résultats dont la mesure est attendue

N°	Indicateurs	Désagrégation souhaité	Unité statistique
1.a	% de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes	Pays	Mécanismes locaux
1.b	% de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités (ventilé par pays, par types d'acteurs, par type d'appui-formation, équipements, encadrement)	Pays/Acteur/Appui	Mécanismes locaux
1.c	% d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés (ventilé par types d'acteurs, par genre et par tranche d'âge)	Acteur/Sexe/Age	Acteur
2.a	% de jeunes et de femmes enquêtées affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge)	Pays/Sexe/Age	Jeune ou Femme
2.b	% de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge)	Pays/Sexe/Age	Jeune ou Femme bénéficiaire
2.c	% de jeunes et de femmes enquêtées qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge)	Pays/Sexe/Age	Jeune ou Femme
2.1	% de jeunes et de femmes enquêtées qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge)	NA	Jeune ou Femme
3.a	% de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux catégories d'acteurs camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés (ventilé par catégorie de personnes, par sexe et tranche d'âge)	Cat. personne/ Sexe/Age	Personne
3.b	% de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps	"Pays/Sexe/Age"	Personne
3.1	% de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS	NA	Personne

☞ **Plan d'échantillonnage : proposition d'une méthode d'échantillonnage**

- **Méthode d'échantillonnage : Méthode des quotas**

Le choix d'un type d'échantillonnage repose sur plusieurs facteurs comme la nature et la précision des estimations désirée, les caractéristiques de la population d'intérêt, l'information connue sur cette population (existence d'une base de sondage appropriée) de même que des contraintes opérationnelles (temps et accessibilité par exemple). Dans le cadre de la présente évaluation, les indicateurs à apprécier ont des unités statistiques différentes : jeune/femme bénéficiaire ou non, jeune/femme bénéficiaire, FDS/civile et mécanismes locaux (voir **Tableau 3**).

Bien que le projet dispose d'une base de bénéficiaires des interventions, il est difficile de disposer de bases données exhaustives pour les autres unités statistiques (confidentialité pour la base des FDS, indisponibilité physique pour les autres). Ainsi, l'utilisation des méthodes empiriques, notamment les quotas, semble être appropriées. La méthode des quotas est l'une des méthodes la plus employée par les instituts de sondage. Le premier avantage de cette méthode est qu'elle ne nécessite pas de disposer d'une base de données exhaustive de la population étudiée (**cas de la présente évaluation**). De ce fait, comparativement à un sondage aléatoire de même taille, la méthode des quotas offre l'opportunité d'un coût plus faible de l'opération de collecte et une grande rapidité dans sa conduite. De plus, avec la méthode aléatoire, les unités d'observations ne sont pas « interchangeables ». Cela signifie que la personne tirée au sort doit être recontactée autant de fois que nécessaire. Grâce aux quotas, il est possible de remplacer un sondé par un autre qui a les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Cela permet de réaliser un sondage dans des délais plus courts. Cependant, cette méthode ne contenant pas d'élément aléatoire, sa fiabilité ne peut être mathématiquement calculée puisqu'on ne peut pas utiliser le calcul des probabilités.

Dans le but de tenir compte des besoins de ventilation des résultats exprimés dans le cadre logique, la taille de l'échantillon est obtenue en respectant le théorème central limite (TCL) de chaque catégorie d'acteur (tenir compte de la valeur 30 pour chaque catégorie). Le nombre de personnes a été retenue pour la collecte de données dans le cadre de l'évaluation est donnée par le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Au total **840** personnes seront concernées par la collecte de données soit **280** personnes par pays.

Au Bénin et au Togo, dans chaque commune l'échantillon est reparti entre les acteurs suivants :

- **FDS** : 6 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Bénéficiaires** : 6 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Non bénéficiaires** : 4 jeunes par sexe.

Pour ce qui est du Burkina Faso, dans chaque commune l'échantillon est reparti entre les acteurs suivants :

- **Bénéficiaires** : 5 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Non bénéficiaires** : 3 jeunes par sexe.

Par ailleurs, dans chaque commune, les responsables des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits seront systématiquement enquêtés.

Tirage de l'échantillon

Comme indiqué précédemment, l'échantillonnage par les quotas a l'avantage de ne pas exiger une base de sondage. Cependant, la sélection des enquêtés doit être harmonisée pour éviter les biais de sélection. Ainsi, dans chaque localité concernée, l'enquêteur avec l'accompagnement du consultant national a sélectionné de manière aléatoire les bénéficiaires du projet à concurrence des effectifs prévus pour chaque catégorie. Les bénéficiaires sélectionnés contraint de se déplacer pourront être interviewés dans leur localité d'accueil (au cas où la zone est accessible) ou remplacés dans le cas échéant. Pour les FDS, à défaut de disposer une base des éléments, il a été demandé aux supérieurs de choisir ceux qui pouvaient participer aux entretiens respect des effectifs prévus pour chaque catégorie et dans chaque pays. Pour ce qui est non bénéficiaire, le point d'entrée a été le ménage. Dans chaque ménage, l'enquêteur a pris au plus une personne pour chaque catégorie prévue. Au final, l'échantillon de l'enquête quantitative se présente comme suit :

Tableau 3 : Répartition et taille de l'échantillon

Pays/commune	Prévision avec FDS	Prévision sans FDS	Réalisé	Taux sans FDS
Bénin	300	180	373	>100%
Matéri	68	44	79	>100%
Cobly	54	30	99	>100%
Boukoubé	58	34	64	>100%
Tanguiéta	54	30	100	>100%
Natitingou	66	42	31	74%
Burkina Faso	193	193	190	98%
Madjoari	21	21	24	>100%
Pama	28	28	28	100%
Kompienga	39	39	38	97%
Soudougui	39	39	39	100%
Sangha	34	34	34	100%
Yargatenga	32	32	27	84%
Togo	305	185	187	100%
Cinkassé	58	34	32	94%
Oti sud	66	42	43	>100%
Tone	85	61	61	100%
Kpendjal	49	25	25	100%
Kpendjal Ouest	47	23	26	>100%
Ensemble	798	558	750	>100%

☞ **Déroulement de l'enquête quantitative**

L'enquête quantitative auprès des bénéficiaires a été réalisée du 16 Juin 2022 au 01 Juillet 2022 de façon simultanée dans les trois pays. Au Burkina Faso et au Togo, la collecte des données auprès des bénéficiaires (enquête quantitative) s'est achevée comme prévu, le 01/07/2022.

3.3 Stratégie de contournement de la donne sécuritaire

3.3.1 Le contexte particulier du Burkina : l'insécurité et son impact sur la collecte de données

a. Constat situationnel

Au Burkina Faso, la situation particulière du projet est marquée par le fait que la zone de couverture du projet est aujourd'hui fortement marquée par l'insécurité. Cette zone de couverture comprend deux provinces qui sont la province de Koulpélogo (Région administrative du Centre-est) et la province de Kompienga (Région de l'Est). Dans la première province (Commune de Soudougui, Sangha et Yargatenga), en dépit des menaces sur la sécurité, il y a relativement peu de déplacement de personnes. Les communautés sont en place. Les enquêtes ont donc pu être menées sans difficultés par les enquêteurs endogènes recrutés. Cependant, les entretiens prévus avec les différentes organisations et divers bénéficiaires qui devaient être réalisés par le Consultant, ont finalement été réalisés par les enquêteurs du fait des risques liés à la sécurité signalés sur la route (pour rallier la province de Koulpélogo). En revanche, dans le Kompienga, la situation est toute autre :

- ☞ La **commune de Madjouarie est complètement vidée de ses habitants** et occupée par les groupes armés. Selon les informations collectées et recoupées, en juillet 2021 déjà l'exode des populations de la commune a débuté avec un ultimatum lancé le 29 juin par les groupes armés à la population de quitter les lieux dans les 7 jours. En fin Juillet « *d'une population de 14.000 habitants, il ne restait plus qu'environ 1.000 habitants. Six hameaux de culture sur les huit avaient quitté. Il ne restait que Madjouarie et Tambarga dans la commune* », selon un responsable de la municipalité rencontré. Cette partie de la population restée sur place paiera un lourd tribut par la suite. Soumis à un blocus total, la contrée s'est vidée peu à peu. La chute complète de la localité aura lieu le 25 Mai 2002 quand les derniers habitants tentaient de rejoindre Nadiagou, dans la commune de Pama. Selon un communiqué du gouverneur de l'Est en date du 26 Mai, une cinquantaine de civils périrent au cours de cette fuite, victimes d'une embuscade « *d'individus armés non identifiés* » dans la forêt au niveau du pont de Singou.

- ☞ Une importante partie de la population (Madjouarie), dont de nombreux bénéficiaires est déplacée dans la ville de Fada Gourma précisément dans la Région de l'Est. Ainsi, les enquêteurs ont donc pu les interroger dans cette ville ;
- ☞ Les Communes de Kompienga et Pama sont assiégées de sorte qu'il n'existe quasiment plus de mouvements d'entrée et de sortie. Les enquêteurs endogènes y vivant ont pu réaliser la collecte des données avec l'appui des points focaux du CNJ. Une partie de la population a pu s'échapper du fait de l'insécurité pour s'installer à Fada, Tenkodogo, Kompienga et Dapaong au Togo. Les enquêteurs concernés ont pu interroger les bénéficiaires de cette commune à Pama pour les populations restées dans la ville, à Fada et Tenkodogo pour une partie des bénéficiaires déplacées ;
- ☞ Les déplacements entre les communes [Pama, Kompienga, Madjouarie, Fada ; et vers les communes de la province de Koulpélogo] sont devenus dangereux, à la limite impossible ;
- ☞ La ville de Kompienga, capitale provinciale est dans le même cas que la commune de Pama, encerclée par les Groupes Armées Non Etatiques et inaccessible. Sa particularité est qu'une partie relativement importante de la population y est toujours. Certains ont quand même préféré quitter les lieux pour s'établir à Dapaong (Togo) pour la plupart, à Fada, Tenkodogo, etc. L'autre spécificité est que les populations ont trouvé une brèche dans le dispositif d'encerclement de la ville par les groupes armés non-étatiques. Ainsi, ce chemin passe par Ouagadougou-Tenkodogo-Cinkassé-Dapaong (Togo). De Dapaong, un sentier de brousse long d'environ 80 km à l'intérieur du Togo mène à un point d'entrée frontalier (le pont de Pognoa en général) qui permet d'entrer à nouveau au Burkina. Aussi, le parcours entre la frontière et la ville de Kompienga est tout aussi périlleux dans la brousse. Dans tous les cas, les bénéficiaires massivement encore présents ont été interrogés à Kompienga par des enquêteurs endogènes encore présent localement ;
- ☞ Comme pour les bénéficiaires des AGR, les représentants des organisations communautaires bénéficiaires des communes de Kompienga, Pama et Madjoari ont également été rencontrés à Fada Gourma et Tenkodogo où ils sont installés (avec l'appui des conseillers du CNJ). Il en est ainsi des organisation comme « *Les mains tendues* » affiliée à l'ONAPREGECC et bénéficiaires des formations, qui travaillait dans les communes de Pama et Kompienga (déplacé à Fada Gourma) ; le Conseil des chefs coutumiers de Kompienga, Pama et Madjoari ; de l'Observatoire des Faits religieux de la commune Kompienga ; du Conseil communal des jeunes de Pama ; de l'ONG « *Assistance des personnes vivant avec un handicap* » (« Touriyah ») de Pama et de l'Organisation Fraternelle pour la Paix et le développement de Pama (OFPD), etc. qui ont toutes bénéficié de l'appui du projet dans le domaine du renforcement des capacités par le biais de l'ONAPREGECC, de l'ONAFa ou du CNJ.

Zone de Région de l'Est du projet au Burkina Faso



Province de la Kompienga (population selon les résultats définitifs du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso publiés en Juin 2020) :

- ☞ 104 103 habitants ; 117 682 ménages
- ☞ Madjouarie : # 10 000 habitants (15 000 selon le dernier maire en poste)
- ☞ Pama : 61 722 habitants
- ☞ Kompienga : 45 986 habitants

b. Stratégie de contournement de la donne sécuritaire au Burkina Faso

Dans le contexte sécuritaire de la province de la Kompienga (6 998 km²), il n'y avait pas d'autre possibilité que le choix des enquêteurs endogènes, la zone étant inaccessible du fait de l'insécurité. Avec l'appui du consultant national, des enquêteurs ayant locaux ont pu être identifiés à Pama, Kompienga, Soudougou, Sangha et Yargatenga. Il s'agit de jeunes appartenant aux communautés concernées et qui y résident en dépit de l'insécurité. De même, un enquêteur appartenant à la communauté de Madjoari a été identifié. Comme tous les habitants de la zone, il est déplacé à Kompienga. Mais ayant suivi le projet, il a pu localiser le lieu d'implantation de tous les bénéficiaires grâce à l'appui des points focaux du Conseil National de la Jeunesse à Kompienga, Pama, Fada, Tenkodogo, etc. Du coup, cet enquêteur s'est déplacé entre Fada, Tenkodogo, Kompienga et Pama pour interroger les bénéficiaires déplacés originaires de Madjoari).

c. Les difficultés liées à l'absence du réseau GSM et les moyens de mitigation mis en œuvre

Dans environ deux tiers de la zone, le GSM ne fonctionne plus. Cela a constitué une difficulté supplémentaire dans la collecte de données. En effet, en plus de la formation des enquêteurs, une communication permanente est nécessaire avec les enquêteurs endogènes. « *Fort heureusement* », à Kompienga, Pama, Soudougou, Sangha et Yargatenga, il existe des « distributeurs de connexions » implantés avec des Antennes Satellites. Ceux-ci vendent des connexions internet. Le principe consiste à acheter un nombre de minutes de connexion et de s'installer dans un rayon de 100 à 200 mètres. C'est grâce à ce dispositif que la formation a pu être réalisée. En plus, un groupe WhatsApp a été créé pour permettre les échanges en permanence avec les enquêteurs. Une provision financière a été accordée aux enquêteurs des zones sans GSM pour leur permettre de se connecter chaque jour pour laisser leur message et recueillir les messages laissés par les uns et les autres. Cette difficulté a donc pu ainsi être surmontée. Les enquêteurs des provinces de l'Est et du Centre-Est (Soudougou, Sangha et Yargatenga) sans couverture GSM actuellement ont pu participer convenablement à la formation et transmettre les fiches de collecte réalisées dans la plateforme KoboCollect, même si pour cette dernière activité, la transmission au jour le jour n'a pas été possible.

3.3.2 Les difficultés au Bénin et du Togo

Au Bénin et au Togo, moins touchés par l'insécurité, il n'y a pas de bénéficiaires déplacés. La stratégie prévue, à savoir recruter les enquêteurs vivant dans les communautés a pu être développée sans entrave. L'imprévu a été l'inconstance du réseau GSM dans les zones couvertes qui a gêné la transmission des données. Pour le Bénin, un autre imprévu a été l'attaque du Commissariat de Police de Dassérie à l'aube du 26 juin 2022 pendant que l'équipe d'enquête y était. Les consignes de sécurité édictée par les autorités ont obligé l'équipe à suspendre les activités pour deux jours. S'y est ajouté que les autorités n'avaient pas été officiellement informées à temps du passage de la mission et l'équipe a dû attendre deux jours pour recevoir de l'OIM une Lettre de mission.

3.4 Conclusion sur l'exécution de la collecte des données

En plus de la revue documentaire et des entretiens avec les responsables du projet au cours de la phase de cadrage, les entretiens prévus avec les bénéficiaires et les responsables communautaires prévus ont dans l'ensemble été réalisés. Cependant, compte tenu de la situation d'insécurité au Burkina Faso, le consultant n'a pu effectuer le déplacement dans les deux provinces. Des populations déplacées bénéficiaires du projet ont tout même été rencontrées à Fada Gourma et Tenkodogo ainsi que des responsables communautaires également déplacés dans ces deux villes. D'autres responsables ont été rencontrés à Ouagadougou (Maires et préfets de Pama, Responsables provinciaux et départementaux des jeunes de Madjoari, Pama et Komienga). De même, des responsables des communes de Yargatenga, Sangha et Soudougou (les trois maires et quelques leaders communautaires comme les responsables de jeunes) ont été interrogés par les enquêteurs locaux et les enregistrements des discussions transmis au Consultant.

a. Activités non réalisées

Par ailleurs, toujours au Burkina Faso, les discussions de groupe n'ont pu être réalisées comme prévu. Le consultant n'a pu réaliser que deux discussions de groupes avec des PDI à Fada et Tenkodogo. En effet, les PDI (de Madjoarie en majorité, Pama, Komienga) installées dans ces deux villes vivent dispersées aux quatre extrémités des villes. Il est impossible de les rassembler pour des discussions de groupe. Les deux discussions de groupes réalisées l'ont été avec un groupe de jeunes (5 au total, dont deux bénéficiaires d'AGR) de Madjoari à Fada et un autre groupe de jeunes de Pama (4 au total dont deux bénéficiaires d'AGR) à Tenkodogo. Au Togo, bien que le consultant national ait pu rencontrer et discuter avec le secrétaire permanent du CIPLEV et le Secrétaire général du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, les interviews individuels et les focus groupes avec les éléments des FDS (hommes de troupe) n'ont pu être réalisés (refus catégorique ou indisponibilité).

4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

4.1 Evaluation de la pertinence

Le Projet « Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo » a visé plusieurs types de bénéficiaires que sont les populations vivant dans l'espace frontalier BBT, les Etats à travers leurs structures de mises en place chargées de la prévention et la résolution des conflits mais aussi au niveau stratégique ainsi que les FDS et les administrations. La pertinence du projet est analysée par rapport aux besoins réels de ces catégories cibles. Dans les trois pays concernés, les Etats ont mis en place des démembrements chargés du dialogue, de la prévention et de la résolution des conflits au niveau communautaire. Faut-il le rappeler, les travaux préparatoires du projet, notamment l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé du 12-14 décembre 2018 au Bénin) et les missions d'analyse des fragilités conduites du 7 au 12 juillet 2019 dans la région des savanes/Togo puis du 23 au 24 Juillet 2019 à Fada N'gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso, avaient identifié sept types de fragilités dans la zone visée par le projet à savoir :

- ☞ La Faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux insuffisante
- ☞ La porosité des frontières
- ☞ La dégradation de la situation sécuritaire
- ☞ La montée de l'extrémisme violent
- ☞ La recrudescence des conflits communautaires
- ☞ La faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité
- ☞ L'absence d'opportunités pour les femmes et le jeunes

La pertinence du projet est appréciée ci-dessous en rapprochant ces vulnérabilités avec les Résultats stratégiques que le projet s'est engagé à délivrer dans sa zone de couverture. Autrement dit, la pertinence est mesurée à travers les réponses apportées à la question de savoir si les services délivrés par le projet sont adaptés pour contribuer à la réduction des fragilités ci-dessus identifiées. Le projet a visé trois Résultats stratégiques qui sont (i) le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits avec pour objectif une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes, (ii) l'appui effectif des populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes en vue de renforcer leur résilience socio-économique et (iii) l'amélioration de la perception qu'ont les populations ciblées de l'insécurité par le biais de l'amélioration de l'environnement dans la zone.

4.1.1 Pertinence du Résultat 1: « Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes »

A cet égard, il ne fait pas de doute que le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires (Produit 1.1) correspondait à un besoin objectif dans la zone. En effet, le contexte du projet est marqué par une recrudescence des conflits communautaires (conflits entre agriculteurs et éleveurs, conflits liés à la chefferie traditionnelle, conflits inter et intra-religieux, conflits inter-ethniques et conflits fonciers en particulier)³ dans la zone et plus généralement dans le pays. Dans la zone frontalière BBT en particulier, ces conflits communautaires, combinés avec la dégradation de la situation sécuritaire, la porosité des frontières et l'expansion de l'extrémisme violent constituent réelle pour la sécurité des trois pays. Ce contexte nécessitait le développement d'une approche préventive pour éviter une détérioration du vivre ensemble dans les communautés locales qui favoriserait inéluctablement l'avancée des forces extrémistes. A l'évidence, la faiblesse de la coopération entre les populations d'une part et les FDS et l'administration d'autre part (dont les raisons ont été expliquées ci-dessus) appelait des actions ciblées dans le but de rapprocher les deux parties (Produit 1.2).

³ « Rapport sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso » Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique/ décembre 2021

En effet, l'absence de collaboration des populations ne favorisait pas la mise en place de stratégies efficaces dans la prévention et la lutte contre les extrémistes porteurs de la violence dont les menaces étaient de plus en plus prégnantes. Dans cette situation trouble et fortement conflictogène qui caractérise la zone du projet, une autre évidence en termes de besoin était la nécessité de développer des actions d'information, de sensibilisation et de communication pour susciter un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent (Produit 1.3). Enfin en ce qui concerne toujours le Résultat 1, l'établissement d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention opérationnel sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent correspondait à un besoin exprimé depuis des décennies par des organisations régionales et sous régionales telles que la (UA, CEDEAO) à travers plusieurs protocoles qui encourageaient les pays à mutualiser leurs capacités en vue de mettre en place un mécanisme opérationnel d'alerte précoce (Produit 1.4).

4.1.2 Pertinence du Résultat 2 : « les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique ».

Comme déjà indiqué, les zones cibles du projet dans les trois pays sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté. Du reste, l'absence d'opportunités pour les femmes et les jeunes a été identifiée à l'entame du projet comme une fragilité notoire pouvant être « exploitée » par les groupes armés extrémistes. Du coup, le renforcement de l'autonomie des femmes et des jeunes par l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et l'amélioration de leur employabilité (Produit 2.1) correspond à un besoin dans la zone. Faut-il le rappeler, la Région des savanes au Togo, la Région Nord du Bénin (département de l'Atakora) et les Régions de l'Est et du Centre-Est qui correspondent à la zone de couverture font partie des régions classées parmi « les plus pauvres » dans les trois pays concernés par le projet.

Par ailleurs, l'accès aux services communautaires de base, notamment à la justice et à l'état civil comptait parmi les nombreuses difficultés observées dans la zone. Outre qu'il s'agit d'une privation d'un droit humain, cette situation constitue une contrainte de taille dans la sécurisation de l'espace BBT où la nécessité d'identifier chaque individu s'impose de plus en plus dans le cadre de la prévention et du traitement de la menace extrémiste. L'appui du projet aux populations pour l'obtention de Carte d'identité et de pièces d'état civil (Produit 2.2) correspond donc à un besoin des populations de la zone. La pertinence de ce produit est aujourd'hui, plus que jamais prouvée. En effet, il s'avère que les groupes armés contrôlent désormais plusieurs localités de la Région Est précisément dans la province de la Kompienga au Burkina Faso. Du coup, les communautés sont contraintes d'abandonner leurs villages pour partir vers d'autres zones du Burkina ou traversent les frontières pour le Togo et le Bénin. Il se trouve que dans les trois pays, les populations ne disposant pas de pièce d'identification ne peuvent se déplacer pour des raisons évidentes que les FDS ont besoin d'identifier les personnes dans le contexte sécuritaire actuel de la sous-région. Cette catégorie de personnes est ainsi exposée au risque de violence des groupes armés ou aux exactions et/ou arrestations des FDS dans les trois pays.

4.1.3 Pertinence du Résultat 3 : « La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr ».

L'absence de dialogue et de collaboration entre les populations, l'administration et les FDS a été expliquée en introduction. La mise en place d'espaces de dialogue pour favoriser un rapprochement des parties relevait donc de la nécessité pour améliorer leurs relations, le dialogue et la coopération. Le projet s'est attelé à créer ces espaces de dialogue et d'échange dont toutes les parties avaient besoin (Produit 3.1). Le déficit de confiance à l'endroit des FDS n'est pas pour renforcer la perception de la sécurité qu'ont les populations. Cette perception des personnes et des biens est en plus favorisée par l'insécurité des lieux publics à risques dans la zone. Ces lieux publics, dans la plupart des cas ne bénéficient pas d'éclairage public. Prenant la dimension de ce risque, le projet a initié l'amélioration de l'éclairage public pour contribuer à améliorer la perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques (Produit 3.2).

4.1.4 Pertinence du projet par rapport aux priorités nationale des trois pays

4.1.4.1 Une contribution dans l'opérationnalisation de l'approche préventive suggérée par la CEDEAO

La progression des groupes armés dans l'espace BBT et de façon générale du Sahel vers les côtes ouest africaines s'amplifie de jour en jour depuis quelques années. Du Mali, Niger et Burkina Faso, ils semblent évoluer vers les pays côtiers du Golfe de Guinée que sont le Bénin, le Togo et Côte d'Ivoire où la menace se concrétise avec des attaques sporadiques relevées dans ces pays. Il faut dire que ces pays côtiers affichent des fragilités similaires à celles que les jihadistes ont exploitées au Sahel, notamment des périphéries négligées qui en veulent souvent à l'autorité centrale. En effet, cette progression de la menace jihadiste est particulièrement facilitée, selon les spécialistes, par l'extrême fragilité des populations frontalières qui constituent leur première cible. Comme déjà indiqué, le cadre de vie de ces populations est caractérisé par la précarité sociale et économique, des frustrations par rapports aux attentes vis-à-vis de l'Etat central avec une absence quasi-généralisée du service public, etc. Comme quoi la « *force de ces groupes armés pourrait être naître de la fragilité même des Etats côtiers*⁴ ».

La région a envisagé un moment, via la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de lancer des opérations militaires de grande envergure pour prévenir l'avancée jihadiste. Mais cette approche a été vite abandonnée, les Etats s'étant rendu compte qu'il s'agissait d'un problème qui nécessite des outils plus pointus et que pareille entreprise risquait d'aggraver les tensions communautaires dans ces zones fragiles. La CEDEAO, l'organisation sous-régionale suggère maintenant aux pays de se concentrer sur « des politiques sans doute plus efficaces » centrées sur la collecte et le partage de renseignements et sur la mise en œuvre de stratégies appropriées pour regagner la confiance des communautés locales et ralentir ainsi l'infiltration jihadiste dans leurs septentrions. Cependant, la fragilité de la région, en particulier dans l'espace BBT tient aussi à l'incapacité des Etats à travailler ensemble. Ils peinent à trouver une réponse commune à la menace jihadiste. Le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* vise à améliorer la résilience des populations frontalières face aux conflits communautaires et à l'extrémisme. Il vise également à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce qui permettrait aux trois Etats de mutualiser le renseignement. Il constitue donc une contribution concrète dans la mise en œuvre de l'approche de préventive suggérée par la CEDEAO et partagée par la Communauté internationale que les pays concernés ont jusqu'ici du mal à rendre opérationnelle.

4.1.4.2 Un apport au Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin

Au Bénin, la prise de conscience sur la nécessité d'attacher une attention particulière au développement des populations frontalières a est apparu comme priorité nationale dans les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2015. Cette priorité a été confirmée dans la troisième génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 3, 2011-2015) à travers le chapitre 8 intitulé : « développement équilibré et durable de l'espace national ». Cela a permis l'élaboration de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF) et de son programme dont la vision est de « faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes espaces où les conditions de vie des populations seront nettement améliorées ».

Dans ce cadre l'agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers en acronyme (ABeGIEF) a été créée par le décret 2012-503 du 10 décembre 2012⁵. La mise en place de cette agence vise à réduire certaines vulnérabilités de nature socioéconomique dans les zones frontalières en développant les infrastructures de base, l'eau, la santé, les écoles, les infrastructures pour les forces de défense et sécurité, etc. Cet objectif est explicitement indiqué dans la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers. Dans ce document de politique, il est explicitement indiqué que l'agence a, entre autres charges, de « *créer de meilleures conditions d'existence aux populations desdites zones* ».

⁴ Crisis Group : « L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste », **BRIEFING** 149 / **AFRICA** 20 DECEMBER 2011

⁵ Source : « la sécurisation et le développement des espaces frontaliers en question » ; Commission du Développement Rural et de l'Environnement, CES, 2015

Pour rappel, la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers est axée sur quatre (04) orientations stratégiques, dont la seconde (OS N°2) est de réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations frontalières. Cependant, force est de reconnaître que l'opérationnaliser la politique de gestion des espaces transfrontaliers élaborée par la Commission Nationale de Gestion des frontières a été longtemps mitigés à telle enseigne que le Plan National de Développement 2018-2025 reprend à son compte la préoccupation à travers un de ses objectifs stratégiques intitulé « Préserver la paix et la sécurité communautaire ». Dans ce document-cadre, cet objectif stratégique vise le (i) le **Renforcement du dispositif sécuritaire avec, entre autres résultats escomptés** le renforcement du climat de confiance entre les forces de sécurité et les citoyens et le renforcement de la gestion des frontières par la mise en place des infrastructures sociocommunautaires. L'autre résultat attendu de cet objectif stratégique il y a la **Consolidation de la paix au moyen du (i)** renforcement de la citoyenneté nationale ; le renforcement du dialogue interreligieux ; la promotion de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations sans distinction de catégories sociales ni de régions (...). En ne considérant que ce dernier résultat escompté qui vise en réalité l'amélioration de la résilience des populations frontalières, l'apport du projet aux objectifs du Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin est évident.

4.1.4.3 Une contribution à la mise en œuvre du PNDES II au Burkina Faso

Le rétablissement de la Paix et de la Sécurité constitue aujourd'hui la première priorité du Burkina Faso. Le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II 2012-2025) affiche cette priorité dès son objectif global. En outre, le premier impact attendu PNDES-II est « La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées ». Des objectifs chiffrés sont attachés à cet impact concernant la réduction des décès liés aux attaques terroristes, le relèvement /réinsertion socioéconomique des Personnes déplacées internes (PDI) et de perception de la paix et de la sécurité au niveau des populations.

L'analyse de la situation portant sur la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale en introduction du (PNDES II) identifie un certain nombre de défis que le Burkina Faso se doit de relever. Parmi ces défis figurent la réduction de la vulnérabilité des populations et des communautés face au risque de basculement dans la violence et l'effritement de la cohésion sociale et de la concorde nationale. Sur cette base, le PNDES II indique huit (8) priorités stratégiques absolues dont la lutte contre la *stigmatisation de certains groupes* ; le *relèvement et la réinsertion socioéconomique des PDI* et le *renforcement de la présence de l'Etat, des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure sur tout le territoire national*. Même si d'autres analyses peuvent être faites de la priorité stratégique concernant la stigmatisation de certains groupes de population, il est certain qu'elle inclut les communautés frontalières longtemps négligées par l'Etat central, frustrées et, par ce fait, susceptibles de basculer du côté des groupes armés jihadistes. Elle est du reste, intimement liées à la volonté affirmée de l'Etat de prendre en compte l'intégralité du territoire national, en réponse à la plainte des communautés frontalière d'être abandonnées à leur sort par leur pays. Vu de ce côté, le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* constitue un appui substantiel à la mise en œuvre du PNDES II.

De façon spécifique, un Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) a été mis en place par le gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES depuis juillet 2017. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans sa zone d'intervention qui inclus les Régions de l'Est et du Centre Est couvertes par le projet. Dans ces zones, le PUS-BF a pour objectifs spécifiques la (i) prise en charge des défis sécuritaires ; (ii) l'optimisation de la gestion des urgences sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'État et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires. Le projet « *Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* » directement aux deux derniers objectifs spécifiques en appuyant par exemple les structures d'Etat comme l'ONAPREGCEC et l'ONAFAR à mettre en place et à rendre fonctionnels leurs structures dans sa zone d'intervention, en appuyant le ministère de la justice à délivrer ses services aux populations de la zone (audiences foraines pour délivrer des actes de naissance) et l'Office Nationale d'Identification (ONI) à délivrer des documents d'identification à la population.

4.1.4.4 Un apport important dans l'exécution des actions prévues dans la cadre du PND du Togo visant le renforcement des mesures préventives contre l'extrémisme violent

Le Togo a mis en place, il y a quelques années un Comité interministériel de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation notamment dans les zones frontalières affectées à travers des comités régionaux et locaux. En termes de politique, le Plan National de Développement (PND, 2018 – 2022) en cours reconnaît qu'en dépit des efforts réalisés des sentiments d'insécurité de la population persistent. Il reconnaît que le principal défi à relever est la poursuite du renforcement de la sécurité par un maillage complet du territoire national. En conséquence, du point de vue stratégique, un des effets attendus du PND (Effet attendu 14) est intitulé « La défense et la sécurité du territoire national sont assurées ». En effet, pour faire face aux menaces et au risque de la dégradation de la sécurité venant de son voisin du Nord (Burkina Faso), les solutions que se propose le Togo sont de renforcer les forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire avec les pays limitrophes engagés dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce cadre le PND édicte un certain nombre d'actions dont le (i) renforcement de la coopération militaire avec les pays voisins ; (ii) l'exécution de campagnes d'information et de sensibilisation sur les menaces terroristes ainsi que (iii) le renforcement de la confiance des populations à l'endroit des FDS. Le Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo a apporté sa contribution dans la mise en œuvre de ces trois actions dans sa zone de couverture.

Il est vrai que le PND élaboré en 2018 a été rattrapé par l'urgence sécuritaire dont doit faire face aujourd'hui le Togo. La menace jihadiste a changé de dimension⁶. Le gouvernement togolais a alors décidé de renforcer le PND par une Nouvelle feuille de route présidentielle -Togo 2025. Cette nouvelle feuille de route s'appuie sur la vision d'un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Elle s'articule autour de 3 axes stratégiques complémentaires : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix, (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Le Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo contribue directement à la réalisation des deux premiers axes. C'est dans le cadre de l'opérationnalisation de cette feuille de route et aussi du fait que le pays a été rattrapé par l'urgence sécuritaire dont il doit faire face aujourd'hui que le Togo s'est doté d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent⁷. Cette stratégie sera coordonnée par le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV).

4.1.5 Pertinence sous l'angle de l'approche basée sur les droits humains

Pour rappel, la théorie du changement élaborée par l'OIM, le PNUD et le PBF pour justifier le projet soutient que les populations des zones frontalières cibles seront plus résilientes quand les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant les conflits communautaires et l'expansion des groupes extrémistes seront traités. La plupart de ces facteurs des fragilités invoqués ci-dessus relève de privations relatives aux droits humains. L'absence de l'Etat central prive les populations vivant dans les périphéries d'un certain nombre de droits humains. Il en est ainsi du droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté. Ainsi, le droit d'être protégé contre les menaces d'agression physiques et psychologiques constitue un droit humain fondamental⁸. Les fragilités en question concernent également ce que l'on désigne par « droits-créances ou droits de seconde génération ». Leur appellation souligne la nécessité de l'intervention de l'État pour leur mise en œuvre concrète. Il s'agit de droits économiques et sociaux, tels que le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit au travail, etc. Les fragilités dont il est questions dans la zone cible porte également sur des facteurs relatifs aux droits à la citoyenneté, en particulier le droit de jouir d'une identité au sein de la nation dans laquelle on vit.

⁶ Au moment où sont rédigés ces lignes les informations de presse rapporte la mort de sept jeunes personnes dans la Région limitrophe du Burkina Faso

⁷ Document non encore publié

⁸ Cf le troisième « Considérant » de la Déclaration de la déclaration des Droits de l'Homme « Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

La jouissance de tous ces droits humains élémentaires reste fortement sujette à caution dans les zones frontalières éloignées du pouvoir central, marquées par le désenchantement d'une partie de la population vis-à-vis d'Etats absents ou brutaux.

4.1.6 Pertinence par rapport à l'UNDAF dans les trois pays

Le contexte d'élaboration du projet (2020) est marqué par la signature, peu avant, d'un nouveau Cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF) entre le gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU) en avril 2018. Ce cadre de coopération, référentiel central des interventions des agences des Nations Unies dans le pays, a mis en exergue le problème sécuritaire que vit le pays et indiqué la volonté du SNU de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en s'attaquant aux facteurs d'instabilité par le biais d'engagements à caractère politique mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et le renforcement des partenariats avec des acteurs clés.

Au Bénin, dans le cadre de l'UNDAF 2019-2023, le gouvernement et les agences du SNU ont convenu de travailler ensemble sur la priorité stratégique portant sur la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance à travers l'Effet 3 intitulé « *D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité* ». Cet effet vise la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement dans le domaine de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et de l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des ODD). Ces ODD visent des cibles relatives à (i) l'accès à la justice, (ii) la mise en place des Institutions efficaces, (iii) la garantie d'une identité juridique à tous, (iv) la lutte contre la corruption, (v) la prévention des conflits, de la violence et la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* contribue ainsi à la réalisation des cibles de ces ODD (16, 17).

Au Burkina Faso, le contexte d'élaboration du projet (2020) est marqué par la signature, deux ans avant, d'un nouveau Cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF) entre le gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU). Ce cadre de coopération, référentiel central des interventions des agences des Nations Unies dans le pays, a mis en exergue le problème sécuritaire que vit le pays et indiqué la volonté du SNU de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en s'attaquant aux facteurs d'instabilité par le biais d'engagements à caractère politique mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et le renforcement des partenariats avec des acteurs clés. Dans ce cadre, le projet constitue un apport à la réalisation de l'Effet 1 portant sur l'efficacité institutionnelle, l'Etat de droit, la cohésion sociale et sécurité intitulé « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

Au Togo, le projet contribue à la réalisation de l'AXE 4 du Cadre de Coopération pour le Développement couvrant la période 2019-2023, définissant les résultats stratégiques de la contribution collective des Nations Unies aux priorités nationales de développement figurant dans le PND 2018-2022. Cet axe 4 porte sur l'amélioration de l'efficacité, des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale (Institutions efficaces, gouvernance et cohésion sociale. L'Effet 4 s'y attachant est intitulé « D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale ».

4.1.7 Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des trois agences partenaires

Le Bénin, le Burkina Faso et le Togo sont éligibles au PBF. Les trois pays ont adhéré à l'initiative « Soutenir la paix » (« Sustaining Peace ») lancée en 2017 qui constitue un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix pour les différentes agences, en particulier pour le PBF, bailleur du projet du projet. De ce fait, les résultats obtenus par le projet pourraient intégrer le cadre de résultat prioritaire de cette institution dans les trois pays. A rappeler que l'action prioritaire du PBF dans les trois pays est focalisée sur (i) la réforme du Secteur de la sécurité et de la justice, (ii) la construction de l'Etat de droit, (iii) le renforcement des capacités nationales de l'Etat et (iv) le prolongement de l'autorité de l'Etat/de l'administration locale.

Au Bénin, le PNUD et le gouvernement ont convenu d'œuvrer ensemble en faveur d'une « société résiliente dont nul n'est exclu, » caractérisée par une croissance économique durable et partagée, rompant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté. En vertu de cet engagement et conformément aux priorités établies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, le programme de pays porte sur deux des trois réalisations retenues dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2019-2023. Ces deux priorités sont : (i) la promotion d'une croissance économique durable et forte qui profite à tous et (ii) le renforcement de la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance. Dans le cadre de la seconde priorité, le PNUD s'est engagé à contribuer à la consolidation des avancées dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et de la participation des citoyens à la pérennisation de la paix. Le projet sous évaluation contribue à la réalisation des chacun de ces engagements.

Au Burkina Faso, le PNUD dans son Document de Programme de Pays 2018-2020 (CPD) a inscrit l'amélioration de l'efficacité des institutions nationales pour permettre à la population, en particulier les plus exposés aux risques de conflit et d'insécurité, de vivre en paix et en sécurité dans un État de droit (Effet 1.1 du Cadre des résultats CPD). Quatre produits ont été attachés à la réalisation de cet effet à savoir (i) le renforcement des capacités opérationnelles des institutions pour qu'ils puissent fournir des services de justice équitable et accessible à la population et faciliter le processus de réconciliation, (iii) le renforcement des capacités techniques et l'équipement des acteurs du secteur de la sécurité pour qu'ils puissent mener à bien leur mission, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d'égalité et (iv) la mise en place de cadres de dialogues inclusifs, de structures et mécanismes de prévention et de gestion pacifique des conflits et de contrôle citoyen, intégrant les femmes et les jeunes. Le projet apporte également sa contribution à la réalisation de chacun de ces quatre produits. De même, le projet contribue à l'amélioration des indicateurs de la gouvernance de la migration au Burkina Faso. A l'image des autres projets initiés par l'OIM dans le pays, il pourrait permettre d'identifier les bonnes pratiques et suggérer des leviers politiques que le pays pourrait utiliser pour développer sa gouvernance migratoire. Il s'inscrit également dans le cadre des efforts de prévention des conflits pouvant provoquer des déplacements de populations développés par l'OIM au Burkina Faso depuis son installation dans le pays en 2003.

Au Togo, le CPD 2019-2023 en cours adopté en janvier 2019 comporte trois piliers à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et la consolidation de la paix ; (ii) le renforcement de la croissance pour tous et l'accès de tous aux services de base et (iii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes. La théorie du changement qui sous-tend le premier pilier est que si « l'on instaure une gouvernance plus inclusive et que l'on étoffe les moyens dont disposent les institutions nationales pour améliorer l'accès aux services de base, tout en bâtissant des institutions efficaces et responsables et des dispositifs de règlement pacifique des conflits et de cohésion sociale, on créera des conditions propres à assurer la bonne gouvernance et le maintien de la paix ». Le Projet a contribué dans les zones frontalières du Togo à l'instauration d'une gouvernance inclusive, notamment s'agissant des femmes et des jeunes et au renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile chargées de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Il a donc contribué aux engagement pris par le PNUD dans le cadre de son CPD 2019-2023.

De son côté, l'OIM travaille de façon générale à faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration et à fournir une aide humanitaire aux migrants dans le besoin. A cet effet, en plus de la gestion proprement dite des flux migrations, l'organisation travaille à prévenir les migrations irrégulières en Afrique de l'Ouest en s'attaquant à leurs causes. Il se trouve que la crise sécuritaire que vit le Burkina Faso et qui menace fortement le Bénin et le Togo comporte de toute évidence, un risque majeur de migration non contrôlable déjà observé au Burkina. La mise en œuvre du projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo s'intègre donc la mission principale de l'organisation dans les trois pays bénéficiaires.

4.1.8 Pertinence de la stratégie de mise en œuvre

Dans les trois pays, les deux agences chargées de la mise en œuvre se sont appuyées sur les structures d'Etat nationales et locales et les organisations de la société civile pour l'exécution des activités. C'est le cas au Bénin, où le Système d'Alerte Précoce national (SAP) a été largement responsabilisé. Il faut savoir que SAP a créé au Bénin en 2014 afin de renforcer les populations dans leur état de veille, dans 21 communes identifiées comme étant à risque d'inondation.

Le projet PSL Eau mis en place pour soutenir l'initiative a mis par la suite les SAP Communautaire (SAPC) connecté au SAP national, dans 33 villages et quartiers des communes de Zè, Sô Ava, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji. Le système a été ensuite connecté au SAP national, de sorte qu'un flux d'information du bas vers le haut et vice-versa ait un effet sur l'alerte et l'action en temps opportun. Entre autres résultats, on peut noter la création d'une application mobile liée permettant aux gens d'envoyer et de partager des alertes précoces. Selon les données du projet PSL Eau, près de 130 milles **personnes** ont été touchées avec succès par l'initiative du SAP Communautaire au cours du projet. Le projet a voulu capitaliser cette expérience en l'orientant vers l'alerte précoce concernant les conflits communautaires et la menace Jihadiste. La pertinence de la démarche est qu'en plus de pérenniser les acquis de cette structure, notamment ses capacités opérationnelles d'alerte liées à sa vocation originelle, il s'agit de lui adjoindre d'autres compétences qu'elle est disposée à maîtriser ayant déjà le background nécessaire. Du coup, le projet le projet a contribué au renforcement de SAP dans la région d'intervention.

Au Burkina Faso, le projet a travaillé avec le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et la Plateforme des Organisations de la Société Civile (POSC/PPG) comme partenaires d'implémentation de certaines activités du projet, qui ont bien voulu mettre s à disposition leurs démembrements régionaux et départementaux. Il s'agit de rares organisations/associations dans le pays capable de travailler même dans les en proie à l'insécurité parce que disposant de branches dans toutes les communautés. Ce choix a été seulement adéquat. En plus, selon les responsables rencontrés, le partenariat avec l'OIM dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets a « contribué largement au renforcement des capacités » de leurs organisations.

Le projet s'est également appuyé sur les structures d'Etat que sont l'ONAPREGCEC (Ministère des droits humains et de la promotion du Civisme) et l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) pour mettre en place ou renforcer les structures de dialogue, de médiation de prévention et de résolution des conflits communautaire et de l'extrémisme violent. La mise en place de ces structures était prévue depuis longtemps, mais les structures en charge avaient du mal à le traduite dans les faits. Du coup, le projet a permis d'installer/renforcer ces structures communautaires et, en même temps, à renforcer ces institutions dans le cadre de leurs mandats respectifs. Dans le même cadre, l'appui à la Direction Générale de la Modernisation et de l'Etat civil (DGMEC) dans la délivrance des actes d'état civil par l'organisation d'audiences foraines et l'implantation/équipement de centres secondaire d'état civil a renforcé ces institutions tout en profitant de leur expertise pour réaliser les activités. Cette approche est pour le moins pertinente et gage d'efficacité.

La même approche a été développée au Togo où le projet s'est appuyé sur le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent CIPLEV qui a ses démembrements au niveau des préfectures et des cantons. Ces grâce en particulier à ces démembrements locaux que les Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CPPLEV) ont pu être implantés dans la zone d'exécution et renforcés là où ils existaient. Là également, le choix a été pertinent, ayant permis d'atteindre les résultats escomptés et, en même temps contribué au renforcement de ces structures de base que le gouvernement a longtemps souhaité. Dans le même temps, le Togo renforce ses moyens opérationnels, par la création d'une cellule d'analyse de risques. Ce dispositif, mis en place avec le concours de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), doit favoriser l'échange de renseignements entre les experts du Togo et d'autres pays sur l'extrémisme violent. C'est une initiative qui permettra de lutter "contre la criminalité organisée et transnationale et les trafics illicites, en promouvant en même temps la coopération policière et judiciaire internationale". La cellule d'analyse de risques de Lomé devient la septième de la sous-région. L'approche de mise en œuvre développée (« faire-faire ») consistant à se donner les moyens d'être efficace dans l'exécution des activités et en même temps le renforcement des structures nationales locale a donc été pertinente et opportune (voir durabilité).

4.2 Analyse de la cohérence du projet

Le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo est-il compatible avec la ligne programmatique des trois agences partenaires dans les trois pays ? Le chapitre précédent donne en partie la réponse à cette interrogation.

4.2.1 Cohérence interne

L'OIM, agence leader du projet développe un certain nombre de programmes/projets visant à prévenir les migrations dans les trois pays concernés. Ces projets visent des thématiques à l'origine des migrations irrégulières et des déplacements forcés des populations ou l'insertion des migrants de retour dans leur pays. Ces différents projets s'inscrivent dans le cadre de sa mission qui comprend la protection des migrants et des personnes déplacées au sein de communautés touchées par la migration, la réinstallation des réfugiés et des retours volontaires et l'intégration de la migration dans les plans de développement nationaux et la stabilisation communautaire. Ces projets visent également à améliorer les politiques, la législation, les systèmes opérationnels, les ressources humaines et les structures administratives et techniques nécessaires pour répondre plus efficacement aux divers défis posés par la migration et la gestion des frontières. Enfin, ils contribuent à la réalisation de la cible 10.7 des ODD « *faciliter la migration ordonnée sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées* ».

Certains de ces projets, comme celui sous évaluation, sont développés à l'échelle de plusieurs pays, d'autres à l'échelle pays. Par exemple le projet « *Améliorer la gestion des frontières et la résilience des communautés face à la criminalité organisée transfrontalière au Niger, au Mali et au Burkina Faso, avec un accent sur la route de la Méditerranée centrale* » concerne les trois pays cités ; les projets développés dans le cadre de la « *Gestion de l'immigration et des frontières (IBM)* » concernent aussi, en général plusieurs pays. Il en est de même que le projet de « *Renforcement des Frontières Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo* » en cours et du projet « *Renforcer les capacités de gestion des frontières pour répondre à la crise de santé publique, y compris le Covid-19* » ayant impliqué le Ghana et le Bénin.

Plusieurs projets initiés par l'OIM sont donc développés dans le cadre de la gestion des frontières, points centraux de l'émigration, où plus qu'ailleurs se pose le défi complexe de maintenir l'équilibre entre, d'une part, la facilitation des mouvements transfrontaliers et, d'autre part, le maintien de la sécurité aux frontières et la protection des droits des migrants. Vu sous cet angle, le projet « *appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* » s'inscrit dans l'approche OIM de gestion des migrations et de prévention des facteurs de déplacement. Certains de ces projets sont mis en œuvre en collaboration avec d'autres agences du SNU (PNUD, UNHCR, UNICEF, etc.) en vue d'optimiser l'efficacité en faisant prévaloir les avantages comparatifs des différentes agences.

Par ailleurs l'OIM a développé à l'échelle pays ciblant des projets ciblés le renforcement des capacités dans la gestion des frontières, la prévention des conflits communautaires, de l'extrémisme violent, la réintégration sociale des migrants de retour, le rétablissement de la paix, de la sécurité, du vivre-ensemble au niveau communautaire, etc. le *Projet de renforcement de capacités nationales et communautaires de prévention de conflits et de protection des droits de l'homme au Togo*, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et co-exécuté avec le PNUD, l'UNICEF et le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme* constitue un exemple. Au Burkina Faso, le *Projets Jeune et Paix* destiné entre autres à promouvoir l'intégration sociale des PDI pour favoriser le vivre-ensemble dans les communautés hôtes en misant sur la jeunesse. Les actions réalisées dans chacun des trois pays partenaires par le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo sont en parfaite cohérence et complètent dans une certaine mesure, tous ces projets initiés par l'OIM. Le PNUD, en tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, s'attache à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Dans les trois concernés, une constante de l'UNDAF est le renforcement de la gouvernance.

Il s'agit pour l'agence d'appuyer les gouvernements concernés dans le domaine du renforcement des capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement et (ii) le renforcement des capacités des institutions d'Etat et des systèmes de gouvernance pour la prévention des conflits communautaires et de la violence, la consolidation de l'Etat de droit et la prise en compte du genre (autonomisation et participation des jeunes et des femmes et les droits Humains). Dans ce sens, le projet « *'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* » dans ses aspects relatifs au renforcement de la gouvernance (renforcement des structures d'Etat chargées de la prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent) et à la résilience socioéconomique des communautés fragiles (jeunes et femmes) est cohérent avec l'engagement du PNUD dans les trois pays à appuyer la réalisation des ODD.

4.2.2 Cohérence externe

4.2.2.1 Cohérence avec la stratégie des Nations Unies contre le terrorisme

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Stratégie antiterroriste mondiale en 2006. Cette stratégie souligne l'importance de prendre en compte les conditions qui favorisent le terrorisme, telles que la non-résolution des conflits, la déshumanisation des victimes, la discrimination, les violations des droits de l'homme et l'absence d'une bonne gouvernance⁹. Le projet s'inscrit est cohérent avec cette stratégie. En effet, le projet prend en compte (i) les conflits² communautaires récurrents dans la zone, souvent non résolus et (ii) l'absence d'une bonne gouvernance illustrée par la quasi-absence des structures d'Etat. La stratégie soulignait que les Gouvernements seuls ne pouvaient relever ce défi. En outre, elle mettait en relief entre autres, l'importance de la participation des communautés locales. En la matière, le projet s'est essentiellement appuyé sur les structures communautaires, en faisant du renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits la clé une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes.

4.2.2.2 Cohérence avec la politique de l'Union Africaine en matière de prévention des conflits

L'Union Africaine a mis en place un dispositif en matière de prévision et de prévention des conflits centré sur Système continental d'alerte rapide prévu dans l'article 12 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de Sécurité. Il est composé d'un centre d'observation et de contrôle chargé de la collecte et de l'analyse des données sur la base d'un module approprié d'indicateurs d'alerte rapide et des unités d'observation et de contrôle des mécanismes régionaux directement liées par des moyens de communication appropriés. L'objectif ultime de ce mécanisme est de permettre à la Commission de l'UA de disposer d'une information précise et fiable sur les situations potentielles de crise en vue d'actionner les mécanismes de prévention ou de résolution des conflits. En s'investissant dans la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce (du même type) d'alerte dans l'espace BBT visant à collecter au niveau des trois pays la collecte et la mutualisation de l'information sécuritaire, le projet contribue dans une certaine mesure, à l'opérationnalisation de la politique de l'UA en matière de prévention des conflits.

4.2.2.3 Cohérence avec la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme

La CEDEAO a adopté à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, le 28 février 2013 la « Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme ». Le préambule de cette Déclaration reconnaît que la sous-région est affectée par le phénomène du terrorisme, et que les conditions propices à la propagation du terrorisme sont complexes et nécessitent des politiques robustes et proactives visant à remédier aux facteurs sous-jacents économiques et sociopolitiques qui l'alimentent. Dans l'espace BBT visé par le projet, ces facteurs alimentant l'extrémisme sont identifiés. Il s'agit entre autres, des conflits communautaires, du faible accès aux services sociaux de base, et de la forte vulnérabilité des jeunes et des femmes qui les expose, autant de facteurs que le projet s'est engagé à prendre en charge dans la zone concernée.

⁹ Source : « S'unir contre le terrorisme, publication du Département de l'information, ONU, 2006

Faut-il rappeler que cette déclaration encourage les Etats-membres à « *promouvoir des politiques visant à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent, notamment la pauvreté et le chômage généralisé, la marginalisation économique et politique de certains groupes, les violations des droits de l'Homme, la corruption, la fragilité des institutions de sécurité et les activités transfrontières illicites* ». Bien avant cette Déclaration, la même organisation (CEDEAO) avait adopté le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de maintien de la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO à Lomé, le 10 Décembre 1999. De façon prémonitoire (en référence à la situation actuelle de l'espace BBT), l'Article 3 (d) de ce Protocole prévoyait « le renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce, des opérations de maintien de la paix et du contrôle de la criminalité transfrontalière, du terrorisme international et de la prolifération des armes légères ». La lecture de ce protocole révèle que la mise en place du mécanisme d'alerte précoce inscrite dans les résultats escomptés du projet, en vue de prévenir la situation actuellement observée dans la sous-région de la CEDEAO, en particulier dans l'espace BBT est perçue comme un moyen efficace de prévention de l'extrémisme depuis longtemps.

Le rappel de ce vieux protocole conforte la cohérence du projet avec les stratégies sous-régionales de prévention et de résolution des conflits. D'autant plus que le « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance¹⁰ », additionnel au même Protocole cité ci-dessus demandait expressément aux pays signataires d'adresser, entre autres, la vulnérabilité des populations vivant dans les espaces frontaliers fortement marquée par « *la pauvreté, le chômage des jeunes et les inégalités (en relation avec le chômage et la richesse) et l'absence de politiques gouvernementales dynamiques en faveur de ces communautés qui se sentent défavorisées et marginalisées* ». Dans le même ordre d'idée, ce « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » encourageait les Etats concernés à développer des politiques spécifiques pour « *dissuader et décourager les gens de se tourner vers le terrorisme* ». Dans ce domaine, le projet s'est également impliqué dans l'appui à la résilience des populations vivant dans la zone transfrontalière BBT avec le même objectif de réduire l'attrait que peuvent exercer les groupes extrémistes sur les populations en situation de vulnérabilité.

¹⁰ « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » adopté le 21 décembre 2001 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO

4.3 Evaluation de l'efficacité

L'analyse de l'efficacité porte sur le niveau de réalisation des trois résultats stratégiques escomptés du projet. Cette évaluation est faite sur la base de l'évaluation du niveau de réalisation des huit Produits qui devraient concourir à la réalisation de ces résultats. Le tableau-synthèse des résultats portant sur le niveau des indicateurs de résultat et de produit est fourni en annexe.

4.3.1 Niveau de réalisation du Résultat 1 : les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes

4.3.1.1 Rappel et portée du Résultat 1

Le Résultat 1 vise à renforcer la résilience des populations à risque dans la zone frontalière BBT contre l'influence croissante des groupes radicaux et extrémistes. Le renforcement de cette résilience devait être réalisé à travers des actions d'information, de sensibilisation et de communication en s'appuyant sur les mécanismes endogènes durables de dialogue. Ces mécanismes permettent traditionnellement de prévenir sinon d'endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les zones frontalières BBT.

Comme décrit ci-dessus l'espace visé par le projet est marqué au niveau traditionnel par des valeurs communes caractérisées par une forte hiérarchisation de la société avec une place prépondérante occupée par la chefferie traditionnelle, les notabilités locales et les leaders communautaires qui exercent une forte influence sur les communautés du fait des valeurs morales que leurs attribuent les communautés (les conseils de sages, les chefs coutumiers, les leaders religieux). En termes d'activités, il s'agissait pour le projet de coordonner les différents mécanismes existants afin de les rendre plus inclusifs et participatifs en y intégrant par exemple les groupes vulnérables (les jeunes et les femmes), d'en implanter d'autres au besoin et de renforcer leurs capacités en analyse, prévention et résolution de conflits.

L'autre aspect de Résultat 1 est d'appuyer la mise en place d'un mécanisme transfrontalier comprenant un dispositif d'alerte précoce et un cadre de concertation permanent sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Une des actions prévues dans le cadre de l'opérationnalisation de ce dispositif de ce mécanisme commun transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est la réalisation de campagnes transfrontalières d'information, de sensibilisation et des concertations régulières organisées de part et d'autre des frontières, afin de promouvoir l'engagement civique et le bon vivre-ensemble. Dans ce cadre, le Burkina Faso dispose d'un Observatoire National des Faits religieux (ONAFAR), un organe de veille, de prévention des conflits et de promotion du dialogue intra et inter religieux. Dans les deux autres pays, des mécanismes similaires certes informels existent que le projet visait à renforcer de sorte à leur conférer la capacité de porter un regard particulier et de traiter les prêches radicaux dans des lieux de culte et dans les médias.

4.3.1.2 Rappel des produits devant permettre l'atteinte du Résultat 1

- ☞ Produit 1.1 : des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.
- ☞ Produit 1.2 : l'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme.
- ☞ Produit 1.3 : des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.
- ☞ Produit 1.4 : un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel

4.3.1.3 Produit 1.1: La mise en place des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires est très avancée, toutefois, la clé de voute qui devait être le mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent n'a pu être achevé

Dès l'entame du projet, les premières interventions ont été consacrées à la réalisation des produits visant la réalisation du Résultat 1. La première activité a été consacrée à l'appui à la mise en place des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits.

a. Appui/mise en place des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits

☞ Activités réalisées et résultats obtenus

🇵🇸 Au Burkina Faso

Au Burkina Faso, la mise en œuvre, des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits a été exécutée en appui aux structures nationales compétentes. Ainsi, un appui technique/ financement de plans d'actions a été fourni à l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), à l'Observatoire National des faits Religieux (ONAFAR) et à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC). Comme indiqué dans le Rapport de mise en œuvre du projet (Rapport Année 2021) et confirmé par les institutions citées ci-dessus, deux Observatoires Régionaux ont été installés à l'Est et Centre Est, deux Observatoires provinciaux (à Komienga et Koulpélogo) et six Observatoires départementaux à Pama, Madjoari, Komienga, Sangha, Soudougou et Yargatenga. Au niveau des communes, des observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires ont également été mis place.

Ainsi, parallèlement au renforcement des mécanismes endogènes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits, le projet a accompagné l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) à rendre opérationnels ses structures dans les provinces du Koulpélogo et de la Komienga couvertes par le projet. Au final, six (6) cadres de dialogues interreligieux inclusifs, six foras de jeunes, femmes et religieux ont été initiés avec l'appui de la Plateforme des Organisations de la Société Civile (POSC/PPG), soit un cadre et un fora dans chacune des communes couvertes. En plus de l'installation de 32 Membres de l'ONAFAR des 6 communes des zones ciblées par le projet ces membres ont bénéficié de formation. Également 60 membres ont été sensibilisés sur la radicalisation, la cohésion sociale, le vivre ensemble etc. Aussi, des sensibilisations radiophoniques ont été faites au profit des communautés vivants dans les zones couvertes par le projet, sur la radicalisation, la prévention/la gestion des conflits etc. A cet effet, le projet a octroyé un appui financier et des éléments de communication pour accompagner la diffusion des informations sur le sujet.

🇵🇸 Au Bénin

Au Bénin, comme aussi rapporté dans le Rapport du projet et confirmé au niveau local, les Systèmes Locaux d'Alertes Précoce (SLAP) ont été mis en place dans les communes où elles n'existaient pas, d'autres mises en place dans le cadre de projets ayant été mis en œuvre dans la zone, ont été renforcées par des appuis à la restructuration. Ces activités ont été exécutées dans le cadre d'un appui aux structures nationales locales en charge. Parmi ces structures, il y a la **Coalition pour la Paix** qui avait déjà installé dans toutes les communes des Comités Communaux de Paix (CCP) avec les maires des communes concernés. En effet, les maires dans leurs prérogatives avaient déjà mis en place des Cellules Communales de Dialogue et de Sécurité (CCDS). Le projet a ainsi permis de renforcer les différents mécanismes existants à travers la mise en place de comités de dialogue. Ainsi, entre autres exemple, un Comité mixte de gestion concertée de la zone de Koumo Koualou (COMGEC-K) a été mis en place grâce à l'appui du projet. Les membres des SLAP ainsi que ceux des Comités Communaux de Paix qui existaient dans les zones couvertes du projet ont été renforcés sur les thématiques liés à la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ainsi qu'aux principes de fonctionnement d'un système d'alerte précoce dans ce domaine. Le projet a également initié des séances d'échanges entre les jeunes, hommes et femmes et les autorités locales. Cet exercice a impliqué 50 personnes dont 6 femmes.

Au total, cinq Comités Locaux de Paix ont été ciblés et renforcés. Au sein de chaque commune, il a été procédé à l'identification de sept (7) personnes représentant chaque catégorie socio professionnelle de la commune pour être membre du Système local d'alerte précoce. Le président du SLAP est le maire de la commune. Les autres membres sont le Commissaire de police, un Leader religieux, un représentant des jeunes, un représentant des femmes, un représentant des agriculteurs et un représentant des éleveurs. Les critères de choix ont été définis et les choix ont été faits au niveau des communes et la Direction départementale de la Police républicaine de l'Atakora a procédé aux enquêtes de moralités des personnes proposées. Toutes ces activités ont été menées dans les différentes communes sous la supervision du Préfet de l'Atakora.

Au Togo

Au Togo, l'Etat togolais avait mis en place avant le projet, le Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Cette structure a installé ses démembrements au niveau des préfectures et des cantons. Les premières activités du projet ont consisté à renforcer les capacités des membres des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur les approches de prévention et de résolution pacifique des conflits et sur la promotion du dialogue social inter-religieux. Les Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CPPLEV) ont particulièrement bénéficié de ces actions dans le cadre de leur redynamisation. Au total, le projet a permis de renforcer 20 Plateformes multi-acteurs pour la prévention des conflits et la préservation de la paix. Ainsi, les jeunes hommes et femmes et les autorités locales et nationales collaborent aujourd'hui à travers les Comités Locaux existants (dans la zone du projet dans le cadre des Conseils préfectoraux et des Comités Locaux de Paix mis en place ou renforcés grâce à l'intervention du projet. Dans le même ordre d'idées, le projet s'est appuyé sur les autorités religieuses pour constituer des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits. Ainsi, cinq cadres préfectoraux de dialogues interreligieux ont été mis en place grâce à l'appui du projet dans les communes couvertes.

Moyens de renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits

La formation sur les techniques de prévention et résolution des conflits a été le moyen privilégié de renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits.

Au Bénin, sous l'égide du projet et suite aux formations, un cadre a été créé pour le maintien des relations entre les acteurs et pour les échanges sur les conflits communautaires. Selon les rapports du projet, suite à la sensibilisation et aux formations préliminaires organisées au profit de 46 membres des Systèmes locaux d'alertes précoces et des Comités Locaux de Paix dans les communes couvertes par le projet, un guide de prévention et de gestion des conflits a été élaboré et mis à la disposition des acteurs. Les observations des acteurs ont été prises en compte dans ce guide. Les membres des SLAP ont été formés sur différentes thématiques les 27 et 28 décembre 2021 à savoir :

-  La vision globale du contexte sécuritaire dans la zone d'intervention du projet
-  La définition du concept de criminalité transnational organisé
-  L'historique et les perspectives de la police communautaire au Bénin
-  Les rôles et responsabilités des membres des SLAP
-  Les bonnes pratiques en matière d'alertes précoces.

Après cette formation, un atelier régional a été organisé les 29 et 30 mars 2022 où les représentants de chaque SLAP étaient présents avec un représentant de l'ABEGIEF, le SP/CNLCREVT et l'OIM.

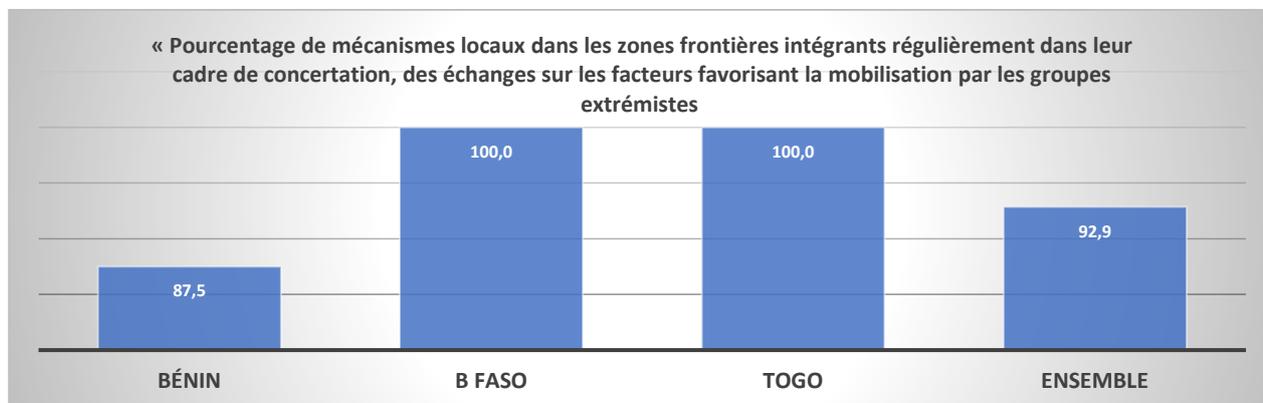
Au Burkina Faso, les membres des différents observatoires ont ainsi acquis à travers les formations initiées par le projet, des connaissances nécessaires pour identifier les potentielles sources de tensions au sein de la communauté et proposer des solutions pour une gestion pacifique des conflits. Au total, 150 membres de ces structures ont bénéficié de cette formation portant sur les questions de prévention de l'extrémisme violent, l'identification des risques de radicalisme y compris les méthodes de prévention et de résolution pacifiques des conflits communautaires. A l'occasion, le guide de prévention et de gestion de conflits communautaires élaboré en 2015 a été actualisé et 500 guides ont été reproduits et mis à la disposition des observatoires

A l'occasion de la même formation, il a été procédé au diagnostic des cadres et mécanismes locaux de concertation et de dialogues communautaires et interreligieux dans l'objectif d'identifier tous les groupes et couches sociales à engager pour atténuer les risques d'insécurité et de conflits communautaires.

Au Togo, dans le domaine du renforcement des capacités, 189 membres des démembrements préfectoraux et locaux du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre Extrémisme Violent (CIPLEV) ont bénéficié de formation dont 28 femmes. Cette formation a porté sur la prévention de l'extrémisme violent, les principes de la médiation communautaire, le leadership transformationnel et la dynamique du groupe. En outre, les rapports d'activité du projet font état de 62 jeunes dont 24 femmes de même que 80 leaders religieux formés et ayant acquis des connaissances sur les mécanismes alternatifs de résolution des conflits. Dans l'ensemble des trois pays, des mécanismes locaux de dialogue, de prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent ont été mis en place. Ces mécanismes intègrent tous dans leurs cadres de concertation des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes (Indicateur 1.1).

b. Effet de l'appui du projet : fonctionnalité des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits

L'indicateur de Résultat 1.1 (Indicateur 1.a) retenu dans le Cadre logique pour mesurer l'effet du projet est le « *pourcentage de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes* ». Les résultats de l'enquête auprès des communautés bénéficiaires montre que des acquis importants ont été obtenus par le projet sur ce point. En effet, dans l'ensemble de la zone d'intervention dans les trois pays, le pourcentage des mécanismes locaux identifiés intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes est de l'ordre de 93%. Mieux, dans les trois pays, la cible du projet fixée au départ à 80% a été réalisée et dépassée : 87,4% au Bénin ; 100% au Burkina Faso et 100% au Togo.



De façon spécifique, le constat dans les trois pays se présente ainsi qu'il suit :

Au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les structures mises en place dans la province de Koupélogo épargnée jusqu'ici de la violence des groupes armés assurent actuellement leur mission sur la base des plans d'action élaborés suites aux formations. Dans cette région du Centre Est, les démembrements mis en place par l'ONAPREGECC et l'OFNAR semblent fonctionnelles. Ils ont été renforcés dans le cadre du projet (structuration, formation et élaboration de plan d'action). Un cadre de dialogue interreligieux inclusif a été mis en place dans chaque commune (Soudougou, Sangha et Yargatenga). Trois autres structures ont également été installées dans chacune des trois communes à savoir un conseil (fora) regroupant les jeunes, un autre les femmes et le troisième les religieux. Selon les responsables de ces structures interrogés, ces organisations sont capables de mener des missions de négociation, de dialogue, de prévention et de résolutions de conflits au niveau de leurs communautés¹¹.

¹¹ Les discussions ont été réalisées et enregistrées par les enquêteurs dans la province de Koupélogo

Toutefois, selon eux, la situation sécuritaire que vit la province voisine (Kompienga) oblige à respecter les consignes de sécurité en limitant au strict minimum la mobilité dans leur propre zone. Cette réalité est telle que leur capacité s'en trouve forcément réduite. En effet, il s'agit d'organisation composées de personnes ne résidant pas dans la même agglomération. Certains habitent au centre-ville, d'autres dans les différentes localités (villages, secteurs) de la commune plus ou moins éloignées. La restriction des déplacements affecte donc négativement leur capacité à exécuter convenablement les plans d'activité.

N'empêche, selon les déclarations recueillies sur place, les associations concernées mènent tout de même un certain nombre d'activités à l'échelle locale (dans la « *limite du possible* ») principalement dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits communautaires. Entre autres activités exécutées avec succès citées (il y a le règlement des contentieux fonciers très fréquents selon eux dont la « *plupart n'arrivent plus au niveau de la Justice* » parce que résolus au niveau communautaire par les Observatoires de Prévention villageois ou départementaux de Gestion des Conflits Communautaires. Ces structures travaillent aussi dans la prévention et parfois la médiation entre les parties dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui semblent aussi récurrents dans la province (commune de Yargatenga en particulier). Elles travaillent aussi dans la sensibilisation et la mobilisation sociale pour la paix et le vivre-ensemble, le règlement des différends liés aux violences basées sur le genre, etc. Les observatoires des fait religieux semblent très attentifs à la prévention du radicalisme islamique. Dans les échanges avec ses responsables, il apparaît qu'ils suivent et conseillent les chefs religieux locaux (les imams) et s'impliquent jusqu'aux choix des thèmes à développer pour les prêches hebdomadaires du vendredi dans les mosquées au niveau local. Ils bénéficient dans ce cadre de l'appui régulier de l'ONFAR.

Dans l'autre moitié de la zone d'intervention que constituent les trois communes de la province de Kompienga, les attaques armées se sont intensifiées à une période de la mise en œuvre du projet correspondant sensiblement à l'achèvement du renforcement des capacités des structures affiliées à l'ONAPREGECC et à l'ONAFAR. Cette situation a provoqué un important mouvement de déplacement des populations. Les membres de la plupart des organisations de la province ayant bénéficié du renforcement des capacités de la part du projet ont migré vers des zones du pays plus calmes comme Fada Gourma et dans une moindre mesure Tenkodogo. D'autres sont partis vers le Togo (Dapaong) ou ont rejoint la capitale Ouagadougou. Les membres des Observatoires de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires affiliés à l'ONAPREGECC et des Observatoires des faits Religieux relevant de l'ONAFAR mis en place au niveau de la province, des communes et des villages de Pama, Kompienga et Madjouarie se sont donc dispersés. Des membres de ces organisations communautaires ont été rencontrés à Fada Gourma¹². Des discussions avec ces membres il ressort que :

- ☞ Les Observatoires de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires et les Observatoires des faits Religieux au niveau provincial et communautaire avaient déjà été structurées et formés au dialogue, à la prévention et à la résolution des conflits avant le déplacement des populations. Pour l'essentiel d'ailleurs, ces structures existaient de façon plus ou moins informelle avant l'arrivée des appuis apportés par le projet ; ce qui facilité leur structuration ;
- ☞ La plupart des structures avaient fini l'élaboration de leur plan d'action suite aux différentes formations avec l'appui des instances de tutelle (ONAPREGECC et ONAFAR) ;
- ☞ Les plans d'actions élaborés avaient fini de recenser les conflits potentiels dans les deux provinces et identifié des actions concrètes à développer pour leur prévention. Entre autres conflits potentiels et pratiques conflictogènes figuraient les violences extrémistes, le trafic et la circulation des armes et des produits illicites dans la zone, les conflits relatifs au foncier, les conflits provoqués par la transhumance¹³ (les éleveurs laissent les couloirs de

¹² Il s'agit de membres du Bureau exécutif du Conseil des Chefs Coutumiers de la Province de la Kompienga (couvre les communes de Kompienga, Pama, Madjouarie) bénéficiaires de l'appui du projet comme structures affiliées à l'ONAPREGECC

¹³ Le Bénin, possède une richesse dans le domaine des pâturages avec ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief. Ce potentiel attire les éleveurs des pays de la sous-région. Le pays accueille et voit transiter des éleveurs saisonniers en provenance des pays sahéliens au Nord et du Nigeria à l'Est.

transhumance aménagés par les gardes forestiers dans les réserves de Pama et Singou, le parc national d'Arli, etc. pour arpenter des chemins à travers les terres agricoles), la mise en place du système d'alerte en relation avec les communautés situées de l'autre côté des frontières (Bénin et Togo), etc.

- ☞ Ces structures avaient commencé la mise en œuvre de leurs plans d'action avant leur dispersion. Par exemple, les représentants du Conseil des chefs coutumiers de la Kompienga affirment entre autres réalisé la prévention d'un conflit religieux potentiel qui couvaient entre les chrétiens, les musulmans et les adeptes des religions traditionnelles dans la province suite aux prêches des évangélistes venant du Bénin qui désacralisaient les « *coutumes traditionnelles, selon eux païennes* » dans la zone. Selon eux, suite aux formations reçues, ils ont réussi à discuter avec ces prêcheurs et sensibilisé les communautés locales qui préparaient une riposte violente.

En définitive, les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits ont été effectivement mis en place, structurés et ont bénéficié d'un important renforcement des capacités de la part du projet, pour leur permettre de jouer un rôle central dans la pacification de l'espace communautaire BBT et servir de relai au mécanisme d'alerte précoce entre les trois pays. Cependant, en maints endroits (Est du Burkina et communes, la zone du Pendjal et de l'Atocora respectivement au Togo et au Bénin), la dégradation de la situation sécuritaire a considérablement réduit aujourd'hui leurs capacités et leur rayon d'action.

S'agissant de l'effet du renforcement des capacités le témoignage d'un responsable religieux, membre de l'Observatoire des Faits Religieux de la commune de Kompienga rencontré à Fada Gourma peut renseigner sur les capacités et le niveau d'engagement des bénéficiaires dans le domaine du dialogue, de la prévention et la gestion des conflits. En effet, au cours de l'entretien, celui-ci a déclaré : « *les formations reçues dans le domaine du dialogue, de la prévention et la résolution des conflits ont mis à notre disposition un certain nombre de clés pour mener un dialogue avec les parties prenantes à un conflit, mettre en place des stratégies de prévention de conflits et mener des négociations pour résoudre des conflits. Avant, nous utilisions dans toutes ces situations la Sounah du Prophète (que la Paix et le Salut soient sur Lui) et les paroles du Saint Coran. Les formations nous ont ajouté d'autres connaissances complémentaires et parfaitement compatibles au rôle que Dieu nous a confié, à nous responsables religieux... Nous avons un profond regret par rapport à ce qui est arrivé dans notre région. Au fond, nous avons même une part de responsabilité dans ce qui est arrivé. Toutes nos concertations au sortir des formations tournaient autour de la question de savoir comment identifier le Responsable moral ou simplement le chef de ces groupes qui déstabilisent le pays depuis une certaine période. Vous savez, l'Etat Islamique en Irak et en Syrie avait un Responsable moral, un « Khalife » identifié et qu'on pouvait localiser et éventuellement joindre. Dieu sait si nous avons pu identifier le chef des groupes qui ont attaqué notre territoire nous l'aurions, au prix de nos vies, cherché à le rencontrer pour discuter avec lui et trouver une solution. Il se trouve que personne ne connaît leur chef, s'il existe. Nous sommes restés désarmés. Toutefois, nous poursuivons tous, chacun là où il se trouve la recherche et la réflexion* ».

En définitive, il ne fait pas de doute que l'appui aux structures locales rattachées à l'ONAPREGECC et l'ONAFAR a produit des effets en termes de renforcement de leurs capacités à mener au niveau local le dialogue et la concertation pour prévenir les conflits communautaires. Toutefois, le processus de consolidation des acquis est actuellement fortement gêné par l'insécurité imposée par les groupes armés non-étatiques.

Au Togo

Au Togo, sous l'égide du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits de la zone d'intervention identifiés dans la zone du projet ont été renforcés par des actions visant à améliorer leur structuration et des formations orientées vers la prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémiste. Ils ont aussi bénéficié de plusieurs autres formation notamment dans les domaines de la communication pour un changement de comportement en faveur de la résilience face à l'extrémisme violent, l'alerte précoce et l'intervention opérationnelle sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus

(AGR) pour l'autonomisation et l'employabilité des femmes et des jeunes, la facilitation de l'amélioration de l'accès des populations des zones d'intervention à l'état civil et la justice, la coproduction de la sécurité par les populations, les autorités et les FDS, etc.

Suite au processus de renforcement des capacités, des dialogues communautaires avec les jeunes et les femmes ainsi que des dialogues inter religieux ont été réalisés sous forme d'ateliers préfectoraux dans les cinq (5) préfectures couvertes par le projet. En outre, selon les rapports du projet, suite à leur formation, les 62 jeunes dont 24 femmes dont la formation a été soulignée ci-dessus ont élaboré des plans de restitution des ateliers et se sont engagés à œuvrer dans les communautés en vue d'améliorer le vivre ensemble. Pour traduire cet engagement en actes, ils ont réalisé un recensement des conflits communautaires dans les préfectures cibles avec un accent mis sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Cette action constitue une preuve de fonctionnalité et démontre l'effet positif des appuis du projet. A ce jour, les jeunes hommes et femmes et les autorités locales et nationales collaborent à travers les comités locaux existants (Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix) afin de pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision. Globalement, les mécanismes mis en place ont acquis un niveau de structuration et des compétences pouvant leur permettre d'assurer leur mission. Toutefois, la disponibilité des moyens matériels et financiers pourrait entraver leur capacité d'intervention.

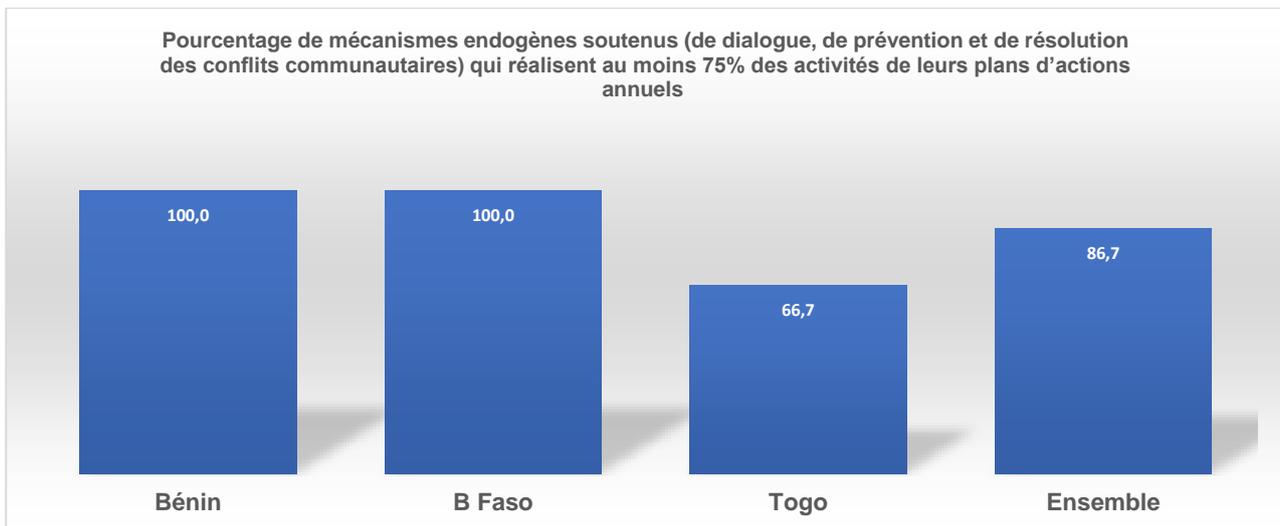
Au Bénin,

Sous l'égide du projet et suite aux formations, un cadre a été créé pour le maintien des relations entre les acteurs et pour les échanges sur les conflits communautaires. Selon les rapports du projet, suite à la sensibilisation et aux formations préliminaires organisées au profit de 46 membres des Comités Locaux de Paix dans les communes couvertes par le projet, un guide de prévention et de gestion des conflits a été élaboré et mis à la disposition des acteurs. Les observations des acteurs ont été prises en compte dans ce guide. Des mécanismes de collecte des informations/données ont été définis pour les Systèmes Locaux d'Alertes Précoce. En termes de fonctionnalité, ces structures (Systèmes locaux d'alertes précoces, Comités Locaux de Paix ou cadres préfectoraux de dialogues interreligieux) appuyées par le projet dans le domaine du renforcement de leurs capacités au dialogue, à la médiation et à la prévention des conflits sont pourvues aujourd'hui de ressources humaines et de compétences qui peuvent leur permettre de travailler correctement. Il faut dire que pour l'essentiel, le projet s'est appuyé sur un dispositif qui avait déjà bénéficié d'appuis d'autres acteurs que le projet a su capitaliser. Il reste que là aussi, la disponibilité des ressources matérielles et financières constitue une limite objective à leur capacité d'action.

c. Conclusion sur l'effet de l'appui du projet aux mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution de conflits

L'important travail réalisé par le projet dans le domaine de la capacitation des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits est corroborés par l'Indicateur de **résultat 1.2** portant sur le « *pourcentage de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités* ». Globalement (les trois zones du projet dans les trois pays) la cible fixée au projet dans ce domaine (95%) a été réalisée et dépassée. Il s'établit à 100% soit un taux de réalisation de 116,1%. Le projet a donc contribué à renforcer plus de mécanismes qui satisfont aujourd'hui des actions de renforcement des capacités que prévu. Désagrégé par pays, il s'élève à 100% au Bénin et au Togo. Pour le Burkina, du fait de l'activité n'ayant pas été menée partout jusqu'à terme, les chiffres obtenus se semblent pas fiables.

Dans le même ordre d'idées, le niveau des autres indicateurs prévus pour mesurer les progrès réalisés par le projet dans le domaine du renforcement des mécanismes endogènes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires conforte l'analyse ci-dessus. Il en est ainsi de l'**indicateur du Produit 1.1 (Indicateur 1.1.1)** portant sur « *le pourcentage de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels* ». La cible visée par le projet pour cet indicateur (100%) n'a pas été atteinte. Globalement pour les trois pays, ce sont 86,7% des mécanismes endogènes soutenus par le projet qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels ».



Ce résultat est influencé par les contreperformances enregistrées au Togo, où le niveau de l'indicateur est de 66,7%. Dans les deux autres pays, il a atteint les 100%, même au Burkina Faso (mesuré ici avant la situation sécuritaire actuelle).

d. L'effet de l'appui technique du projet aux institutions publiques

Au Burkina Faso, les appuis techniques du projet ont visé l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), l'Observatoire National des faits Religieux (ONAFAR) et à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGEMEC). Toutes ces structures éprouvaient du mal à assurer leurs missions respectives dans la zone visée avant le projet. La raison invoquée au cours des entretiens avec leurs responsables est essentiellement d'ordre financier. Il s'agit de structures d'Etat créées au sein de départements ministériels dont le fonctionnement devrait être assuré par le budget national. Pour diverses raisons (restriction budgétaire, priorités et/ou urgences gouvernementales...), leurs allocations budgétaires, mêmes inscrites dans la Loi des Finances ne leur parviennent que rarement. Elles se retrouvent donc sans moyen d'action. Ainsi, l'ONAPREGECC et l'ONAFAR qui ont inscrit dans leur plan d'action l'installation et renforcement de leurs démembrements au niveau régional, départemental et local dans le pays n'avaient pas pu, à l'arrivée du projet, réaliser cette activité sur l'ensemble du territoire. Dans la zone du projet, c'est grâce aux appuis techniques et financiers du projet que cela a pu être réalisée.

C'est le même cas de figure pour la DGEMEC qui a pour mission non seulement de moderniser l'état civil dans le pays, mais aussi de doter chaque citoyen burkinabè de documents d'état civil. Comme l'a montré la mise en œuvre de cette composante du projet, cet objectif nécessite un certain investissement (équipements, maintenance et formation du personnel, organisation d'audiences foraines pour résorber le gap, éducation/sensibilisation des citoyens, etc.). C'est également dans le cadre du projet que cette direction a pu exécuter ses prérogatives dans les provinces de Kompienga et Koulpélogo. Ce faisant, le projet a contribué au renforcement des capacités opérationnelles de ces institutions. Il est à noter qu'il s'agit d'institution dotées de ressources humaines compétentes mais limitées du point de vue des ressources matérielles et financières. De façon subsidiaire, la collaboration avec le projet a également permis à ces institutions d'améliorer leur crédibilité dans la zone du projet aux yeux de leurs cibles.

Au Togo

Au Togo, le projet s'est appuyé essentiellement sur le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV). Cette structure étatique a, dès sa mise en place en 2019 décliné un plan d'action ambitieux visant entre autres à implanter des dans chacune des cinq régions du Togo pour permettre de contextualiser les mesures préventives afin d'assurer leur efficacité. La contribution du projet a ainsi renforcé et accompagné la mise en œuvre de la vision gouvernementale en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Du point de vue opérationnel, l'installation de ses démembrements au niveau local était une priorité dans le plan d'action du CIPLEV étant donné l'urgence qu'il y avait de mettre en place un système d'alerte précoce, sensibiliser les populations et instaurer une meilleure collaboration entre la population et les FDS face à la menace des groupes armés qui se faisait plus précise dans la région des savanes frontalière avec le Burkina Faso. Le projet a porté cette préoccupation du CIPLEV contribuant ainsi à renforcer la capacité et les résultats de la structure.

Au Bénin

Dans le cas du Bénin, comme dans les autres pays, le projet s'est appuyé sur les structures gouvernementales du domaine qui sont le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (CNL-CREVT), et l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF). Le projet est intervenu dans la zone frontalière avec le Burkina Faso à une période où une préoccupation majeure du gouvernement dans le domaine de la prévention du risque extrémiste était d'accélérer le processus de mise en place des démembrements de la CNL-CREVT au niveau communautaire, particulièrement dans les zones frontalières les plus exposées comme celles couvertes par le projet¹⁴. Les activités du projet ont ainsi appuyé la réalisation des programmes d'action des acteurs étatiques (CNL-CREVT et de l'ABeGIEF) et contribué ainsi à leur renforcement institutionnel. Mieux, la stratégie béninoise de prévention de l'extrémisme violent et la radicalisation implique fortement d'autres institutions comme l'État-Major général des forces armées béninoises (EMG/FAB) et la Direction générale de la police républicaine (DGPR) en plus de la CNL-CREVT et de l'ABeGIEF. Ce renforcement institutionnel a également bénéficié à toutes ces institutions.

4.3.1.4 Produit 1.2 : L'administration, les Forces De Sécurité (FDS) et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.

Ce produit concerne le Bénin et le Togo et n'a pas été implémenté au Burkina Faso où l'OIM a conduit un projet consacré à la thématique¹⁵. Au Bénin, plusieurs activités ont été réalisées pour faciliter la cohésion entre les forces de sécurité et de défense et les populations, notamment :

- ☞ Les séances de fabrication de savon, savon liquide, gel hydroalcoolique, masques entre FDS et population dans le cadre de la lutte contre COVID-19
- ☞ Les séances de salubrités conjointes entre FDS et population
- ☞ Les matchs de football entre FDS et population.

Au Togo, les activités inscrites dans la réalisation de ce produit ont été centrées autour de prestations médicales des services des armées en faveur de la population dans les différentes communes des préfectures de Cinkassé et Oiti Sud. Les résultats de ce produit, qui est très lié au **Produit 3.1** « *La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent* » sont analysés dans l'évaluation du Résultat 2 (Produit 3.1) pour éviter les redondances.

4.3.1.5 Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent

a. Activités réalisées

Au Burkina Faso, dans la région de l'Est, les Observatoires de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires et les Observatoires des faits Religieux au niveau des provinces, des communes et des villages ont disposé de peu de temps après les formations reçues pour mettre en œuvre leurs plans d'action en ce qui concerne la sensibilisation et de communication sur le changement de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent. Si l'on en croit ceux rencontrés, comme décrit ci-dessus, certaines ont tout de même pu mener quelques actions d'information, de sensibilisation et de communication dans leur communauté pour prévenir et/ou résoudre des conflits et la radicalisation.

¹⁴Source : Rapport de l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'ouest et en République du Bénin tenu à Cotonou, du 12 au 14 décembre 2018/Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABeGIEF)

¹⁵ Projet d'Appui à l'amélioration de la confiance entre l'Administration, les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso », mars 2019 à mai 2021

Dans l'exemple cité ci-dessus mené par le Conseil des chefs coutumier de la Kompienga, on peut penser qu'il s'agit d'actions envisagées ou entamées avant l'intervention du projet que le renforcement des capacités à encouragé et stimulé. Car faut-il le rappeler, la plupart de ces observatoires existaient dans les communautés de façon formelle ou informelle.

Dans la région du Centre Est, comme rapporté ci-dessus, suite au renforcement de leurs capacités, les démembrements de l'ONAPREGECC rapportent avoir pu résoudre un certain nombre de conflits d'ordre foncier. Le foncier selon eux, constitue la source de nombreux conflits (intercommunautaires ou au sein des familles) dans la zone. Ils affirment aussi s'investir en début de chaque saison agricole dans la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs en conviant la communauté pour des discussions visant à définir des zones de pâturage et des couloirs de passage des troupeaux. Cela ne se faisaient pas avant le projet et les conflits entre agriculteurs et éleveurs étaient très fréquents. Ce qui est également important à noter, c'est qu'en peu de temps (deux à trois ans), ces structures aient réussi à se rendre crédibles au point d'être écoutées et capables d'influencer l'ordre social au niveau de leurs communautés, ceci en dépit du contexte décrit ci-dessus.

Globalement donc, dans les deux zones, la structuration et le renforcement des capacités des organisations affiliées l'ONAPREGECC et à l'ONAFa leur a permis d'améliorer la qualité de leurs structures et leurs capacités d'intervention dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention et de la résolution des conflits communautaires. Il faut reconnaître que la plupart des organisations concernées étaient quelque peu préparée à ces missions. En effet, en matière de prévention, l'État du Burkina Faso a toujours mené, souvent en collaboration avec les organisations communautaires, des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, la prévention des conflits communautaires, le civisme, la culture de la paix, etc. au moyen de théâtre-forum, d'ateliers de concertation et des forums autour de thèmes sources de conflits à travers tout le pays.

Au Bénin, les efforts de communication et de sensibilisation portant sur la prévention des conflits communautaire et l'extrémisme violent ont davantage été consacrées au rapprochement entre la population et les FDS. Il faut savoir que dans la zone couverte par le projet dans ce pays la perception de la présence des FDS n'est guère favorable à une collaboration entre population et FDS, encore moins à une collaboration efficace des deux parties en vue de prévenir l'extrémisme violent. Dans les communes de la région les FDS sont souvent considérés comme « *des personnes étrangères dont il ne faut pas s'approcher* ». Les nordistes en général, surtout en zone rurales réputées conservatrices, les populations considèrent par exemple le fait de se présenter devant un Commissariat de Police comme perdre sa dignité et son honneur. Le projet s'est attaqué à cette situation dans toutes ses communes d'intervention pour susciter un changement de comportement positif entre les populations et les FDS. A cet effet, les activités suivantes ont été organisées :

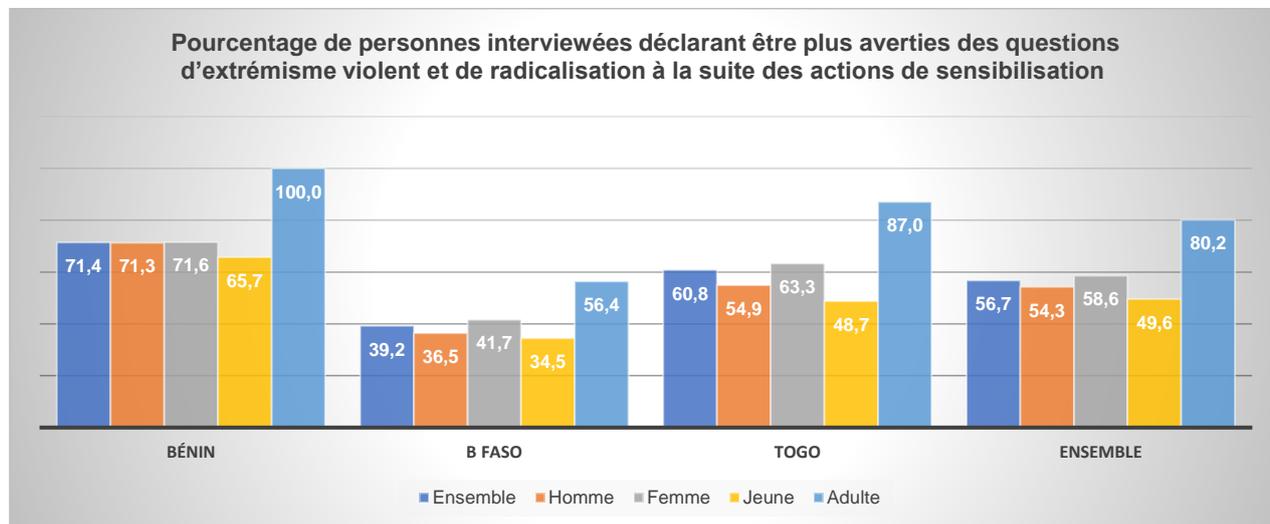
- ☞ Des journées de sensibilisations des FDS et des populations
- ☞ Des émissions radiophoniques de sensibilisation
- ☞ Des journées portes ouvertes des FDS

Ces actions de sensibilisations ont permis de présenter les FDS comme des partenaires, des citoyens « *comme les autres* » assurant une mission publique de sécurisation des biens et des personnes. Elles ont aussi mis en relief la nécessité de la collaboration entre les populations et les FDS pour que cette mission puisse être convenablement réalisée.

Au Togo, des rencontres de sensibilisation sur la prévention des conflits communautaire et la prévention de l'extrémisme violent ont été organisées dans la zone du projet. En plus des spots (deux spots) de communication et de sensibilisation ont été diffusés à travers cinq radios communautaires deux fois par jours en continue pendant trois mois. Les messages diffusés ont porté sur le dialogue interreligieux et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il s'agissait surtout de sensibiliser les populations de l'existence des comités locaux de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs comme : le Comité Local de Gestion des Conflits ou la Maison de Justice ou encore chez le Chef village et que désormais, ces mécanismes de règlement pacifique des conflits étaient là pour les populations.

b. Niveau de réalisation

Le niveau de réalisation de ce produit est dans l'ensemble mitigée. L'Indicateur du Produit 1.3 (Indicateurs 1.1.3 dans le cadre logique) retenu pour mesurer les progrès est « *pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation* ». Globalement, 56,7% de personnes interrogées déclarent être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation du projet.



Au Burkina Faso, il n'est que l'ordre de 4 personnes sur dix (39,2%) et à peine plus élevé chez les femmes (41,7%) que chez les hommes (36,5%). Chez les jeunes il est de 34,5%. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'interruption des campagnes de sensibilisation déclenchés seulement après le renforcement des capacités des structures de de base constituant le mécanisme de dialogue, de prévention et de résolution des conflits. En effet, dans bien de communautés, les campagnes de sensibilisation ont été interrompues par l'irruption violente des extrémistes dans la zone. L'indicateur est plus élevé au Bénin où il atteint 71,4%, environ sept personnes sur dix. Au Togo, il est de l'ordre de six personnes sur dix (60,8%). On constate aussi qu'il est légèrement plus élevé au niveau des femmes (58,6%) que des hommes (54,3%) ; surtout au Burkina Faso (41,7% contre 36,5% chez les hommes) et au Togo (63,3% contre 54,9% chez les hommes). Cela signifie que les femmes ont été fortement impliquées dans la réalisation de l'activité de sensibilisation. Au Bénin, il est identique chez les hommes et chez les femmes (71%). En ce qui concerne spécifiquement les jeunes, il est de 65,7% pour le Bénin ; 48,7% au Togo et 34,5% au Burkina Faso. On constate dans l'ensemble que le niveau de l'indicateur est inférieur au niveau des jeunes comparé au niveau des autres catégories étudiées ci-dessus. Leur mobilité plus importante pourrait en constituer l'explication.

4.3.1.6 Produit 1.4 : De la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent

a. Avancées relevées

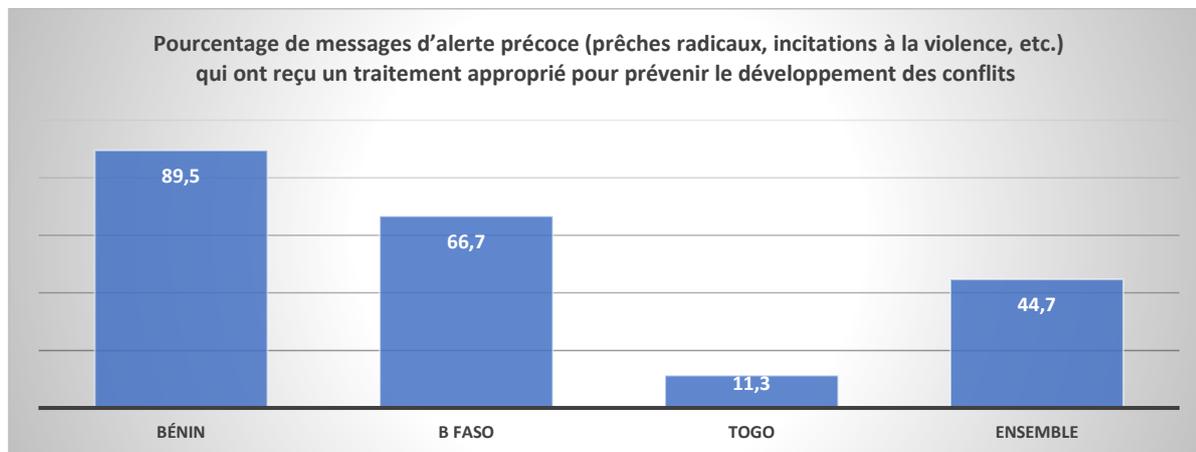
Selon les responsables des institutions d'Etat rencontrés, une partie des activités prévu dans le cadre de la réalisation de ce produit n'a pu être réalisée du fait de la fermeture des frontières imposée par la gestion de la Covid-19 au niveau des trois pays. Quoi qu'il en soit, en plus de leur fonction dans le cadre du dialogue, de la prévention et de la résolution des conflits au niveau local, les démembrements de l'ONAPREGECC et de l'ONAFAR au Burkina Faso, les organes locaux du CIPLEV et les cadres de dialogues interreligieux du Togo ainsi que les SLAP et les Comités Locaux de Paix au Bénin devraient constituer les bases locales du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires et des risques de radicalisation entre les trois pays. Un important travail a été réalisé dans les trois pays à travers l'implantation et le renforcement des capacités au niveau communautaire des structures qui devaient servir de base au mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

Il est vrai que le déplacement massif des populations suite à l'invasion des groupes armés extrémistes du côté Burkinabè et la désagrégation des structures de base implantées a été pour beaucoup dans la non mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent, objectif important s'il en est du projet.

En effet, à ce jour, une seule réunion a été tenue entre les trois pays portant sur la mise en œuvre du système. Cette réunion s'est tenue **les 14 et 15 février 2022** à Dapaong, au Togo. Organisée dans le cadre du projet, elle a rassemblé les membres du Comité régional transfrontalier d'alerte précoce (CTRAP) des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme et a porté sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle d'alerte précoce entre les trois pays. Le résultat principal a été l'élaboration et l'adoption par les parties prenantes du cahier de charges, du règlement intérieur et d'un plan d'action en vue d'opérationnaliser le système. Dans ce cadre, pour l'opérationnalisation du mécanisme, le cahier de charge adopté par les trois pays ces assises comportait (i) la création d'une plateforme d'échanges des informations ; (ii) la mise en place d'un système de communication efficace ; (iii) la mise en place de mécanismes de réponses rapides en fonction des menaces ; (iv) l'organisation tournante des sessions et de la présidence, (vii) l'évaluation périodique des activités et (vii) un suivi et bilan régulier de la situation sécuritaire dans l'espace transfrontalier. A noter qu'au terme des travaux de l'atelier avait formulé des recommandations précises aux partenaires (OIM et PNUD) de poursuivre l'appui au projet de mise en place du mécanisme d'alerte précoce entre les trois pays et aux trois gouvernements de poursuivre la mise réalisation du cahier de charges.

- **Evaluation du niveau de mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce**

L'indicateur retenu pour évaluer les performances réalisées par le projet dans le domaine de la mise en place du mécanisme d'alerte dans la zone du projet est (Produit 1.4 - **Indicateur 1.4.1 du Cadre logique**) « *pourcentage de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits* ». L'évaluation de l'indicateur donne le résultat suivant :



Les résultats de l'enquête effectuée auprès des membres de de ces mécanismes dans la zone du projet dans les trois pays montrent que seulement globalement 44,7% messages d'alerte précoce ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits contre une cible fixé par le projet de 100%. En d'autres termes, plus de la moitié des *messages d'alerte portant sur des prêches radicaux, l'incitations à la violence et autres faits pouvant encourager l'extrémisme violents relayés par les structures de base au niveau communautaire* n'ont pas connu un traitement approprié selon les membres de ces mécanismes. **Ce résultat traduit la situation actuelle qui est que le mécanisme d'alerte précoce n'est pas pour le moment réellement fonctionnel.**

Ce résultat ne surprend pas, étant donné qu'au niveau des Etats parties prenantes (BBT) la mise en place du mécanisme d'alerte précoce prévu n'a pas été à ce jour achevée. C'est ce mécanisme qui devrait permettre aux structures de base de savoir à qui exactement l'alerte devrait être adressée.

En effet, il n'est pas exclu que l'alerte n'ait pas été transmise aux « *bons destinataires* » capables d'en faire bon usage dans le contexte d'absence d'un mécanisme d'alerte formel. Dans ce même contexte, il est même possible que si c'est la « *bonne personne* », (par exemple le préfet de la localité) qui reçoit le message, que celle-ci également ne sache pas quoi en faire. Ce résultat met en évidence l'importance pour la zone de parachever la mise en place le mécanisme d'alerte précoce prévu et dont les bases ont été jetées par la réunion de Dapaong du 15 Mars 2021 entre les trois pays. Ce mécanisme devrait permettre aux structures communautaires de base formées à cet effet de savoir à qui transmettre le message d'alerte, à celui-ci qui le reçoit également de connaître et de disposer des moyens de relayer le même message à une instance qui en assurera le traitement qui sied.

On constate que l'indicateur est particulièrement faible au Togo ou seulement 11.3% des messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits (contre 89,5% au Bénin et 66,7% au Burkina Faso). Pourtant, un important travail visant à mettre en place les structures communautaires devant servir de base au mécanisme a été réalisé dans la zone du projet en collaboration avec la CIPLEV. Ce résultat traduit le faible niveau de fonctionnement du mécanisme interne d'alerte précoce au Togo (dans la zone couverte par l'enquête). Il conforte également l'idée transcrite ci-dessus que les togolais semblent être les « *moins effrayés* » par l'avancée de la violence jihadiste parmi les trois pays.

Pourtant, paradoxalement, des trois pays, le Togo semble, en apparence, en avance dans la mise en place du mécanisme d'alerte. En effet, le pays a achevé la création d'un Comité régional transfrontalier d'alerte précoce (CTRAP) dès octobre 2020. Ce Comité est composé de 15 membres désignés au sein des comités préfectoraux (à raison de trois membres par comité préfectoral). Son rôle essentiel est d'interagir avec les comités du Bénin et Burkina Faso en vue d'échanger les informations et de gérer de manière anticipative les risques liés à l'extrémisme violent. Une structure de ce genre, exclusivement dédiée à l'alerte précoce n'existe dans aucun des deux autres pays.

b. Contrainte majeure : le faible engagement des Etats

Les lenteurs, voire le manque d'intérêt au niveau stratégique ont participé à la non réalisation de ce produit du Résultat 1. En effet, une chose est d'installer les structures de base dans les trois pays et même de les rendre opérationnel, une autre chose est de mettre en place un mécanisme achevé de coordination interpays. Les partenaires comme l'OIM et le PNUD peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en place et le renforcement des structures de base au niveau communautaire. Ils peuvent aussi appuyer les aspects logistiques et techniques aux Etats dans le cadre de la fonctionnalité du mécanisme. Mais là s'arrête leurs appuis. Les autres aspects de la mise en place sont d'ordre politique et relèvent de décisions politiques. Autrement dit, mettre en place le système de collecte des informations à partir des structures de base implantées au niveau communautaire de part et d'autre des trois frontières et un mécanisme dynamique de partage des mêmes informations (les plus stratégiques au moins) au niveau des autorités en charge de la sécurité des trois pays relève de la volonté politique exclusive des autorités de l'Etat du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Et c'est à ce niveau qu'il faut chercher le non-parachèvement de la mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce prévu dans le cadre du projet.

c. Les insuffisances dans l'appui du projet à la mise en place du mécanisme d'alerte précoce

☞ Le retard dans l'organisation de la rencontre inter-Etats

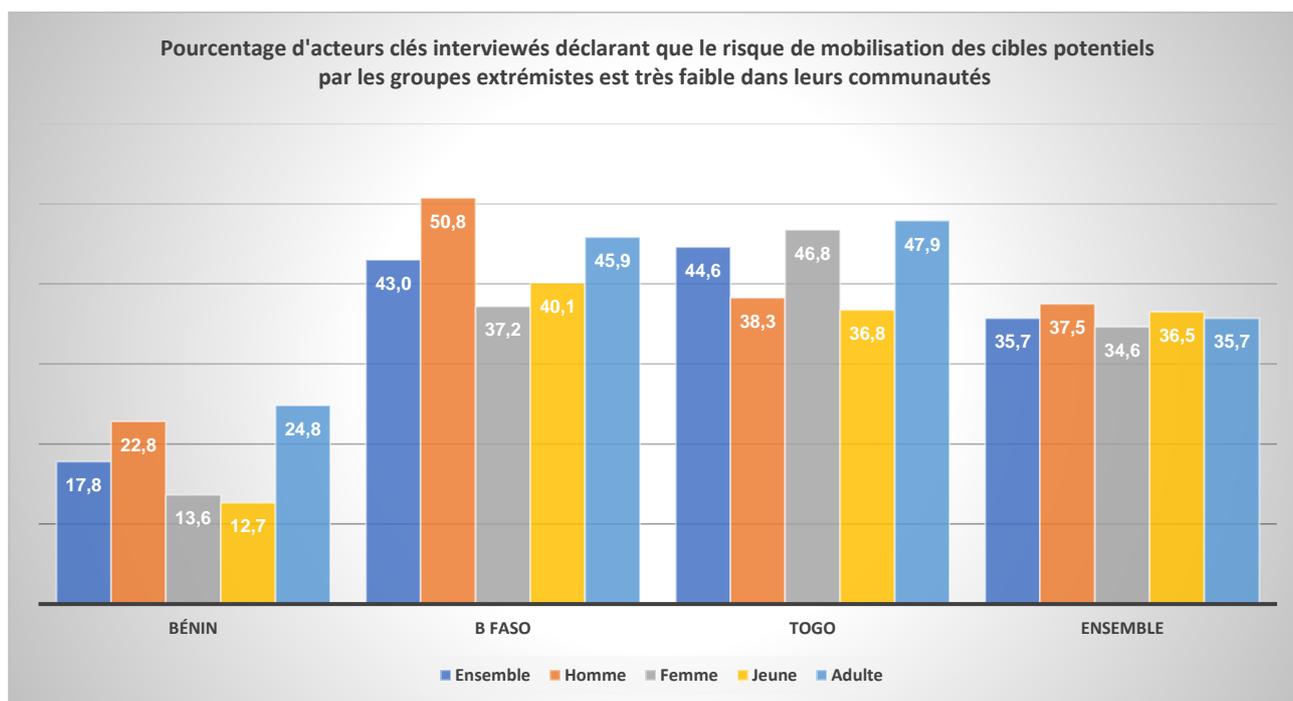
On constate que la première réunion consacrée à la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent a été tenue à environ deux semaines seulement de la clôture prévue pour le projet (04 Mars 2022). Il était difficile, voire impossible dans un délai si court d'opérationnaliser le système. D'autant plus qu'à la même période, du fait de l'insécurité expliquée ci-dessus, les structures de base mises en place du côté Burkinabè étaient fortement ébranlées par le déplacement massif de populations. S'y ajoute que le Burkina avait enregistré un changement de pouvoir le 24 janvier 2022, d'où la mise en place d'une nouvelle administration et les difficultés pour les autres pays et le projet de trouver d'interlocuteur officiel.

De ce point de vue, les parties prenantes s'y sont incontestablement pris trop tard. Il est vrai qu'hormis le changement de pouvoir au Burkina, il y a eu aussi les limitations imposées par la gestion de la Covid-19. Mais l'un dans l'autre, les administrations d'Etat et les agences partenaires avaient trouver les moyens de continuer leur fonctionnement.

S'y ajoute que acquis plus importants auraient sans doute pu être obtenus si le travail avait été lancée au niveau stratégique (des trois Etats) en même temps que la mise en place des structures communautaires de base dans les trois pays qui a pu être achevée (ou presque pour le Burkina Faso). Notons que la seconde réunion était prévue pour le mois de Juin 2022, donc après la clôture du projet, ce qui pose un problème d'accompagnement financier, l'essentiel des activités liées à la mise en place du mécanisme ayant été jusqu'ici pris en charge par le projet.

d. Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 1

L'Indicateur 1.3 (Cadre logique) peut tel que formulé et tel qu'évalué peut servir à mesurer l'effet obtenu dans le cadre du Résultat 1 du projet. Il est intitulé « *pourcentage d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés* ». En effet, la réalisation des quatre produits définis pour ce résultat peut être perçus comme quatre piliers qui sous-tendent un résultat essentiel dans la pacification de l'espace frontalier BBT : la réduction du risque mobilisation des cibles potentiels, notamment les personnes vulnérables (les jeunes et les femmes plus particulièrement) par les groupes extrémistes armés. Selon les résultats de l'enquête, seulement 35,7% des acteurs interrogés dans l'ensemble de la zone déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leur communauté. La cible fixée par le projet au départ était de 100%.



Ce résultat reflète le « moral » actuel des populations des trois frontières, fortement atteint par la progression inexorable de la menace jihadiste ces 12 derniers mois. Hommes, femmes et jeunes affichent sensiblement le même niveau de « pessimisme » avec seulement 37,5% ; 34,6%, et 36,4% qui déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés. Curieusement au Burkina Faso, le pourcentage de personnes qui déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes armés est très faible dans leurs communautés est relativement élevé avec une moyenne pays de 43% supérieure à la moyenne de l'ensemble de la zone. Chez les hommes d'ailleurs, cette moyenne atteint les 50%. Ce résultat s'explique. En effet, les jeunes les plus exposés à l'enrôlement par les groupes armés dans ces communautés se « *sont pour la plupart déjà frottés avec la violence jihadiste* » et en sont déjà directement victimes pour la plupart.

Certains ont été forcés de quitter leur environnement pour vivre en dehors de leur environnement avec toutes les difficultés que cela comporte. D'autres, même restés dans leurs communautés sont incapables de mener actuellement une quelconque activité. Dans tous les cas, même parmi les jeunes vivant dans les zones encore en sécurité, l'avancée des groupes armés est perçue un facteur qui compromet particulièrement leur avenir. Pour cette raison, la plupart des jeunes vouent une haine viscérale aux auteurs de cette situation. Cette haine envers les groupes armés a été manifeste dans les discussions individuelles et de groupe avec les jeunes rencontrés.

Un autre constat atteste de cela. En effet, nulle part dans la zone (dans les deux autres pays d'ailleurs), il n'a été rapporté de cas de jeune ayant volontairement rejoint les rangs des groupes extrémistes armés même dans les territoires investis par ceux-ci comme Madjouarie (complément occupés), Pama et Kompienga assiégées depuis plus d'un trimestre. Toutes les personnes reconnues être avec ces derniers ont été enlevées. La perception constamment reprise au cours des entretiens est que ces groupes armés sont des envahisseurs, « *tout à fait étrangers* » aux communautés autochtones et ne suscitent point d'attrait à l'endroit des jeunes, même les plus vulnérables présumés être perméables à leur discours. Cette perception des jeunes de l'Est et du Centre Est, semble-t-il, n'est pas la même dans d'autres régions du pays.

Au **Bénin**, on enregistre un pourcentage très faible de personnes déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes dans leurs communautés est faible : seulement 17,8%. Chez les femmes et les jeunes, ce pourcentage est respectivement de 13,6% et 12,7%). Autrement dit, près de 9 jeunes sur 10 (87,3%) pensent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes n'est pas négligeable dans leur communauté. Il est donc réel. Et on peut croire à cela parce c'est eux la cible potentielle la plus importante. Malgré les efforts du projet (**sensibilisations, activités initiées pour le relèvement socioéconomique des jeunes et femmes, amélioration de la confiance envers les FDS...**), **le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes semble réel dans les communautés frontalières du Bénin ; en tout cas beaucoup plus qu'au Burkina et au Togo.**

Au **Togo**, 44,6% des acteurs interrogés déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés. Ce pourcentage est de 36,8% chez les jeunes, soit trois fois plus qu'au Bénin. Il est vrai que dans ce pays particulièrement, contrairement au Bénin, « *les populations semblent moins effrayées par la menace jihadiste* » en dépit des attaques meurtrières dont la Région des savanes a été victime, comme l'a déclaré une personne ressources connaissant bien les questions sécuritaires de la région.

4.3.2 Niveau de réalisation du Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique

4.3.2.1 Rappel de la problématique et du contenu du résultat

Comme indiqué ci-dessus, la faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux de base insuffisante prédispose la zone transfrontalière BBT à la pauvreté. Elle est synonyme de faible couverture des localités par l'Administration et de faiblesse de l'offre de services publics tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'accès à la justice, l'énergie, l'état civil et la sécurité, etc. Le contexte sociopolitique et économique précaire a également été exposé, de même que le statut encore traditionnel accordé aux femmes et aux jeunes. Il s'y ajoute, pour amplifier la vulnérabilité des jeunes et des femmes, la déstabilisation sociale du fait de l'insécurité du côté du Burkina Faso et l'extrême pauvreté du côté togolais (la région des Savanes est la plus pauvre du pays, avec une incidence de la pauvreté de l'ordre de 73,18% selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2015).

Du **côté béninois**, le département de l'Atakora, le plus enclavé du pays se trouve en même temps être l'un des plus pauvres du Bénin. L'incidence de la pauvreté non monétaire est la plus élevée du pays (46,86% pour une moyenne nationale de 28,70% (INSAE, 2016). Dans leur ensemble, les communes de l'Atakora visées par le projet détiennent les taux de pauvreté les plus élevés du pays : la commune de Boukoubé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, (largement au-dessus du niveau départemental évalué à 42,33% et du niveau national situé à 40,08%) ; la commune de Matéri : 38,68%) et celle de Tanguiéta : 33,39% (INSAE, 2016).

La situation de précarité est particulièrement accentuée dans la zone de Kourou-Koualou entre le Burkina et le Bénin, où un litige frontalier entre les deux pays empêche toute action ou réalisation en faveur des populations. En l'absence de l'Etat, la zone est devenue une zone de non droit où se développent tous les trafics. Les zones cibles du projet sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté dans les trois pays. Ce constat a été fait par les missions d'évaluation d'avant projet menées en 2019. Celles-ci ont rapporté un manque d'infrastructure de base et des indicateurs sociaux en dessous de la moyenne nationale dans ces localités. Elles ont aussi rapporté que les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les opportunités de formation et d'emploi ainsi que des activités procurant des moyens de subsistance. De ce fait, le chômage et l'absence de perspectives des femmes et des jeunes pourraient s'avérer propices à l'enrôlement de ces groupes de population par les groupes extrémistes armés. C'est en réponse à cette situation que le projet s'est fixé comme résultat stratégique d'améliorer la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes. Dans la logique du projet, la réalisation de ce résultat est attachée à deux Produits qui sont :

- ☞ **Produit 2.1** : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité ;
- ☞ **Produit 2.2** : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et à la justice.

4.3.2.2 Niveau de réalisation du Produit 2.1 : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité

Dans chacun des trois pays une étude a été commanditée sur l'identification des secteurs porteurs dans la zone d'intervention du projet pour guider la mise en œuvre des activités devant contribuer à la formation du Produit 1.1. Deux activités qui sont la formation et le financement d'Activités génératrices de revenus (AGR) ont été retenues pour le renforcement de la résilience économique des jeunes et des femmes. Le déroulement de ces activités a été réalisée en trois phases à savoir la sélection des bénéficiaires, le renforcement des capacités des jeunes et femmes et jeunes sélectionnés et le décaissement de la subvention pour financer le démarrage des AGR. Au Bénin, à l'issue de cette étude, un appel à candidature des jeunes a été lancé dans chaque commune. Les jeunes ont été sélectionnés et formés pendant deux semaines avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ils ont aussi bénéficié de l'accompagnement du coaching avec le consultant et les conseillers à l'emploi de l'ANPE. Les jeunes ont été placés au sein des entreprises pour mieux comprendre le fonctionnement et apprendre le métier de leur rêve. Au total 100 jeunes ont été identifiés et appuyés par le projet à raison de 20 par commune. Les jeunes après leur formation ne savent pas s'ils seront appuyés ou non pour s'installer, car le projet n'avait pas prévu leur installation après la formation. **Les éléments portant sur la Typologie des bénéficiaires sont détaillés à l'Annexe1.**

a. Phase 1 : processus de sélection des bénéficiaires

Suite donc aux études d'identification des secteurs porteurs dans la zone d'intervention, le processus développé s'est articulé comme suit :

☞ **La sélection des bénéficiaires**

La sélection des bénéficiaires a été réalisé à l'échelle communale. Il a été articulé en plusieurs phase notamment :

- **Une phase d'information au niveau communautaire**

Dès le lancement du projet, une campagne d'information a été développée par le projet par l'entremises des organisations chargées de la mise en œuvre. Ces organisations non gouvernementales (ONG) et ou gouvernementales ont été sélectionnées du fait de leur compétence et de leur expérience dans le domaine. Il s'est agi au cours de cette phase d'informer les communautés et les différentes autorités (déconcentrées et décentralisées) sur les ambitions et motivation du projet, ses objectifs, ses activités en particulier celles portant sur la mise en œuvre de la composante portant sur le renforcement de la résilience économique des jeunes et des femmes. La campagne d'information a également porté sur les processus à développer devant aboutir au financement des AGR.

- **Une phase de collecte des candidatures**

A la suite de cette campagne, un appel à candidature a été ouvert au niveau de chaque commune dans chaque pays. Les jeunes hommes et femmes intéressés ont chacun de son côté identifié le type d'AGR qu'ils souhaitaient mener et formulé leurs demandes sous forme de candidatures.

- **La constitution de la Commission communale de sélection**

Dans chaque commune, un jury a été mis en place présidé par les autorités locales (Préfets et Maires) et comprenant les cadres des services déconcentrés et de la Mairie, les responsables des jeunes et des femmes, les organisations de la société civiles locale ainsi que celui des autorités coutumières et religieuses.

- **La présélection des bénéficiaires**

Les Commissions de sélection (jury) ont par la suite été scindées en plusieurs sous commissions techniques constituées sur la base de l'expertise dans les domaines touchés par les projets soumis. Le rôle des services techniques gouvernementaux spécialisés a été important dans ces sous-commissions en vue de l'examen technique des projets soumis. Les projets portant par exemple sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, etc. ont été examinés et notés par des sous-commissions techniques placées sous la conduite des responsables des services techniques compétents de la préfecture et de la Mairie afin d'en faire un examen objectif. Selon les données recueillies auprès des responsables communaux et préfectoraux, au Burkina Faso par exemple, la Commune de Madjouarie a enregistré 223 dossiers de projet, Kompienga plus de 450, Pama 600 : Koulpélogo : 200, Soudougui : 150, Sangha : 115 et Yargatenga : 230. Dans l'ensemble de la zone du projet, plus de 2 000 demandes ont été reçues par le projet au Bénin, Burkina Faso et Togo. Une première présélection a été réalisée par les commissions spécialisées et approuvées par les autorités de tutelle (préfets et Maires). Selon les communes, 25 à 40 candidats ont été retenues par commune pour passer « l'épreuve » suivantes.

- **Les entretiens avec les candidats présélectionnés**

Les candidats présélectionnés ont été convoqués par la suite et entendus par les mêmes sous-commissions techniques. Selon les candidats retenus par la suite et les candidats « recalés » rencontrés, ces entretiens portaient sur la pertinence du projet en relation avec le marché local, l'expérience et le savoir-faire dans le domaine d'activité choisi, les connaissances professionnelles dans l'activité choisi, etc.

- **La délibération finale**

Au total, 132 bénéficiaires dont 66 femmes (50%) ont été retenus au Burkina Faso, à raison de 20 bénéficiaires par commune. Au Togo 36 jeunes filles et garçons vulnérables, et 12 coopératives de femmes vulnérables ont été retenus. Au Bénin, 100 jeunes ont été identifiés et pour bénéficier des appuis du projet à raison de 20 par commune. Individuellement, le nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires est de 667.

b. Le renforcement des capacités des jeunes et femmes et jeunes sélectionnés

☞ La formation des bénéficiaires

Les jeunes et femmes sélectionnées pour bénéficier du financement des AGR ont bénéficié de formations groupées dans les communes. Ces formations ont tenu compte de leur niveau parfois peu élevé d'instruction. **Au Bénin**, les jeunes ont été sélectionnés et formés pendant deux semaines avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ils ont aussi bénéficié de l'accompagnement du coaching avec un consultant et des conseillers à l'emploi de l'ANPE. La formation s'est déroulée au niveau des communes à l'exception de celle de Boucoumbé qui s'est déroulée à Natitingou. Les agents de l'ANPE et le consultant sur l'étude d'identification des secteurs porteurs, ont dispensé des formations sur les thématiques suivantes portant sur l'esprit d'entreprise (Ethique professionnelle, Intelligence entrepreneuriale, Identification des compétences en entrepreneuriat, gestion du temps, définition des objectifs, Partenariat, Commerce, Identification d'opportunités et prise de risque, Planification et suivi, Négociation et réseautage, Elaboration d'un plan de démarrage) ; les compétences de vie (Diagnostic de la personnalité, Identification des compétences de vie, la connaissance et l'estime de soi) et sur des sujets portant sur la prévention des menaces qui hantent la sous-région (Etat des lieux de la radicalisation, Communication et capacité de gérer le changement).

Au Togo, six (6) ateliers de 5 jours ont été animés à raison de 2 sessions de trois ateliers simultanés afin de réduire la durée de l'activité et de faciliter le respect des mesures barrières. Chaque atelier a été encadré par un binôme de formateurs de l'Agence National Pour l'emploi expérimentés dans la conduite de groupe de participants peu ou pas instruits appuyé par un traducteur. Les groupes de participants pour chaque atelier ont été formés en tenant compte des diversités linguistiques du groupe cible ceci afin de faciliter les échanges d'expérience entre les participants. L'utilisation de la méthodologie GERME niveau 1 centré sur le photolangage a permis une participation active des participants qui retrouvaient leurs situations de vie d'entrepreneur illustré par certaines images des différents modules de formation donnant ainsi lieu à des échanges très nourris sur diverses thématiques abordées. Les thématiques couvrant divers aspects des activités de l'entrepreneur ont été développées avec les modules portant sur l'entrepreneuriat, la commercialisation et la satisfaction de la clientèle, les techniques d'approvisionnement, la qualité de la dépense, la gestion financière, la planification et le financement d'ouverture

Au Burkina Faso, la formation a porté sur les notions essentielles de gestion des microprojets, l'esprit d'entreprise, de développement de plans d'affaires, de techniques simplifiées de gestion financières, de commercialisation (marketing), etc. Des consultants confirmés ont été mobilisés à cet effet. Les formations ont été réalisées au niveau communal, sauf celles destinées aux bénéficiaires de Madjouarie délocalisée à Pama. Du reste un, bénéficiaire de la Commune de Pama est porté à ce jour disparu ayant été enlevé par les groupes armés sur le chemin de retour de la formation¹⁶ en compagnie d'une autre bénéficiaire qui sera lui, libéré.

☞ **La mise en stage des bénéficiaires**

Avec l'appui du Conseil National de la Jeunesse, à la suite des formations théoriques, les bénéficiaires ont été mis en position de stage pratique chacun dans une microentreprise détenue par une personne plus expérimentée du domaine d'activité qu'il a choisi et pouvant lui servir de mentor dans son projet entrepreneurial. La durée du stage prévue était de trois semaines. Certains bénéficiaires ont volontairement dépassé ce temps. Cette phase du projet a été selon les bénéficiaires rencontrés, déterminante. Toutefois, quelques bénéficiaires n'ont pu effectuer leur stage pour diverses raisons. La mission a rencontré quelques bénéficiaires dans ce cas, il est vrai, tous originaire de la commune de Madjouarie¹⁷. D'autres bénéficiaires n'ont pas effectué le stage parce déjà développant déjà une activité professionnelle avec une certaine maîtrise. C'est le cas des mécaniciens déjà installés, des transformatrices des produits agricoles, des couturiers possédant leur atelier, etc. Pour cette catégorie, la subvention est perçue comme un moyen d'extension de leur activité (amélioration des capacités de production ou/et conquête de nouveaux marchés).

Au Bénin, une approche particulièrement innovante a été développée pour la réalisation de cette étape. La mise en stage s'est déroulée auprès d'entreprises préalablement identifiées par le consultant. Les entrepreneurs choisis ont accepté de participer à des séances de coaching des jeunes avant leur mise en stage. Cette occasion a permis aux bénéficiaires de se familiariser avec les entrepreneurs avant leur mise en stage et a facilité leur choix. Au moment de l'évaluation, les bénéficiaires étaient encore stage. Cependant, il y a eu quelques cas d'abandons dans le rang des filles pour des questions de grossesses.

☞ **Au Burkina : la rencontre entre le projet et l'ensemble des bénéficiaires à Cinkassé**

Après la formation et la période de stage, le projet a organisé dans chaque pays une réunion d'information avec l'ensemble des bénéficiaires. Cette réunion devait préciser la suite du processus, notamment les montants et modalités de décaissement de la subvention. Au Burkina Faso, cette réunion a été organisée à Cinkassé en Juillet 2021.

¹⁶ Références : **Monsieur Serge Ouédraogo**, tel. : 74 31 60 63, marié, père de deux enfants, initiateur d'un projet portant sur la conservation et la commercialisation du poisson, activité qu'il a toujours exercée dans la ville de Pama. Son projet consistait à accroître les capacités de conservation pour pouvoir étendre son rayon d'action aux autres villes de la région comme Fada Gourma et Tenkodogo.

¹⁷ Il est vrai que tous ceux rencontrés n'ayant pas fait le stage affirment avoir été encouragés par le projet à le faire et qu'ils ont retardé à le faire jusqu'au moment où leur commune a été attaquée par les groupes armés. Exemple : Mme Thiombiano Kontompoa (45 ans, activité : tissage) ; Mme Kouadima Adama (50 ans, activité : transformation de l'arachide) ; Mme Kouadima Awa (52 ans, handicapée visuelle, activité : commercialisation des céréales). Cette dernière a invoqué des raisons de santé.

Il a été retenu d'ouvrir des comptes auprès des institutions de microfinance dans chaque localité pour préparer les virements des subventions. Immédiatement après cette réunion, des démarches ont été menées en direction d'une institution de microfinance de la place en vue de faciliter l'ouverture de comptes bancaires par les bénéficiaires. La SONAPOST et la Caisse Populaire ont été retenues à cet effet. Un processus similaire a été mené au Togo et au Bénin pour la sélection et la formation des jeunes avec le concours des ONG partenaires d'implémentation telles que RAFIA et REFED au Togo.

c. Le décaissement de la subvention

En croisant les informations recueillies auprès des différents bénéficiaires rencontrés dans les trois, il est établi que :

☞ Au Burkina Faso,

Le financement a été rendu disponible dans les comptes ouverts auprès des IMF en **Février 2022** pour les bénéficiaires des trois communes de **Koulpélogo**. Pour les bénéficiaires des communes de la province de Kompienga, les fonds ont été virés au niveau des agences de la SONAPOST en fin février. Dans les deux cas, c'est en Mars que premiers bénéficiaires à percevoir leurs subventions ont débuté l'implantation de leurs AGR. Le contexte était alors déjà très volatile dans les communes de l'Est : Madjouarie vidée de ses habitants, Pama et Kompienga encerclées par les groupes armés. De ce fait, le retrait des subventions s'est effectué en fonction de la situation personnelle de chaque bénéficiaire pour les trois communes de la Kompienga. Rien que pour la Commune de Pama, selon le point focal départemental du CNJ, au 26 Juin 2022, huit bénéficiaires n'avaient pas encore décaissé leur subvention qui se trouve toujours dans les livrets de la SONAPOST à Fada et à Tenkodogo. A ce jour, s'il est vrai que la majorité des bénéficiaires a pu toucher la subvention, il en existe certain qui, faute de pouvoir se déplacer vers Tenkodogo ou Fada Gourma ont sont domiciliés les comptes ouverts dans les IMF. Pour preuve, le 22 juin 2022, la mission d'évaluation a accompagné deux bénéficiaires de la commune de Madjoari, l'un déplacé à Kompienga (un jeune homme), l'autre à Pama où elle souhaite installer son activité à Kompienga (tissage) de façon provisoire. Pour arriver à Fada, les deux ont dû prendre des risques énormes en empruntant des sentiers cachés dans la brousse en pleine nuit (au moins 20 km de marche) pour échapper aux groupes armés. Pour retourner, le même circuit s'impose à eux.

☞ Au Bénin

Au Bénin, après le processus de recrutement, la sensibilisation, la formation avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (2 semaines), les bénéficiaires ont été mis stage-apprentissage. Selon les responsables du projet, les activités du projet au Bénin se limitaient à cela. Il n'était pas prévu de subventionner l'installation ou le démarrage d'AGR comme au Burkina Faso.

☞ Au Togo

Au Togo, les bénéficiaires des 12 Communes couvertes ont reçu en même temps les « Kits » de démarrage. La remise a eu lieu du 09 au 15 Novembre 2021 donc cinq mois avant le début du paiement des subventions du côté du Burkina Faso. Les ONG partenaires d'implémentation (RAFIA et REFED) avaient, à l'occasion invité tous les partenaires du projet à assister à cette remise. Sur la base des plans d'affaires qu'ils ont élaborés avec l'appui du projet, les kits reçus correspondaient aux équipements reçus. Il n'a pas été donné de subvention financière.

d. Analyse de la qualité du processus de sélection des bénéficiaires

Sur la base du croisement des informations collectées auprès des bénéficiaires, des candidats non retenus et des autorités locales rencontrées (préfets et maires des communes au moment du processus), le processus de sélection des bénéficiaires d'AGR objectivement et rigoureusement mené au Burkina Faso et au Togo, tant et si bien qu'aucune contestation ou critiques négatives n'a été recueillie même au sein des jeunes et des femmes candidats non bénéficiaires. Ce constat est valable dans les trois pays. Un tel résultat a pu être réalisé grâce à l'expertises des ONG sélectionnées pour la mise en œuvre de ce volet du projet à l'image du CNJ au Burkina Faso, du RAFIA et REFED au Togo, avec l'appui des autorités locales (préfets et Maires). Au Bénin, une démarche visant le contrôle de moralité des bénéficiaires a même été ajoutée, pour s'assurer d'atteindre les « *bonnes personnes* » dans le processus de sélection des bénéficiaires,

En définitive, le processus de sélection a été participatif, incluant tous les groupes représentatifs et les compétences disponibles au niveau local. S'y ajoute que le principe d'égalité du genre adopté (de parité peut-on dire) a également été très apprécié par les communautés.

e. **Situation actuelle des bénéficiaires**

Au Bénin

Les bénéficiaires sont pour la plupart encore en stage apprentissage. Il n'était pas prévu dans le cadre du projet, d'aller au-delà du stage-apprentissage. L'objectif visé était d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires.

Au Togo

Les bénéficiaires sont installés dans leur commune et conduisent leurs AGR. Grâce aux équipements offerts par le projet, les bénéficiaires ont désormais trouvé du travail et s'occupent au quotidien. Les jeunes et femmes bénéficiaires sont aujourd'hui résolument orientés vers leur autonomisation. Ils s'occupent et gagnent de l'argent pour subvenir à leurs propres besoins.

Au Burkina Faso

Dans la province de **Kouplélogo** où, en dépit de la menace aucune commune n'a fait l'objet d'attaque armée directe, il n'a pas été relevé à ce jour de déplacement important de population. Les bénéficiaires ont ainsi reçu pour la majorité leur subvention en Mars 2021 et ont démarré leurs activités. Certes, le contexte régional marqué par la menace des groupes armés restreint quelque peu les perspectives (difficultés à se déplacer restreint le marché), mais les activités ont pu démarrer. Il en a été tout autrement dans la Région de l'Est où l'insécurité a complètement chamboulé les prévisions. Dans les **communes de Madjoari, Pama et Kompienga**, les bénéficiaires se sont tous soit dispersés (Madjoari) soit en position de quasi-assiégé ne pouvant s'autoriser de sortir dans le périmètre de leur commune (Pama, Kompienga) et n'étant donc plus, pour la plupart dans des dispositions de lancer leurs AGR. Certains bénéficiaires de Pama et Kompienga ont aussi pu quitter et vivent avec le statut de PDI à Fada Gourma, Tenkodogo et Dapaong au Togo. Avec le concours des responsables au niveau régional et départemental de la CNJ chargée de la mise en œuvre de ce volet du projet au Burkina Faso, il a pu être un point relativement précis de la situation des bénéficiaires

Tableau 4 : Situation des bénéficiaires d'AGR de la Région de l'Est du Burkina Faso suite au déplacement des population

Commune d'origine	Lieu d'implantation actuel									Total
	Fada Gourma	Tenkodogo	Kompienga	Pama	Madjouarie	Dapaong (Togo)	Ouaga.	Perdu de vue	Capturé par les groupes armés	
Kompienga	1	0	9	4	0	3	1	2	0	20
Pama	2	2	4	10	0	1	0	0	1	20
Madjouarie	9	0	5	5	0	0	0	1	0	20
Total	12	2	18	19	0	4	1	3	1	60

La majorité des bénéficiaires se trouve donc aujourd'hui dans la capitale provinciale, Kompienga (18) et à Pama (19). Fada Gourma, la capitale régionale accueille le troisième lot par ordre d'importance des bénéficiaires déplacés (12). Dapaong, la ville togolaise la plus proche de la frontière du Burkina Faso accueille 4 dont les 3 viennent de Kompienga. Cette situation, dressée au 26 Juin 2022 est toutefois très dynamique. En effet, contacté par la mission par WhatsApp, un certain nombre de bénéficiaires actuellement installés à Kompienga et Pama y déclarent qu'ils y sont faute de pouvoir sortir de la ville encerclée par les groupes armés (dans les deux cas). La preuve de leur déclaration est que parmi les 13 bénéficiaires recensés à Fada Gourma, trois sont arrivés durant le séjour de la mission d'évaluation (deux de Pama, 1 de Kompienga) par la méthode décrite ci-dessus. L'important dans ce décompte est de montrer que les points focaux de la CNJ au niveau départemental sont capables de retracer la situation de l'essentiel des bénéficiaires.

f. Cas particulier des bénéficiaires en situation de PDI

o Abandon des AGR et reconversion du fait du contexte PDI

Il va de soi que les projets d'AGR des bénéficiaires en situation de PDI portant sur l'agriculture, l'élevage et l'apiculture ont été abandonnés pour des raisons évidentes. Même la plupart des projets dans le domaine du commerce sont impossibles à exécuter, le commerce dont il s'agissait portant sur la collecte et la revente de produits agricoles, le sésame et d'autres produits du terroir pour les PDI rencontrées. Il en est de même que certaines AGR artisanales portant sur la transformation des produits agricoles comme celles concernant la production de pâte d'arachide, de l'huile et des tourteaux d'arachide. Là, outre que la matière première peut ne pas être disponible dans les localités d'accueil, le matériel de production dont disposaient à domicile les bénéficiaires, réputé lourd a été abandonné à domicile lors de « *la fuite* » devant la violence des agresseurs.

o Recherche d'un secteur de reconversion

Ce qui a été constaté sur le terrain au niveau de cette catégorie de bénéficiaires à Fada gourma et à Tenkodogo, c'est l'argent perçu au titre de la subvention est dans la plupart des cas utilisé pour créer une autre AGR dans le petit commerce de rue. Chez d'autres, l'argent est soigneusement gardé le temps de trouver quoi faire dans les villes d'accueil. Une femme bénéficiaire (AGR dans la transformation de l'arachide) a sorti l'enveloppe contenant les 650 mille Francs perçus trois semaines auparavant expliquant qu'il s'agit pour elle du fonds qui lui permettra de faire vivre ses deux enfants dès qu'elle identifiera une activité qui lui convient.

o Les métiers de l'artisanat résistent au contexte PDI

Une autre catégorie de bénéficiaire d'AGR portant généralement sur les métiers de l'artisanat a pu être délocalisée dans les villes d'accueil. La mission a ainsi visité un atelier de coiffure financé par la subvention du projet pour une jeune dame venue de Madjoarie installée à Fada et employant déjà deux jeunes filles. Sa clientèle constituée au départ des femmes de sa communauté déplacées comme elle s'agrandit au jour le jour et se diversifie.

Une autre évoluant dans le tissage a pu s'installer (récemment) grâce à la subvention du projet avec deux apprenties et envisage d'expédier très prochainement sa production à Ouagadougou où sa sœur installée dans le commerce s'occupera de vente. A Tenkodogo, un jeune mécanicien de Pama parti sans bagage de la ville a pu acheter sa boîte à outils grâce à la subvention, loué un petit terrain nu et implanté son garage. Après seulement trois semaines sur place, il commence à se faire une clientèle au point de recruter un « apprenti ». Dans l'ensemble donc, il apparaît que les bénéficiaires promoteurs d'AGR dans les métiers de l'artisanat sont ceux qui ont pu implanter leur activité dans les sites d'accueil. Selon les échanges avec les responsables locaux du CNJ au niveau départemental à Kompienga et Pama, c'est le même constat qui est fait dans ces localités. Les AGR dans le domaine de la couture, de la coiffure, de la réparation autos/motos, les métiers de la maçonnerie, peinture, menuiserie, etc. même pour les bénéficiaires PDI, ont pu dans l'ensemble être lancés.

g. Autre action du projet dans le domaine de l'employabilité des jeunes

Au Burkina Faso, parallèlement à la promotion des AGR, le projet a également initié des actions visant l'employabilité des jeunes (garçons et filles) au moyen de l'apprentissage. Ainsi, 30 jeunes identifiés dans la zone couverte ont été placés en apprentissage dans entreprises spécialisées sélectionnées en fonction des orientations déclinées par les bénéficiaires.

4.3.2.3 Analyse de la mise en œuvre des activités du Produit 2.1 :

Au Burkina Faso

☞ Les lenteurs du processus ont handicapé dans l'obtention du Produit 2.1

Comme certaines activités du Résultat 1, la mise en œuvre du Produit 2.1 a, de toute évidence, souffert de lenteurs dans l'exécution des activités. Le projet a été lancé en mars 2020. Toutefois, les activités ont réellement démarré en AOÛT 2020. Un important retard a donc été enregistré au démarrage. En recoupant les informations collectées auprès des différents acteurs, le processus de sélection des futures bénéficiaires de subvention pour les AGR a réellement débuté en Mars 2021, soit environ un an après le démarrage des activités.

Les décaissements des subventions pour les premiers bénéficiaires ont été réalisés en à partir de Février 2022 pour les bénéficiaires de la province de Koulpélogo et à partir de Mars pour ceux de la Kompienga. Cela signifie que le processus de sélection et de renforcement des bénéficiaires s'est déroulé sur un an, c'est-à-dire au moment de la clôture du projet. Evidemment, il y a le contexte sécuritaire qui n'a pas favorisé une mise en œuvre sereine des activités. Mais on peut aussi dire que l'explosion de la Région de l'Est n'a surpris personne, étant donné que depuis 2019, la menace des groupes armés est omniprésente avec déjà des attaques relevées à Madjouarie début 2000.

Dans ce contexte déjà connu, les lenteurs observées dans le processus de sélection et de formation ne s'expliquent pas, si tant est qu'on visait non seulement à financer des AGR pour les jeunes et les femmes vulnérables mais aussi à les accompagner un tant soit peu dans la consolidation de leurs microentreprises. La contribution du produit 2.1 à la réalisation du Résultat 2 était en tout cas à ce prix. En effet, octroyer le financement des AGR, même avec le renforcement des capacités de bénéficiaires ne garantit guère l'autonomisation des femmes et des jeunes récipiendaires en l'absence de tout mécanisme d'accompagnement. Du coup, comme exposé ci-dessus, les résultats obtenus au Burkina Faso au titre de ce Produit sont très mitigés.

Au Togo

Par rapport aux objectifs ciblés, le résultat visé a été atteint. Rappelons que les jeunes et femmes et les groupements de personnes vulnérables ont été identifiés, renforcés et dotés de Kits de démarrage aux fins de lancer ou renforcer leurs activités (les groupements notamment). Ce processus a été mené et s'est achevé à temps, en Novembre 2021, ce qui a donné le temps d'observer quelques résultats ou tendances. Et comme suggéré ci-dessus, les jeunes femmes et hommes bénéficiaires sont en train d'améliorer leur situation socioéconomique. C'est là le résultat recherché par le projet.

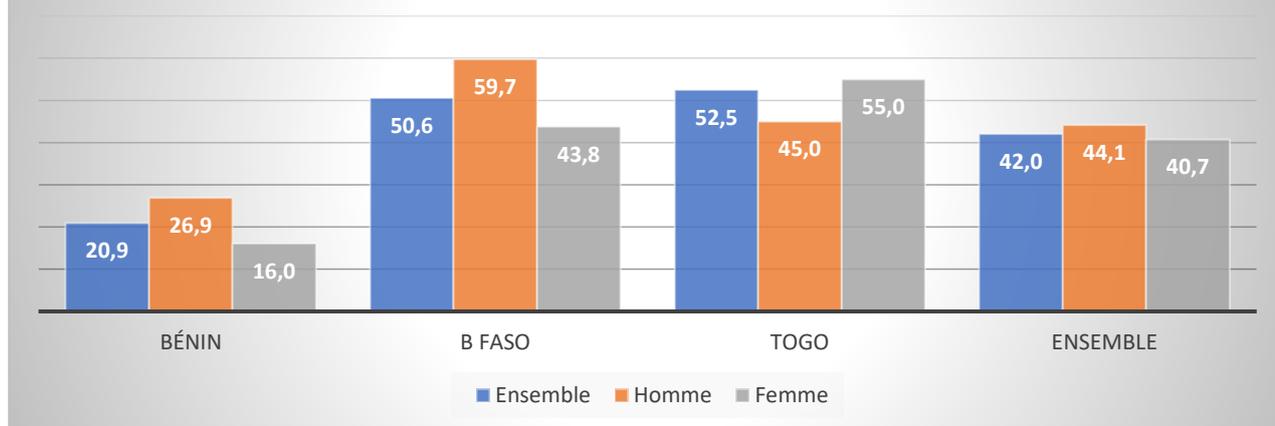
Au Bénin

Au Bénin, le processus n'offre pas pour le moment de visibilité, bien que conduite à terme. En effet, les jeunes bénéficiaires sont toujours en position de stage. Contactés individuellement, ils affichent beaucoup de craintes quant aux perspectives de trouver un emploi après l'apprentissage-formation. L'acquis est qu'ils auront tout de même, chacun un métier aux termes du processus, avec des compétences certaines.

4.3.2.4 Niveau de réalisation du Résultat 2: les activités portant sur le relèvement socioéconomique des bénéficiaires (AGR au Burkina, accompagnement des groupements au Togo et la formation apprentissage au Bénin) ont-elles réellement amélioré les capacités socioéconomiques des bénéficiaires de sorte à leur permettre de résister à l'influence des groupes extrémistes ?

L'indicateur de Résultat 2.1 « le pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes sont améliorées » permet de répondre à la question ci-dessus. Selon les résultats de l'enquête dans l'ensemble de la zone du projet, 42% des bénéficiaires considèrent que les activités développées par le projet dont ils ont bénéficié ont contribué à améliorer leur situation socioéconomique. En d'autres termes, plus de la moitié des bénéficiaires ne considère pas avoir amélioré leur situation sociale et économique avec l'accompagnement du projet. Une autre lecture de ce résultat est pour près de six bénéficiaires sur dix (# 58%), l'accompagnement du projet n'a pas suffi à améliorer leur situation. Les quatre autres restants considèrent, eux, que leur situation socioéconomique s'est améliorée. Mais cette amélioration n'indique pas systématiquement qu'elle peut leur permettre de faire face à d'éventuelles offres des groupes extrémistes. Car c'est de cela dont il s'agit. L'effet escompté du projet se trouve là ! En fait, l'indicateur tel que formulé est peu smart. Il s'agit pour les jeunes par exemple, d'abord d'avoir une source de revenu stable (premier élément), et que ce revenu soit de niveau satisfaisant (ou suffisant) pour qu'aucun mouvement ne puissent les influencer sur la base d'offres de quelque que nature que ce soit (deuxième éléments).

Figure 3 : Proportion de personnes (bénéficiaire ou non) affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes (%)



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Preuve que l'indicateur n'est pas smart, le premier élément de l'indicateur est repris comme indicateurs 2.b (voir ci-dessous). Quoi qu'il soit, la cible fixée au titre de cet indicateur d'effet du projet était au démarrage de 85%, d'où un taux de réalisation de l'ordre de 49% avec des variations importantes suivant les trois pays. Le pourcentage au **Togo** est le plus élevé : 52% (taux de réalisation : 61,8%). On pouvait s'attendre à cela. En effet, c'est seulement au Togo que la mise en œuvre de cette composante du projet a pu être achevée à temps, en Novembre 2021, offrant ainsi le temps d'observation de l'évolution des effets. Les bénéficiaires ont été bénéficié des formations et des kits de démarrage à cette date. Aujourd'hui, les activités promues sont développées et, à en juger par les résultats, plus de la moitié des bénéficiaires affirment avoir amélioré leurs conditions de vie. Au **Burkina Faso**, ce taux est évalué à 50,6%. Il a déjà été expliqué que ce résultat est influencé par le fait que les bénéficiaires du projet vivant en situation de PDI n'ont par devers eux, que le montant reçu comme subvention pour démarrer une AGR et qu'ils comptent là-dessus pour améliorer leur situation en investissant sur leur AGR ou sur d'autres activités. Il s'agit donc, rappelons-le plus d'espoir que de fait.

C'est au **Bénin** que l'indicateur est naturellement le plus faible (20,9%) compte tenu du fait que les bénéficiaires sont encore en stage et se posent beaucoup de questions, notamment celle de savoir s'ils pourront trouver un emploi après le stage. Au regard du résultat, ils sont dans l'ensemble pessimistes sur la possibilité que les nouvelles compétences acquises grâce au projet leur permettent de trouver du travail. Au niveau des femmes, cet espoir semble encore plus faible. Seulement 16% ont affirmé que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes sont améliorées

4.3.2.5 Observation sur l'indicateur de résultat 2.1

Au regard de la théorie du changement et exposée en introduction et des moyens dégagés par le projet pour la réalisation du résultat 2, les ambitions du projet apparaissent démesurées à plusieurs égards. En effet, si l'évidence de la justesse de la théorie du changement ne souffre de contestation (en améliorant la vulnérabilité socioéconomique des jeunes, on réduit d'autant la capacité d'influence que les groupes extrémistes pourraient avoir sur eux), la mise en œuvre de l'action souffre d'insuffisances au niveau des moyens dont a disposé le projet, notamment :

- ☞ Le **faible nombre des bénéficiaires** des formations et de la subvention AGR au Burkina Faso, des stages d'apprentissage au Bénin et des kits d'installation au Togo est tellement faible qu'atteindre la réalisation de l'effet escompté dans la zone ciblée n'était point assurée pour deux raisons au moins :
 - Le **faible nombre des bénéficiaires** liés sans doute au budget alloué à l'action. En effet, le projet a pris en charge seulement 20 bénéficiaires pour chaque commune, compte non tenu de la population des communes. Si on considère par exemple une commune Pama au Burkina Faso peuplée de 31 318 habitants

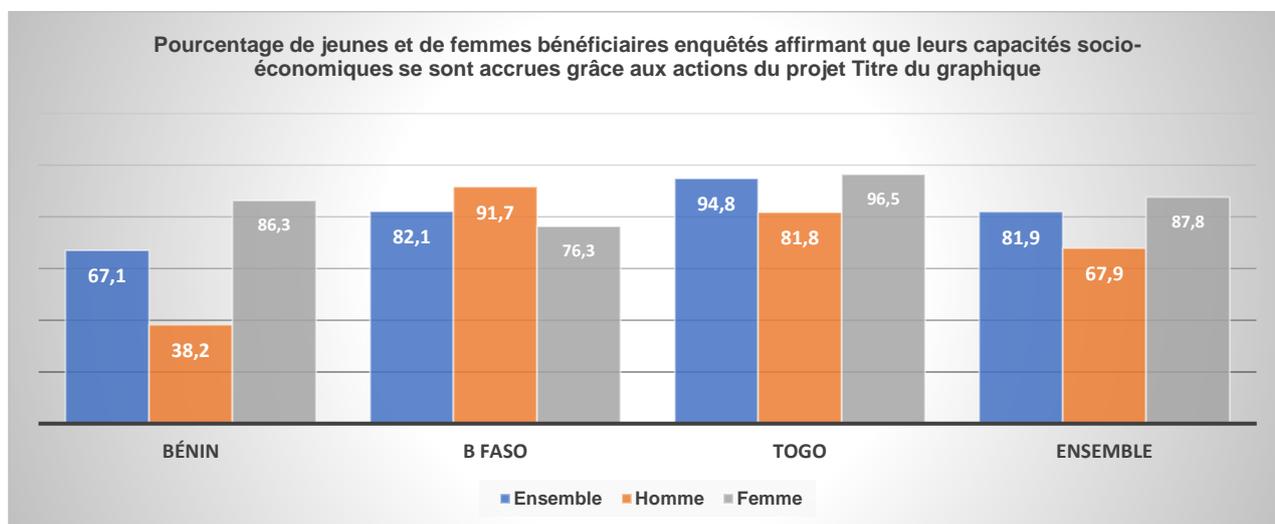
dont 34% de jeunes âgés entre 15-35 ans (Résultats RGPH, Juin 2022) soit 10 648 individus, seulement 20 personnes ont été retenues comme bénéficiaires soit 0,002% de la population potentielle cible. Ce nombre de bénéficiaires est assurément faible. Pour atteindre l'effet escompté, il aurait fallu atteindre au moins **une masse critique de jeunes bénéficiaires dans chaque commune** pour espérer un impact en termes de résilience socioéconomique des jeunes par rapport aux éventuelles offres des groupes jihadistes ;

- ☞ Le **niveau l'investissement du projet** : au Burkina Faso par exemple, la subvention la plus élevés déclarée par un bénéficiaire est de 650 milles FCFA. Il est difficile, en réalité de lancer une microentreprise avec ces moyens financiers et espérer de la voir naître, grandir et prospérer dans un contexte marqué par une concurrence féroce sur le marché informel

Si la théorie de changement qui sous-tend le résultat est juste, les moyens mis en place ont donc été faibles par rapport à la réalisation de l'effet escompté.

- **L'effet du projet sur les capacités socioéconomiques des bénéficiaires**

Preuve du caractère non smart de l'indicateur précédent, le second Indicateur d'effet du Résultat 2 (**Indicateur 2.2**) est « *le pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet* ». En principe, cet indicateur est déjà contenu dans l'indicateur 2.1. S'agissant de son niveau mesuré, globalement, 81,9% des jeunes bénéficiaires direct ont affirmé *leurs capacités socio-économiques se sont effectivement accrues grâce aux actions du projet*. Ce résultat n'est pas en contradiction avec le précédent. Il confirme la nécessité qu'il y avait de séparer l'amélioration des conditions socioéconomique d'avec la résilience face aux groupes extrémistes dans l'indicateur précédent. En effet, il ne fait pas de doute qu'au Burkina Faso par exemple, les bénéficiaires de la subvention AGR qui ont pu s'installer quelque part et commencer leurs activités ont amélioré tant soit peu leur situation socioéconomique. Mais de là à affirmer que cette amélioration peut leur permettre de résister à l'influence des groupes jihadiste, il y a un pas à ne pas franchir.

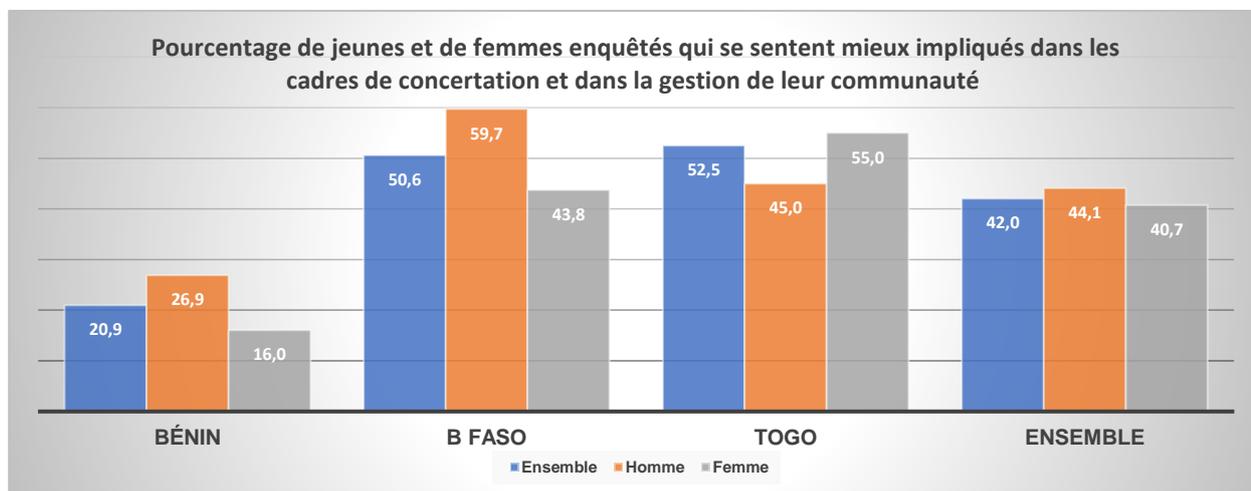


C'est du reste pourquoi le pourcentage de l'indicateur est beaucoup plus élevé parmi bénéficiaires du **Togo** (94,8% : 81,8% chez les hommes et 96,5% chez les femmes) qui ont pu observer sur une période relativement longue (depuis Novembre 2021) l'apport de l'activité soutenue par le projet sur leur situation socioéconomique. Au **Burkina Faso**, pour les raisons expliquées ci-dessus, le pourcentage des bénéficiaires de la subvention AGR qui considèrent que leur situation socioéconomique s'est améliorée est également important (82,1% avec 91,7% chez les hommes et 76,3% chez les femmes). Au **Bénin** environ les deux tiers (67,1% avec 38,2% chez les hommes plus ambitieux et 86,3% chez les femmes) des bénéficiaires en position de formation-apprentissage partage le sentiment que l'appui du projet a contribué à améliorer leur situation. En effet, même si les doutes et les inquiétudes demeurent quant à la question de trouver un emploi après, ils sont sûrs d'avoir amélioré leur employabilité.

4.3.2.6 Autres effets du Produit 2.1

L'implication des jeunes et des femmes dans les cadres de concertation et de gestion de leur communauté

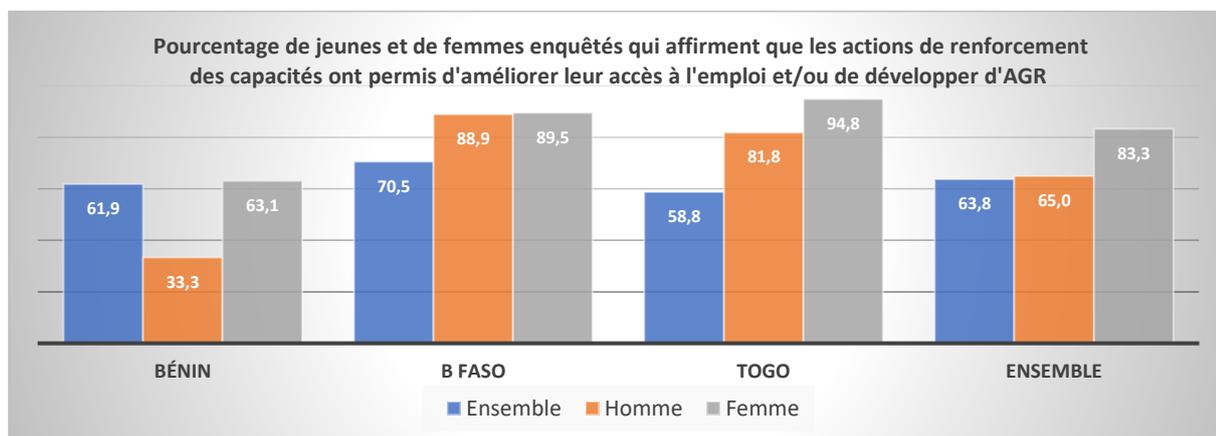
Le troisième indicateur de Résultat 2 est « *le pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté* » (**Indicateur 2.3**). Si l'on en croit le résultat de l'enquête, les avancées obtenues dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes et des femmes dans la concertation et la gestion de leur communauté sont mitigées.



En effet, seulement 42% des jeunes interrogés ont déclaré se sentir davantage impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté. C'est environ quatre personnes sur dix. Ce pourcentage est loin de cible fixée par le projet qui était de 95%. Le taux de réalisation est de l'ordre de 44%. Il est plus important au Burkina Faso et au Bénin (respectivement 50,6% et 52,5%). Au Bénin, il est beaucoup plus faible : 20,9%, c'est-à-dire environ deux jeunes/femmes sur 10. Il révèle nettement l'amplitude des questions du genre qui entravent le développement des jeunes et des femmes dans le département de l'Atakora au Bénin, où, les progrès dans le domaine de l'émancipation des femmes et de participation des jeunes sont apparemment faibles.

La promotion de l'accès à l'emploi dans la zone

L'Indicateur 2.1.1 se rapportant au Produit 2.1 du Résultat 2 est « *Pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR* ». Cet indicateur est destiné à mesurer l'effet des formations réalisées dans le cadre du projet. Les formations en question ont été organisées dans les trois pays comme documenté plus haut, suite à la fin du processus de sélection. Le contenu de ces formations dans chaque pays a également été décrit. Selon les déclarations des jeunes et femmes bénéficiaires interrogés sur la question, 63,8% des jeunes et de femmes enquêtées considèrent que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer leur AGR.



Comme les indicateurs relatifs aux effets du Résultat 2, c'est au Togo qu'on retrouve le pourcentage de jeunes et de femmes avec 88,3% affirmant que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR. Au Burkina, ce taux s'élève à 70,5% et au Bénin de 60,9%. Au Togo, il est de 58,8%. Ces pourcentages relativement élevés révèlent l'effet importants de volet renforcement des capacités développé par le projet, même si la cible (70%) n'a pas été atteinte (réalisée à 91%).

4.3.2.7 Produit 2.2. : les populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité, y compris l'État civil et la justice

a. Problématique adressée par le projet

L'état civil est le moyen permettant au pays l'enregistrement continu et exhaustif des naissances, des décès et de la situation maritale de leurs habitants. L'UNFPA soutient que l'état civil contribue à l'efficacité de la gouvernance. En effet, chaque pays doit connaître le nombre annuel des naissances et des décès, ainsi que les principales causes de mortalité, pour que leur système de santé fonctionne bien. Le seul moyen de comptabiliser tous les habitants consiste à recenser les naissances et les décès auprès de l'état civil. Cet enregistrement est à la base de l'identité légale de chaque individu. L'état civil offre de nombreux avantages. Le droit de l'individu à être recensé au commencement (et à la fin) de sa vie est fondamental pour son intégration sociale. Dans le contexte particulier de la zone BBT concernée par le projet, l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et surtout de la gestion de l'identité s'avère capitale dans la prévention et la réponse contre l'avancée des groupes extrémistes violents. Plus concrètement, dans le contexte d'extrême tension actuelle de la sous-région, il convient par exemple les FDS qui combattent les groupes extrémistes de pouvoir identifier les personnes et de savoir « qui est qui ». De cela peut dépendre l'efficacité de la lutte contre l'extrémisme, la prévention des abus et des exactions contre les populations civiles, etc.

Il se trouve que l'espace BBT concerné par le projet a toujours été marqué par une faible accessibilité aux juridictions nationales habilitées à délivrer les actes d'Etat civil, si bien qu'un nombre important de jeunes et de femmes ne dispose ni d'acte de naissance ni de pièce d'identité. Pour contribuer à résorber cette situation, le projet a inscrit dans ses résultats le soutien aux institutions nationales chargées de l'Etat civil. Ces appuis visent donc le renforcement des capacités des services d'enregistrement des naissances, des cours et tribunaux pour l'organisation d'audiences foraines (délivrance des actes de naissance aux adultes) et aux services de police dans la délivrance des pièces d'identité nationale.

b. Niveau de réalisation du Produit 2.2

Au Burkina Faso, les structures d'état civil dans la zone du projet ont été renforcées par le projet. Selon les rapports de mise en œuvre du projet, au total, six centres secondaires d'Etat civil au Burkina Faso ont été dotés en équipements informatiques et péri-informatiques (tablettes, imprimantes, micro-ordinateurs, clés de connexion, etc.) et 44 agents de santé ont été formés sur les techniques de déclaration numériques des actes d'Etat civil (naissance/décès). Ces structures ont permis de doter 600 personnes (enfants, jeunes et femmes) d'extraits d'actes de naissance et de jugements supplétifs. En outre, afin de favoriser l'accès à l'état civil, des audiences foraines ont été organisées dans les communes de Sangha, Soudougou, Yargatenga (région du Centre-Est) et dans les communes de Pama, Kompienga et Madjoari (région de l'Est) ont permis d'obtenir des actes de naissance. Sur la base de cette pièce, 2 200 personnes ont ainsi pu obtenir la Carte d'Identification Nationale en collaboration avec l'appui de l'office Nationale d'identification (ONI) dans le cadre des audiences foraines organisées dans les deux provinces.

Au Togo et au Bénin, une évaluation des besoins en matière d'état civil et des audiences foraines d'établissement d'actes d'état civil et de renforcement des capacités matérielles des services d'état civil a d'abord été réalisée. Cette étude a révélé, entre autres, une insuffisance de personnels qualifiés et la non-disponibilité des moyens de conservation durable des archives (numérisation et archivage). En fin de compte, 12 centres secondaires d'état civil ont été rénovés et équipés du côté togolais et 25 du côté béninois. Au total, le projet a appuyé la mise en place et l'équipement de 43 centres secondaires d'état civil dans la zone frontalière BBT.

Au Bénin notamment, la délivrance des actes de naissances et de certificats d'identification personnels dans certaines localités a été particulièrement appréciée par les bénéficiaires parmi lesquelles certains ont affirmé lors des discussions de groupe qu'ils ne « *pensaient pas un jour disposer de pièces d'identification* ».

4.3.2.8 Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 2

Les résultats obtenus en ce qui concerne le produit 2.1 sont mitigés **au Burkina Faso**. L'insécurité s'est fortement dégradée à un moment crucial de la mise en œuvre des AGR, obligeant une bonne partie des bénéficiaires de la région de l'Est à quitter leur commune d'origine. Les bénéficiaires de la province de Koulpélégou ont, quant à eux, pu mettre en œuvre leurs activités. Cependant, trois facteurs ont joué en leur défaveur notamment (i) la restriction de leur marché (circonscrit forcément à la localité de chaque promoteur du fait de la restriction des déplacements intercommunaux par exemple) et (ii) le retard dans la dynamique d'ensemble du projet (notamment la perception des subventions) qui ne permet pas d'observer l'effet de l'activité économique sur la base de données fiables observées sur une période suffisante (analyse économétrique). On sait néanmoins que tous les bénéficiaires ont fini de s'installer et développent actuellement leur AGR. Dans le Kompienga, certains bénéficiaires sont bien restés dans leur commune (Pama et Kompienga), mais ont perdu la liberté de se mouvoir dans leur terroir pour mettre en place et exploiter comme ils le prévoyaient leur microentreprise. De ce fait, très peu de bénéficiaires des trois communes de cette province ont pu mettre en place et exploiter convenablement aujourd'hui leur microentreprise.

C'est au Togo où le projet a insufflé une tendance favorable à la réalisation de l'effet attendu Résultat 2. Les groupements coopératifs soutenus (formations et équipements de kits de production) fonctionnent depuis Novembre 2021 et les résultats sont jugés satisfaisants par les bénéficiaires. Si cette tendance est maintenue, nul doute qu'il est possible de contribuer substantiellement au relèvement socioéconomique des bénéficiaires de manière à les placer hors d'atteinte des influences des extrémistes. S'agissant du Bénin, l'acquis substantiel est l'amélioration de l'employabilité des bénéficiaires quand ils auront achevé leur formation/apprentissage. Une grosse question se pose tout de même concernant leur insertion sur le marché du travail.

4.3.3 Niveau de réalisation du Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr

4.3.3.1 Problématique adressée par le projet

La zone frontalière BBT ciblée est marquée par la montée de l'extrémisme violent et la radicalisation ces dernières années. Cette situation qui a particulièrement déstabilisé l'espace frontalier du Burkina Faso et constitue un risque de plus en plus réel pour le Togo et le Bénin. Ceci se passe dans une zone transfrontalière déjà marquée par une porosité des frontières qui fait que les trois Etats ont des limites quant au contrôle/suivi des mouvements de personnes et de biens le long de leurs frontières communes. A titre d'illustration, entre le Burkina, le Togo et le Bénin, il n'existe qu'un seul poste de police frontalier avec chaque pays malgré la longueur de la frontière et l'importance des mouvements de personnes et de biens (Burkina-Togo, une seule entrée/sortie officielle avec un flux d'environ 383 000 personnes enregistrées par an et pour le Bénin, un poste avec un flux d'environ 175 000 personnes par an¹⁸).

En outre, cet espace frontalier BBT comme indiqué plus haut constitue un refuge de délinquants et trafiquants de tout acabit ; de la prolifération des armes, etc. toutes choses qui favorisent le grand banditisme, la criminalité organisée/transfrontalière et les trafics transfrontaliers et dans une certaine mesure le terrorisme. Cette situation a naturellement poussé les Etats à déployer dans la zone ces dernières années d'importants contingent de FDS. Cependant, au lieu de rassurer les populations de la zone, celles-ci regardent ces FDS avec beaucoup de méfiance. En effet, devant faire face à un phénomène auquel elles n'étaient pas bien préparées, les FDS se sont retrouvées également à devoir gérer de nombreux défis et contraintes sur le terrain. Il en est ainsi par exemple de la difficulté d'identification de certaines personnes due entre autres à l'absence de documents d'identité. Cette situation a pu entraîner des abus et violations des droits humains par endroits, semé la psychose et provoqué une crise de confiance de la population à l'endroit des FDS.

¹⁸ Source document de projet

En plus, cette crise s'est probablement nourri du sentiment des populations d'avoir été longtemps abandonnées à leur sort. S'y ajoutent évidemment des préoccupations d'ordre socio-économiques (faiblesse des investissements dans la zone) et beaucoup d'autres besoins non satisfaits des populations et au final, un niveau de développement faible marqué par l'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté, le manque d'emplois (des jeunes en particulier) et des clivages sociaux importants. Tous ces facteurs et d'autres expliquent pourquoi la confiance entre l'Etat et l'administration d'une part et les communautés vivant dans la zone d'autre part, a du mal à prendre forme

4.3.3.2 Contenu et portée de l'intervention

L'objectif du projet au titre du résultat 3 est de contribuer à créer un environnement propice au raffermissement de la confiance mutuelle entre l'Administration, les FDS et les communautés locales pour une meilleure coopération dans le but d'améliorer la perception des populations des localités frontalières ciblées. Le renforcement de la confiance entre les trois parties nécessite évidemment des actions ciblées visant à la fois les autorités administratives, les populations civiles locales et les FDS. Dans ce cadre, le projet a identifié (i) le développement d'actions conjointes et concertées entre les acteurs des trois pays ; (ii) des rencontres périodiques entre les trois parties, (iii) la formation et l'accompagnement des mécanismes de concertation existants. En plus, des actions d'électrification de sites de grande insécurité pour les populations devaient être initiées en vue d'appuyer les autorités pour l'amélioration de la sécurisation des espaces mais aussi contribuer à améliorer la résilience des jeunes. L'ensemble de ces interventions devraient permettre la réalisation des deux produits ci-dessous et contribuer à la réalisation du Produit 3.

- ☞ **Produit 3.1:** La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent ;
- ☞ **Produit 3.2:** La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public

4.3.3.3 Niveau de réalisation du produit 3.1: La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent.

a. Niveau de réalisation des activités

Pour rappel, le Produit 3.1, ne concernent que le Togo et le Bénin. Pour le Burkina Faso, la thématique a été développée dans d'autres projets de l'OIM.

Au **Togo et Bénin**, d'importantes activités ont été réalisées dans le sens de rapprocher l'administration, les FDS et les populations. Des campagnes de sensibilisation conjointement réalisées par les trois parties ont été exécutées. Ces campagnes ont été centrées sur le civisme, l'esprit d'appartenance à une nation, le rôle des FDS dans la sécurisation de la zone frontalière, etc. Des journées de consultations et de soins gratuites ont été réalisées par les FDS en faveur de la population.

Au **Togo** en particulier, le projet avec l'accord des autorités des armées a organisé des actions médicales gratuites dans les préfectures de Cinkasse et de l'Oti-sud du 20 novembre au 03 décembre 2021. Le personnel soignant du service de santé des armées (SSA) et de l'unité de génie ont été déployés pour cette activité. Les résultats de ces activités en faveur de la population sont les suivants :

Tableau 5 : Bilan des activités dans la préfecture de Cinkassé

Spécialités	Consultations	Interventions	Enfants	Femmes	Hommes
Chirurgie	150	92	15	19	58
Gynécologie	83	01		83	
Médecine générale	728		228	287	213
Ophthalmologie	294	53 dont 51 cataractes	75	126	93
Pédiatrie	177		117		
Sensibilisés	855				
Total	2 287	146	435	515	364

Au total 2 287 personnes ont été consultés, soignés sensibilisés à fois sur l'observation des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre COVID 19 et à la vaccination contre la COVID 19. Par préfecture, ce bilan se présente comme suit :

Tableau 6 : Bilan des activités dans la préfecture de l'Oti-Sud

Spécialités	Consultations	Interventions	Enfants	Femmes	Hommes
Chirurgie	65	40	02	08	30
Gynécologie	29			29	
Médecine générale	672		124	346	202
Ophthalmologie	167	28 dont 25 cataractes	5	64	98
Pédiatrie	187		187		
Sensibilisés	645				
Total	1765	68	328	464	328

A Gando, 1 765 personnes ont été consultés, soignés et surtout sensibilisés à l'observation des mesures barrières et à la vaccination contre COVID19. En définitive, les efforts de rapprochements développés par les FDS en direction des populations par le biais de campagnes de consultation et de soins gratuits en 2021 dans les préfectures de Cinkassé et Oti Sud ont permis de consulter et soigner 4 052 personnes dont 763 enfants ; d'opérer et suivre en post opératoire 214 personnes dont 133 en chirurgie générale et 81 en ophtalmologie. Ces actions médicales gratuites ont renforcé les relations entre la population civile et les forces de défense et de sécurité (FDS). Selon les populations bénéficiaires, les soins de santé gratuits offerts aux populations par la facilitation du projet ont été très utiles dans la mesure où ces opérations ont permis de soigner un grand nombre de patients n'ayant pas de moyens de s'offrir des traitements adéquats. Au cours des entretiens de groupe, les bénéficiaires ont estimé être satisfaits de cette action du projet. Selon un membre de CPPLEV à Cinkassé « *les consultations foraines ont permis de rapprocher les FDS de façon générale à la population et ont permis de réduire la dégradation néfaste des relations des deux parties* ». Un agent de la mairie de Tône 3 témoigne « *qu'on voit de plus en plus les jeunes participer à des réunions et des sensibilisations ensemble avec les FDS sans craintes ni de gênes* ».

L'amélioration de la relation civilo-militaire a pu être observée sur le terrain dans certaines zones visitées. Au cours des discussions de groupe et des entretiens individuels, les populations ont souvent rappelé cette action de l'armée et reconnu son effet dans la perception qu'elles avaient des FDS. En plus, les acteurs enquêtés reconnaissent que le renforcement des capacités des mécanismes de dialogue instaurés (CIPLEV, cadre de dialogue de jeunes et de femmes) a contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les Force de Défense et de Sécurité (FDS) dans la Région. Cependant, en même temps, il a été révélé dans les mêmes entretiens des pratiques négatives observées ces derniers temps que les populations croyaient révolues au regard de l'évolution positive des rapports FDS/populations enclenchée par la campagne gratuite de consultation et de soin. Ces pratiques concernent essentiellement des exactions (brutalité, intimidation, maltraitance, raquette, etc. ;) à l'endroit des populations qui commençaient pourtant à développer une toute autre perception sur les FDS en général.

Au Bénin, le risque pour les jeunes de se faire enrôler par les groupes extrémistes est lié aux failles du système national comme la marginalisation des populations des régions éloignées du pouvoir central, au manque d'infrastructures et donc aux difficultés d'accès aux services sociaux de base, et aussi à la non-prise en compte de leurs opinions dans le débat public. Les populations de ces régions sont souvent privées de l'information à tel point qu'ils ignorent souvent l'existence des lois et nouvelles réglementations. Les modes de règlement traditionnel (sans généralement l'implication des autorités judiciaires locales) prédominent encore. La présence des FDS est généralement perçue comme étrangères ainsi que le sont les lois de la république que ces derniers tentent de faire observer. Ces lois, à leurs yeux, sont étrangères à leur mode de vie car ne tenant pas compte de leurs préoccupations. Pour rapprocher les populations des FDS et pour améliorer la sécurité dans les communes de l'intervention, le projet a renforcé des dialogues communautaires et initié des sensibilisations. Ces actions ont eu pour but d'amener les populations à comprendre le rôle des FDS et la nécessité d'une coopération avec ces derniers pour diminuer les risques d'insécurité.

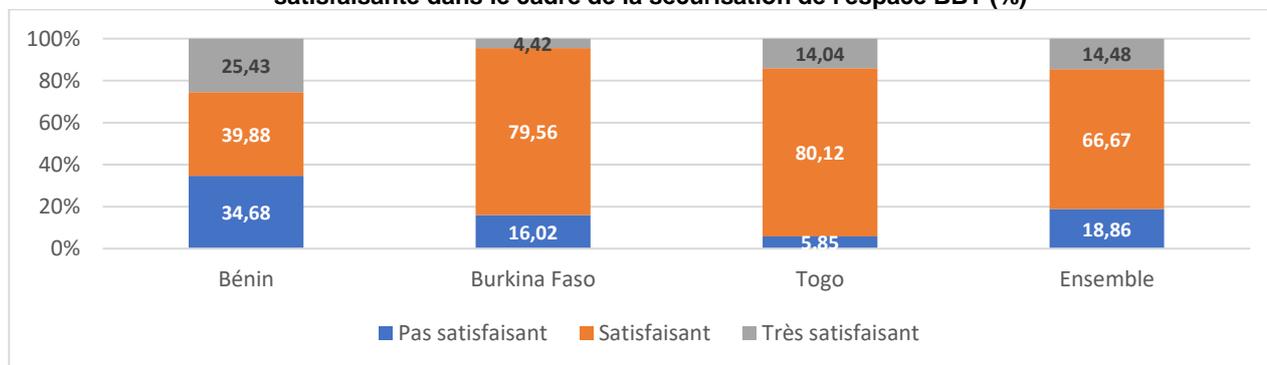
Elles ont aussi porté sur les moyens de prévenir les différends ethniques provenant pour la plupart des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Par la suite, dans le souci de mieux faire comprendre à la population les risques de propagation du phénomène Jihadiste au Bénin, les sensibilisations et les dialogues communautaires ont été initiés sous l'autorité des notables et les chefferies traditionnelles.

Une autre activité réalisée a été l'identification des lieux et la pause de l'éclairage public, la mise en place des comités locaux de dialogues, la mise en place des systèmes locaux d'alertes précoces qui viennent renforcer les dispositifs existant de gestions des conflits et les comités locaux de dialogue et de paix. Avec l'appui du projet, les FDS de leur côté ont elles-mêmes organisé des journées de sensibilisation en s'appuyant sur les radios locales et des journées portes ouvertes. Au plus fort de la Covid-19, les femmes et les FDS ont même partagé des formations sur des activités génératrices de revenus, notamment la fabrication des masques et la fabrication du savon liquide et des gels.

b. Evaluation de l'effet attendu : les actions du projet ont-elles produit l'effet escompté dans le rapprochement entre population et FDS

L'indicateur de Résultat 3.1 retenu pour mesurer les progrès réalisés grâce aux activités développées par le projet pour susciter une collaboration effective entre les populations et les FDS est le suivant : « *pourcentage de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés* ». Cet indicateur est on ne peut plus pertinent tant la collaboration entre les FDS et les populations civiles reste un défi à relever dans l'espace BBT à la lecture du document de projet. Dans le détail (voir figure ci-dessous), encore près de 19% des personnes interviewées ne sont pas satisfaites de la collaboration entre les populations et les FDS dans la zone. La satisfaction de la collaboration entre les deux camps a été plus décriée au Bénin (34,7%) qu'au Burkina Faso¹⁹ (16, %) et au Togo (5,9%).

Figure 1 : Proportion de personnes selon leur appréciation de la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT (%)



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Dans l'ensemble des trois pays, y compris donc au Burkina Faso des actions liées à ce résultat n'ont pas été menées par le projet, au total, 81,1% des personnes interrogées (« satisfait » et « très satisfait »), y compris les éléments des FDS ont affirmé que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante et que les droits humains sont respectés*. Au Bénin, ce pourcentage est de 65,3% et au Togo de 94,1%. Ces chiffres peuvent paraître élevés. Cependant, la cible initialement fixée (95% des populations interrogées dans l'espace BBT confirmer que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés*) n'a pas été atteinte (taux de réalisation # 85%). En fonction du genre, ces résultats révèlent que les femmes sont plus enclines à coopérer avec les FDS que leurs collègues hommes dans l'espace BBT si on interprète les résultats en termes de tendances. Au niveau des hommes, 70,2% ont affirmé que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés*. Chez les femmes, ce pourcentage atteint 89,6%. Chez les jeunes, il est de 78,6%.

¹⁹ Au Burkina, cette activité du projet n'a pas été menée. Il apparaît néanmoins important de se faire une idée de la collaboration FDS/Population dans la zone frontalière en vue de pouvoir établir des comparaisons avec les deux autres pays de l'espace BBT

☞ La contribution des mécanismes de dialogue instaurés au niveau communautaire dans le rapprochement entre populations et FDS

En plus des activités ciblant directement les FDS et les populations, les mécanismes de dialogues structurés et renforcés au niveau communautaires devaient également contribuer à faciliter la coopération entre les populations et les FDS. Un indicateur spécifique avait été retenu au départ pour mesurer cette contribution. Il s'agit de l'Indicateur de Produit 3.1.1 (Produit 3.1) porte sur le « *pourcentage de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS* ». Cet indicateur est mesuré pour le Bénin et le Togo. Dans l'ensemble, 63,1% de personnes interrogées affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS. La cible fixée à 80% n'a pas été réalisée (taux de réalisation 78,9%).

Au Togo où les populations ont beaucoup loué la campagne de de consultation et de soins gratuits au cours des discussions de groupe et des entretiens individuels, le pourcentage est de 53,8 % inférieur à celui du Bénin (72,3%). Toutefois, il y a lieu de relativiser cette comparaison. En effet, la proportion des personnes interviewées qui ne savent pas si l'amélioration de la collaboration entre FDS et civile serait due à la mise en place des mécanismes locaux de dialogue est beaucoup plus importante au Togo (46,2%) qu'au Bénin (27,2%). Notons que dans les deux pays, le pourcentage au niveau des femmes est inférieur à celui au niveau des hommes : 64,2% contre 79,3% au Bénin et 52,5% contre 56,9% au Togo. Dans les deux cas aussi, le pourcentage au niveau des jeunes est inférieur à celui obtenu chez les hommes et chez les femmes : 67,6% au Bénin et 52,6% au Togo. Dans ce cas aussi on peut se poser la question de savoir si les activités développées pour instaurer la confiance entre les populations, les autorités et les FDS ont été moins pertinentes pour les jeunes ou si c'est parce que le déficit de confiance entre les jeunes et les FDS étaient si profond que les activités ont produit moins d'effets au niveau jeunes.

En définitive, le projet a contribué au Bénin et au Togo au rapprochement entre les populations et les FDS, mais les résultats obtenus sont en deçà du niveau escompté.

4.3.3.4 Produit 3.2: La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.

a. Niveau de réalisation des activités

Dans le domaine de l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations, au Togo, 20 lampadaires solaires ont été installés dans des sites d'insécurité notoire. La même réalisation a été faite au Bénin avec l'éclairage de 26 espaces communautaires. Ces sites ont été identifiés par les communautés et les autorités locales. Ces sites aujourd'hui éclairés par cette action dans les deux pays, outre qu'il contribue à sécuriser les lieux fait également le bonheur des jeunes élèves qui s'y regroupent le soir pour étudier.

☞ Le cas particulier du Burkina Faso

Au Burkina Faso, l'activité a été exécutée dans la province de Koulpélogo (Centre-Est) : 63 lampadaires ont été installés aux points identifiés par les populations bénéficiaires à Sangha, Soudougou et Yargatenga. Par contre, dans les communes de la région Est (Pama, Kompienga et Madjouarie), l'activité n'était pas exécutée au moment de l'évaluation. Bien entendu, l'insécurité dans cette zone explique ce retard. Les sites identifiés ne sont pas accessibles du fait de l'avancée des groupes armés qui ne permet plus d'atteindre la zone. Sur ce point, les conseillers de CNJ rencontrés ont été unanimes à mettre en relief non seulement la lenteur du processus mais également la faible écoute dont le projet a fait preuve à leur endroit. A Pama et Kompienga, ils auraient proposé au projet de produire sur place les poteaux, à charge pour le projet d'envoyer les plaques solaires seulement dans le but d'accélérer l'implantation de l'éclairage. Selon eux, cette proposition faite avant l'aggravation de la situation sécuritaire est restée sans suite. Avec la situation sécuritaire actuelle, le projet envisage l'installation de ces lampadaires (non encore réalisée au moment de l'évaluation) à Fada Gourma, zone accessible et accueillant une grande population de PDI venant des zones où était prévu l'implantation de ces lampadaires. Cependant, pour nombre d'acteurs rencontrés, notamment les points focaux de la CNJ de Pama et Kompienga, cela rime avec du gâchis.

On peut leur donner raison au moins en partie, sur ce point. En effet, l'implantation d'une vingtaine de lampadaires n'apporte aucune valeur ajoutée à la ville de Fada Gourma déjà éclairée, encore moins aux PDI originaires des zones où devaient être implantées ces lampadaires, étant donné que ces personnes déplacées vivent dans les différents quartiers de la ville au sein des communautés. On pouvait comprendre cette délocalisation si les PDI vivaient rassemblées sur un ou plusieurs sites nécessitant de l'éclairage. Ce qui n'est point le cas.

Les acteurs rencontrés soulignent qu'il est bien possible de faire transporter les lampadaires par l'armée au moyen de leurs aéronefs ou par des convois sécurisés et que le jeu en vaut la chandelle dans la mesure où, à ce jour, tous les poteaux d'éclairage de Pama ont été dynamités et qu'il en est de même pour une bonne partie de l'éclairage public de la ville de Kompienga. Ces lampadaires feraient donc du bien pour les populations encerclées dans ces deux villes. Les jeunes restés dans ces villes sous le leadership de responsables du CNJ se disent capables de les réceptionner et de les installer (sans l'assistance du fournisseur) si l'armée les convoie. Cette option apparemment convaincante. Toutefois, la question qu'on peut se poser est celle de savoir quelle serait la réaction des groupes armés extrémistes quand ils constateront l'implantation de ces nouveaux lampadaires là où ils avaient détruit tout l'éclairage. Ce qui est certain, c'est que l'installation de ces lampadaires à Pama et Kompienga actuellement expose potentiellement les sites à une réaction des Jihadistes violente des groupes armés campés aux alentours de ces villes. Puisqu'il relève de la responsabilité du projet de limiter le risque de nuire (« *Do not harm* »), cette option proposée par les jeunes dans les discussions avec la mission d'évaluation n'est pas recevable.

b. Evaluation de l'effet de l'activité

Le premier indicateur retenu dans le cadre logique du projet pour évaluer les avancées réalisées dans le domaine de la sécurisation de l'espace public dans la zone du projet est l'**indicateur de Produit 3.2** ainsi intitulé : « *pourcentage de personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT* ». Selon les résultats de l'enquête, 65% des personnes interrogées dans la zone expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT » au moyen de l'installation de l'éclairage public. La cible que s'était fixé le projet est de 80%, d'où un taux de réalisation de l'ordre de 81%.

Tableau 8 : Proportion de personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT (%)

Pays	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	54,9	64,5	55,4	58,0	56,6
Burkina Faso	50,0	82,1	56,5	57,3	56,9
Togo	77,8	90,7	84,3	80,8	81,9
Ensemble	59,9	81,5	62,3	67,0	65,0

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

C'est au Togo où les actions de sécurisation des lieux publics à risques est apparemment mieux appréciée avec 81,9% de personnes qui expriment leur satisfaction contre 56,6% et 56,9% au Burkina Faso. On observe aussi que les jeunes constituent la catégorie qui exprime le moins leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics (54,9% au Bénin, 50% au Burkina et 77,8% au Togo). Pourtant, les jeunes constituent aussi la catégorie supposée fréquenter le plus ces sites. S'attendaient-ils à plus ? On peut le penser.

c. Niveau de réalisation du résultat 3 : l'effet ultime attendu qui est que les populations se sentent physiquement en sécurité dans l'espace frontalier BBT a-t-il été réalisé ?

L'**Indicateur de Résultat 3.2** qui répond à la question ci-dessus est « *le pourcentage de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps* ». Les résultats de l'évaluation montrent des tendances comparables à celles décrites ci-dessus. En effet, au total, 76,8% des personnes interrogées déclarent se sentir physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps.

Tableau 4 : Pourcentage de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps (%)

Pays	Masculin	Féminin	- de 35 ans	+ de 35 ans	Ensemble
Bénin	76,1	86,4	81,0	80,6	80,9
Burkina Faso	72,9	65,6	69,0	69,2	69,1
Togo	84,3	79,2	79,5	83,3	80,7
Ensemble	76,8	76,8	76,3	78,2	76,8

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Le pourcentage est de 80,9% au Bénin et 80,7% au Togo. Dans la zone du projet dans ces deux pays, l'effet obtenu est presque apprécié de la même manière par les bénéficiaires. Il faut dire que l'installation des infrastructures d'éclairage public par le projet s'y est déroulé sans anicroche. Au Burkina Faso, le même pourcentage est de 69,1%, légèrement inférieur. Le retard enregistré dans la mise en œuvre de l'activité dans une partie de la zone du projet (province de Kompienga) pourrait expliquer cette différence. Dans tous les cas, à en juger par les réponses obtenues des bénéficiaires, des progrès importants ont été réalisés vers l'effet attendu, même si la cible fixée n'a pas été atteinte. En effet le projet visait à atteindre 95% de populations qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps.

Par ailleurs, on constate que le pourcentage de jeunes qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT est du même ordre de grandeurs que celui observé au niveau des autres catégories. Pourtant, les jeunes constituent aussi la catégorie supposée fréquenter le plus ces sites sécurisés comme il a pu être observé sur le terrain la nuit. S'attendaient-ils à plus ? On peut le penser.

4.4 Évaluation de la durabilité projet

Pour rappel, un **projet** est qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après son achèvement.

4.4.1 Durabilité du Résultat 1 : Durabilité des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires

4.4.1.1 Éléments de durabilité

- **L'approche de mise en œuvre est favorable à la durabilité**

Dans les trois pays, les actions portant sur le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont été exécutées sous la responsabilité des institutions d'Etat chargées de promouvoir et de conduire le dialogue entre les différentes communautés, de prévenir et de résoudre les conflits communautaires. Ces institutions habilitées par l'Etat (cadre juridique) constituent effectivement les partenaires idoines pour pérenniser les actions et les résultats du projet dans le domaine.

Au **Burkina Faso** par exemple, le projet s'est reposé sur l'ONAPREGECC et l'ONAFAR. L'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) a été mis en place pour la prévention et la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. Sa mission est de fédérer les actions des différents intervenants aussi bien publics que privés en vue d'une résolution structurelle des conflits communautaires. Le DECRET N°2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso fixe les missions de l'institution comme suit :

- Collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- Evaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- Déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- Contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- Fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- Mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation

Le second interlocuteur du projet a été l'Observatoire National des Faits Religieux (décret n°2015-984/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEF du 17 août 2015), une institution créée spécifiquement pour traiter des conflits d'ordre religieux par la promotion de la tolérance et le dialogue inter-religieux, le renforcement des capacités des leaders religieux et des animateurs des médias confessionnels et laïcs.

Au Bénin, le projet s'est appuyé sur des institutions comme la Coalition nationale pour la paix placée sous la tutelle du Haut-commissariat à la Gouvernance, composée de personnes ressources, de personnalités de la société civile, de médias et représentants de l'assemblée nationale et du gouvernement et qui a pour mission d'assurer la veille pour la préservation de la paix dans le pays.

Au Togo, le partenaire gouvernemental a été le Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Cette institution a pour mission « *d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent* ». Il s'agit d'un mécanisme souple exclusivement dédié à la prévention de l'extrémisme violent dans le pays. Sa mission est, entre autres, de recueillir les données sur les zones affectées ou à risque, d'œuvrer à éradiquer ou réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent sur l'ensemble du territoire national, en donnant aux communautés de base les outils et le soutien dont elles ont besoin pour résister à ce fléau. Dans son approche de prévention, le CIPLEV entend donner « *aux communautés de base, les outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau* ».

Composé de représentants des départements ministériels impliqués, des leaders d'opinion et de la société civile, le CIPLEV se propose donc d'agir directement sur les causes profondes de vulnérabilité et sur les signaux faibles de la radicalisation afin de garantir une prévention efficace. L'organisme a mis en place des mesures sécuritaires, préventives et de développement pour éviter l'endogénéisation de l'extrémisme violent sur notre territoire. On peut donc considérer que le projet a retenu comme principaux partenaires des institutions déjà chargées dans leurs pays respectifs de mettre en place des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires et de l'extrémisme violent. Vu sous cet angle, les activités développées ont constitué en réalité un accompagnement et une contribution à la réalisation de leurs propres cahiers de charges respectifs. En tout état de cause, outre le cadre juridique, ces institutions disposent en principe de l'expertise nécessaire pour assurer la durabilité des activités et des résultats obtenus avec le projet. D'autant plus que ces activités et résultats étaient inscrits dans leurs plans d'action comme l'ont unanimement souligné les responsables des institutions concernées au Bénin, au Burkina et au Togo.

L'approche de mise en œuvre, les résultats escomptés et les activités du projet dans les trois pays sont donc favorables à la durabilité.

○ **Autres constats de terrain favorables à la durabilité**

Outre l'approche et les éléments du projet favorables à la durabilité, certains effets du projet constatés sur le terrain sont également favorables à la durabilité. Ces éléments sont :

- **Les capacités potentielles que dégagent les structures communautaires**

Un certain nombre d'organisations communautaires de base rencontrées, bénéficiaires des appuis du projet dans le domaine de la structuration et du renforcement des capacités semblent capables d'assurer au niveau de leurs communautés la mission de prévention, de veille, d'alerte et de médiation en ce qui concerne les conflits communautaires.

Au Burkina Faso par exemple, même si le processus n'a pu être menée à terme, les organisations communautaires identifiées dans la région de l'Est et du centre Est ont pu bénéficier d'appuis en termes de structuration et de formation dans le domaine du dialogue, de la médiation/résolution des conflits communautaires et la prévention de l'extrémisme violent et financement des plans d'action. Au cours des discussions avec certains responsables d'organisations rencontrées (ONAFAR provinciale de Kompienga, Conseil provincial des chefs coutumiers de Kompienga-Pama-Madjouarie), ceux-ci ont montré de véritables capacités dans le domaine de la négociation et la prévention des conflits communautaires. En plus des exemples de médiations rapportés (voir analyse Produit 1.1), les responsables des deux organisations rencontrées à Fada Gourma, dans leur situation de PDI continuent d'assurer d'importantes fonctions communautaires. En effet :

- ☞ Ils accueillent tous les ressortissants de leur communautés (Madjoari, Kompienga, Pama) qui arrivent à Fada, les orientent dans les différents quartiers pour les loger auprès d'autres PDI déjà implantées ;
- ☞ Assurent l'écoute et le conseil aux jeunes et femmes déplacés, dont certains ne connaissent rien de la vie en ville (tous les jeunes et femmes arrivants passent par ce stade) ;
- ☞ Collectent des moyens auprès des ressortissants de leur communauté résidant dans les autres villes du Burkina pour aider leurs pairs en difficultés à Fada ;
- ☞ S'informent régulièrement de l'évolution de la situation de leur villes/villages et informent leurs pairs ;
- ☞ Etc.

Ces responsables font preuve d'un véritable sens de leadership dans les communautés PDI qui fait penser qu'ils pourront jouer un rôle prépondérant dans leurs communautés quand il s'agira du retour. Ils sont en outre unanimes à reconnaître que les formations reçues dans le cadre du projet ont fortement influencé leurs aptitudes actuelles.

Au **Togo**, comme rapporté ci-dessus, après les formations, les Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix semblent aussi afficher une certaine viabilité dans la région des savanes. Il est à noter que le CIPLEV a des représentations au niveau des préfectures (CPPLEV) et au niveau des cantons (CCPLEV) ce qui renforce la viabilité de cette organisation. Il en est de même des Comités Locaux de Paix au Bénin. C'est d'ailleurs dans ce pays où ces organisations locales communautaires semblent plus prédisposées à la durabilité étant donné leur expérience (le pays a mis en place et renforcé ces structures depuis une longue période).

4.4.1.2 Principales menaces à la durabilité

☞ La poussée du terrorisme

La poussée de l'extrémisme armé violent constitue la principale menace à la durabilité du projet. Le cas de la région Est du Burkina Faso en atteste. En effet, la plupart des organisations bénéficiaires des appuis du projet ont vu leurs membres dispersés à travers le pays, leurs communautés elles-mêmes étant « *explosées* » par l'avancée des extrémistes armés. Il se trouve que cette menace se précise de plus en plus ces derniers temps sur les zones couvertes par le projet au Togo et au Bénin. Le problème avec cette menace est que les organisations communautaires peuvent prévenir l'enrôlement des membres de leur communauté par les jihadistes, mais ne peuvent point prévenir l'agression de leur communauté par des inconnus. En effet, les responsables des organisations communautaires rencontrées à l'Est du Burkina ont tous souligné ne connaître aucun membre de leur communauté enrôlé tout comme ils ignorent tout de la prévenance des agresseurs.

☞ Des organisations communautaires qui restent à consolider

Le projet en collaboration avec les institutions d'Etat spécialisées a pu mettre en place et/ou renforcer les organisations communautaires dans la zone frontalière BBT. La plupart de ces structures sont capables aujourd'hui d'assurer la mission de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires. Elles peuvent également assurer la mission de sensibilisation auprès des jeunes dans le cadre de la prévention de leur enrôlement par l'extrémisme violent. Cependant, cet acquis reste fragile. Il est vrai que bon nombre d'organisations renforcées existaient de façon informelle. Le projet a mis à leur disposition des outils modernes de dialogue, de médiation et de résolution des conflits. Il reste que ces organisations manquent d'expérience pratique. Surtout que les facteurs déclencheurs des crises se complexifient.

Il ne s'agit plus seulement de prévenir ou de résoudre les conflits traditionnels et classiques entre agriculteurs et éleveurs seulement, des problèmes fonciers entre collectivités ou de violence basée sur le genre mais des situations de crise plus chroniques. En effet, la paupérisation croissante des jeunes et des femmes, les trafics, la circulation des armes dans la zone, les frustrations dues à l'absence d'investissements d'Etat dans la zone, la compétition de plus en plus ardue pour l'accès aux ressources etc. provoquent un risque d'augmentation des tensions communautaires. La prévention et le règlement des conflits devient de plus en plus complexe. Face à tous ces défis, les capacités des organisations communautaires de base peuvent paraître relativement modestes. S'y ajoute que la donne jihadiste dans la zone constitue une menace directe pour la durabilité de toutes les organisations communautaires créées ou renforcées dans la zone.

4.4.1.3 Durabilité des acquis dans le domaine de la coopération entre l'Administration, les FDS et les populations dans le cadre de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme

Des efforts importants ont été réalisés dans le cadre du projet pour favoriser une coopération entre l'administration et les FDS d'une part et les populations d'autre part. Des résultats ont certes été engrangés dans ce sens aussi bien au Togo qu'au Bénin. Au Togo en particulier, les populations civiles ont fortement apprécié les consultations et soins gratuits offerts par les FDS. Au Bénin où les relations entre les parties sont réputées très difficiles, les efforts consentis par les FDS pour se rapprocher des populations dans le cadre du projet ont été importants. Cependant, dans la réalité les résultats obtenus apparaissent relativement faibles. En plus, leur durabilité est loin d'être assurée.

Au Togo par exemple, les « check points » installés dernièrement par les FDS dans le cadre de la sécurisation de la région des savanes constitue une nouvelle pomme de discorde entre les deux parties. Les populations, selon les déclarations recueillies dans le cadre de la présente évaluation accusent les FDS d'exaction et de multiples violations de leurs droits au niveau de ces points de contrôle, situation qui sape profondément la durabilité des faibles acquis des campagnes de rapprochement exécutées dans le cadre du projet et en dehors du projet.

Autre élément qui risque de nuire à la durabilité des acquis observées en matière de rapprochement entre les deux parties, l'armée togolaise a reconnu son implication dans la mort de sept adolescents, dans la nuit du 9 au 10 juillet 2022. Ces derniers avaient été tués par une explosion la nuit dans le village de Malgba, dans la préfecture de Tône, à la frontière avec le Burkina Faso. Cette bavure, évidemment, risque de peser lourd dans les relations entre les FDS et la population locale dans une zone où pourtant, les efforts de l'armée pour obtenir la confiance des habitants dans sa campagne de prévention contre la menace jihadiste étaient en train de produire des effets notables.

4.4.1.4 Durabilité des acquis dans le domaine de la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent

Ce qui pouvait apparaître comme le plus difficile à réaliser dans le cadre de la mise en place du mécanisme d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent a été réalisé. En effet, des trois côtés de la frontière, le projet et ses partenaires étatiques ont pu implanter et renforcer les organisations communautaires dont le fonctionnement devrait alimenter en information le mécanisme d'alerte précoce et d'intervention. Toutefois, la menace jihadiste s'intensifie dans la zone et le mécanisme d'alerte précoce n'a pas vu le jour. Du coup, les capacités ainsi « *construites* » dans les communautés aux fins de collecter et de transmettre les informations sécuritaires à qui de droit risque de s'étioler. Du côté du Burkina Faso, la désagrégation des structures de base communautaire implantées est déjà actée.

S'agissant du mécanisme lui-même, s'il est vrai que le cahier des charges a déjà été élaboré par les trois Etats (BBT), sans facilitation d'une tierce partie (comme l'a été le projet), il y a des risques réels que l'opérationnalisation tarde encore pour longtemps, voire ne se réalise pas du tout pour les raisons invoquées au chapitre précédent.

4.4.2 Durabilité du Résultat 2 :

☞ Durabilité des résultats obtenus dans l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité (Produit 2.1)

C'est au Togo où les effets obtenus dans le cadre l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus semblent plus durable. En effet, Le fait d'avoir renforcé les capacités managériales et entrepreneuriales des bénéficiaires a beaucoup contribué à la viabilité de leurs activités. L'avantage dans ce cas est que toutes les activités prévues dans ce cadre ont été exécutées à temps et que les bénéficiaires sont en activité depuis au moins huit mois. Du coup, les premiers effets de l'action sont observables. Et selon les bénéficiaires, ils sont positifs. Les AGR individuelles et les groupements bénéficiaires des appuis du projet contribuent déjà à l'amélioration de la situation socioéconomique des bénéficiaires et rien ne s'oppose à ce que cette tendance se poursuive et se consolide, sauf, évidemment, l'insécurité qui menace zone.

Au Bénin, l'employabilité des bénéficiaires (encore en apprentissage/formation) deviendra une réalité après leur stage. Chacun aura un métier. Cet acquis est réputé durable. Néanmoins, dans l'esprit du projet, il s'agit en réalité de « donner du travail » aux jeunes et femmes vulnérable pour améliorer leur résilience socioéconomique. On conviendra qu'entre « *être employable* » et « *trouver du travail* » dans le contexte actuel du Bénin où l'emploi des jeunes, y compris des jeunes diplômés, constitue une préoccupation nationale. Le risque sur la durabilité de l'acquis du projet (amélioration de l'employabilité des bénéficiaires) est donc lié au marché du travail et à la capacité pour les bénéficiaires qui souhaitent s'auto-employer, de mobiliser des fonds pour lancer une activité.

Au Burkina Faso, les 60 bénéficiaires des communes de Koulpélogo, Soudougou, Sangha et Yargatenga ont pu lancer leurs AGR. Dans leur grande majorité, il s'agit d'artisans déjà en exercice avant le projet. La subvention devait donc contribuer au renforcement de leurs activités. Comme indiqué plus haut, le délai entre la perception de la subvention et la fin du projet est trop court pour autoriser l'appréciation des effets. Ce qui est certain, c'est qu'avec un marché fortement limité du fait de l'insécurité (le marché potentiel ne peut être exploité), la durabilité pourrait être menacée à moyen et long terme. Dans la région de l'Est (Kompienga, Pama, Madjouarie), une dizaine (décompte réalisé avec les points focaux du CNJ) sur un total de 60 bénéficiaires ont pu débiter leur AGR, dont 3 en qualité de PDI. On ne peut donc pas parler de durabilité dans ce cas.

Durabilité de l'accès à l'État civil dans la zone d'intervention

L'équipement des centres d'état civil et des centres secondaires d'état civil dans toute la zone d'intervention (tablettes, imprimantes, microordinateurs, clés de connexion, etc.) et la formation des personnels constituent un élément important de durabilité. Evidemment, il y a des investissements à réaliser pour la maintenance et le renouvellement du matériel et équipement fournis par le projet. Mais on peut penser que les maires bénéficiaires de cet apport du projet assureront cet investissement. Dans le cas du Bénin et du Togo en tout cas, cet engagement, gage d'une certaine durabilité des acquis, a été tenu. Au Burkina où tous les maires des communes ont été destitués avec l'arrivée du pouvoir actuel, la pérennité de l'acquis est moins évidente, d'autant plus que même les centres d'état-civil secondaires installés dans les structures de santé ne sont fonctionnels que dans la province de Koulpélogo. Dans les communes de l'Est (Kompienga, Pama, Madjouarie), les structures de santé ont été désertées par la plupart des personnels formés à l'utilisation des équipements. S'agissant de l'organisation d'audiences foraines pour délivrer aux adultes qui n'en disposent pas des actes d'état civil, leur organisation était financée par le projet. Aucun élément ne permet de prévoir leur poursuite après le projet.

Durabilité de l'amélioration de perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT

Au Bénin, au Togo et dans la province de Koulpélogo du Burkina Faso, l'éclairage public de 46 espaces communautaires a contribué à l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations au niveau local. L'éclairage des sites contribue à sécuriser les lieux et profite aux jeunes qui y développent leurs loisirs le soir et aux écoliers qui y révisent leurs leçons. Ces sites appartiennent aujourd'hui au patrimoine local, vu l'importance que les communautés bénéficiaires leur accordent, d'où leur durabilité. Toutefois, l'entretien des panneaux solaires (que les bénéficiaires ne peuvent assurer) pourrait constituer un risque pour leur durabilité.

4.4.3 Conclusion sur la durabilité

En dépit du contexte on ne peut plus difficile (avancée de l'insécurité, Covid-19, changement de pouvoir au Burkina Faso), le projet a obtenu un certain nombre de résultats importants et, qui plus est, potentiellement durables. Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont effectivement été implantés dans toutes les communautés frontalières couvertes par le projet. Ces structures ont été renforcées et, pour la plupart, sont fonctionnelles aujourd'hui (après projet). Elles pourraient en outre, constituer le support au niveau communautaire du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent, qui lui, n'a pas pu être complètement mis en place. Des efforts importants ont été déployés au Bénin et au Togo pour susciter coopération active entre l'Administration, les FDS et les populations dans le cadre de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme. Toutefois, la durabilité des acquis dans ce domaine semble faible. La « distance » entre FDS et Population était trop importante pour être résorbée en si peu de temps. Dans le cas du Togo, des faits observés ont également contribué à compromettre une éventuelle durabilité des acquis dans ce domaine.

Dans le domaine de l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité, les résultats les plus notables en termes de durabilité sont observés au Togo. Au Burkina, dans les trois communes couvertes de la province de Koulpélogo, l'autonomisation a été lancée à travers les AGR. Dans l'autre province couverte (Kompienga), l'avancée de l'insécurité n'a pas permis une bonne mise en œuvre de ce volet du projet.

Au Bénin où le projet s'est appesanti sur l'amélioration de l'employabilité, la formation/apprentissage se poursuit. Dans le domaine de l'appui pour l'accès, les équipements et les formations des centres d'état civil et des centres secondaires d'état civil constituent un acquis potentiellement durable des communes bénéficiaires. Enfin l'éclairage des sites publics naguère réputés à risque a fortement amélioré la perception de l'insécurité des personnes et des biens dans les communautés bénéficiaires au Bénin et au Togo. Cet acquis est peut également être durable si des mécanismes d'entretien des installations sont rendus disponibles. Il faut cependant souligner que la durabilité de l'ensemble de ces acquis est fortement menacée par la poussée inexorable de la violence jihadiste dans la zone frontalière BBT.

4.5 L'efficacité dans la mise en œuvre du projet

4.5.1 Évaluation du taux d'efficacité

La mesure de l'efficacité porte sur l'appréciation du rapport existant entre la quantité et la qualité des résultats obtenus et les ressources matérielles, humaines et financières mises en œuvre pour les obtenir.

4.5.1.1 Taux de réalisation financière

Selon documentation du projet, le budget global du projet convenu entre les trois agences partenaires (OIM et PNUD récipiendaires et PBF bailleur) est de **3 275 000** dollars américains (USD). Toutefois, une reconstitution des allocations respectives aux cinq bureaux pays (OIM Burkina, OIM Bénin, OIM Togo, PNUD Bénin, PNUD Togo) chargés de l'exécution des activités fait ressortir un montant total alloué à l'exécution des activités de **2 002 500** USD. La différence (# 40%) pourrait provenir de coûts de personnels et d'administration. Le montant mobilisé au titre de la mise en œuvre des activités est de **1 984 976,68** USD comme il apparaît dans le tableau suivant. Le taux d'exécution financière (fonds mobilisés/investis dans les activités/fonds alloués) est donc de l'ordre de **99,12%**. Le taux de réalisation physique (assimilé par simplification au taux d'efficacité) est évalué ci-dessous

Tableau 9 : Synthèse des allocations et réalisations (par produits) par agences pays

Résultats/Produits/Activités	Niveau d'exécution financière							Taux d'exécution financières
	Budget total alloué pour l'activité	Exécution financière OIM Bénin	Exécution financière PNUD Bénin	Exécution financière OIM Burkina	Exécution financière PNUD Togo	Exécution financière OIM Togo	Exécution financière totale (trois pays)	
Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleur prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes.								
Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.								
Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.	260 000,00		131 687,56	111 680,87	16 359,46	-	259 727,89	99,90%
Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.								
Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.	60 000		60 560,83				60 560,83	100,93%
Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et a l'extrémisme violent.								
Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et a l'extrémisme violent.	140 000	-	81 000,00	52 385,00	4 744,61	-	138 129,61	98,66%
Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.								
Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.	237 000,00	55 691,25	50 100,60	81 344,52	7 528,26	30 112,48	224 777,11	94,84%
S/Total	697 000,00	55 691,25	323 348,99	245 410,39	28 632,33	30 112,48	683 195,44	98,02%
Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique.								
Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.								
Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.	549 000,00	100 250,83	-	284 556,97	128 301,63	49 048,63	562 158,06	102,40%
Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice.								
Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice.	340 000,00		188 620,56	95 299,75	32 393,83	-	316 314,14	93,03%
S/Total	889 000,00	100 250,83	188 620,56	379 856,72	160 695,46	49 048,63	878 472,20	98,82%
Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr								
Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.								
Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.	150 500,00	-	87 841,20	-	58 725,17	-	146 566,37	97,39%
Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée								
Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée	266 000,00	132 184,38		110 713,86		33 845,87	276 744,11	104,04%
/Total	416 500,00	132 184,38	87 841,20	110 713,86	58 725,17	33 845,87	423 310,48	101,64%
TOTAL GENERAL	2 002 500,00	288 126,46	599 810,75	735 980,97	248 052,96	113 006,98	1 984 978,12	99,12%

4.5.1.2 Taux d'exécution physique

S'agissant de l'exécution des activités prévues, la reconstitution sur la base des documents reçus se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 10 : Niveau d'exécution physique

N°	Résultats/Produits/Activités	Niveau d'exécution physique				Exécuté =1 ; Non exécuté =0
		Total cible à atteindre à la fin du projet	Bénin	Burkina	Togo	
	Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleur prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes.					
	Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.					
1	Activité 1.1.1 : Réaliser une étude de démarrage du projet dans l'espace transfrontalier BBT sur les dynamiques de conflit et les moteurs de l'extrémisme violent (avec un accent sur les dynamiques transfrontalières)	1		1		1
2	Activité 1.1.2 : Former les membres des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur les mécanismes de prévention et de résolution pacifique des conflits ;			150	331	1
3	Activité 1.1.3 : Appuyer le fonctionnement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits (élaboration et mise en œuvre de plans d'actions annuels) ;			8		1
4	Activité 1.1.4 : Réviser et diffuser les guides pertinents de gestion des conflits.	500		500		1
	Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.					
5	Activité 1.2.1 : Mettre en place des comités locaux de prévention	5	5			1
6	Activité 1.2.2 : Former les membres des comités locaux de prévention	125	125			1
7	Activité 1.2.3 : Mettre en réseau les comités locaux de prévention	1	1			1
	Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.					
8	Activité 1.3.1 : Installer et former des points focaux de l'ONAFAR dans la zone d'intervention	32		32		1
9	Activité 1.3.2 : Organiser des sessions de sensibilisation des leaders religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble	6 60		3 60		1
10	Organiser avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes, des caravanes pour la paix	15				1
11	Diffuser et partager à travers les médias locaux les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits et de prévention de l'extrémisme violent dans les localités frontalières ciblées		15		24	1
	Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.					
12	Activité 1.4.1 : Mettre en place un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent.	1		1		1
13	Activité 1.4.3 : Mener des dialogues communautaires transfrontaliers sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, à travers des fora avec les groupes cibles (jeunes, femmes, leaders politiques, coutumiers, religieux, etc.).	6	6	6	5	1
14	Activité 1.4.4 : Mettre en place des cadres communaux/ départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans l'espace du projet 03 leaders religieux par préfecture pourront participer au dialogue inter-religieux au niveau transfrontalier Au niveau local un cadre de 05 membres pour animer le dialogue	18 36	6 6	6 6	5 5	1 1
15	Activité 1.4.5 : Organiser des journées des communautés vivant dans l'espace du projet pour la promotion du dialogue social (organisation rotative de la journée)	3	1	1	1	1
	Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique.					
	Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.					
16	Activité 2.1.1 : Réaliser une cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles ;	1		1		1
17	Activité 2.1.2 : Orienter les jeunes et femmes dans la définition de leurs projets de vie	18	6	6	6	1
18	Activité 2.1.3 : Développer des curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes	2				1
19	Activité 2.1.4 : Former les femmes et les jeunes sur les métiers choisis, en entrepreneuriat, plaidoyer et leadership.	320	100	132	108	1
20	Activité 2.1.5 : Octroyer des kits d'installation et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes et femmes	320	100	120	48	1
	Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'Etat civil et la justice.					
21	Activité 2.2.1 : Mettre en place des centres secondaires d'Etat civil pour renforcer le maillage de la zone du projet ;	6	25	6	12	1
22	Activité 2.2.2 : Organiser des audiences foraines (opération d'établissement de CNIB, d'actes de naissance et de jugement)	2200 CNIB 600 extraits		2200	1600	1
23	Activité 2.2.3 : Doter les services d'Etat civil en équipements informatiques et périinformatiques	18	25	6	12	1
24	Activité 2.2.4 : Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains	2/3				0
25	Activité 2.2.5 : Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations					0
	Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr					
	Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.					
26	Activité 3.1.1 : Organiser des journées portes-ouvertes sur les rôles et missions des FDS au profit des populations	36	2			1
27	Activité 3.1.3 : Organiser des activités d'intérêt public au profit des populations (ex : salubrité publique)	36			4	1
	Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée					
28	Activité 3.2.1 : Identifier les lieux publics à risque et les besoins des populations en matière de sécurité. (au moins 05 lieux publics par préfectures)	3	26	30	8	1
29	Activité 3.2.2 : Acquérir des kits solaires pour éclairage publics		125	93	20	1
30	Activité 3.2.3 : Installer les kits solaires dans lieux publiques à risque par des activités de Cash for Work au bénéfice des jeunes et des femmes.		26		8	1
	Taux Exécution physique					93,3%

Au total donc, 30 activités ont été identifiées et devaient être exécutées pour contribuer à la création des 8 produits attendus du projet. Le tableau précédent montre que 28 parmi elles ont été effectivement réalisées. Par contre la réalisation des deux activités ci-après n'a pu être ni documentée ni observée sur le terrain :

- ☞ *Activité 2.2.4 : Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains ;*
- ☞ *Activité 2.2.5 : Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations*

Le taux d'efficacité (activités réalisées/sur activités prévues) ou taux d'exécution physique est donc estimé à 93,3%.

4.5.1.3 Taux d'efficience

L'efficience met en relation les résultats obtenus avec les ressources financières utilisées. Pour rappel, l'efficience dans la réalisation d'un projet consiste à obtenir le plus d'extrants possible à partir des intrants disponibles. Elle est exprimée par le **taux d'efficience**. Le taux d'efficience représente le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés (taux d'exécution physique/taux d'exécution financière). Pour le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo programme 2017-2021, le **taux d'efficience est donc de 0,94**. L'optimum visé en matière de taux d'efficience est évidemment 1. Par définition, **un taux d'efficience égal à 1 est synonymie d'une performance optimale en matière d'efficience, c'est-à-dire d'une bonne utilisation des ressources. Dans le cas d'espèce, le taux d'efficience est légèrement inférieur à 1, ce qui traduit une utilisation acceptable des ressources mises à la disposition du projet.**

4.5.1.4 L'optimalité du couple (efficience/efficacité)

L'optimalité du couple (efficience/efficacité) est atteinte si les deux valeurs sont égales à 1. Cette équivalence (efficience = 1 ; efficacité = 1) traduit d'ordinaire **une utilisation optimale des ressources mises à disposition et en même temps, la mise en œuvre de stratégies pertinentes dans l'exécution des activités**. D'autres y ajoutent une connaissance approfondie et une maîtrise de l'environnement de mise en œuvre et une flexibilité dans la mise en œuvre du projet (activité et gestion financière) ayant permis de s'adapter à tous les changements intervenus en cours du déroulement du projet mise en œuvre. Dans le cas d'espèce, avec un taux d'efficacité et un taux d'efficience inférieurs à 1, on ne peut invoquer l'optimalité du couple (efficience, efficacité). Evidemment, le contexte de mise œuvre très difficile surtout du côté du Burkina Faso s'appropriait peu à cela.

☞ **Approche qualitative d'appréciation de l'efficience**

L'efficience dit-on, est le rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en place. Vu sous cet angle, au-delà des indicateurs formels d'appréciation d'ordre quantitatif ci-dessus, l'équilibre non réalisé entre « efficience » et « efficacité » fait surtout penser aux activités d'importance capitale qui n'ont pu être menées à terme comme la mise en place du mécanisme d'alerte précoce, l'implantation des AGR par les bénéficiaires dans la Kompienga et l'apprentissage/formation des jeunes et femmes bénéficiaires au Bénin toujours en cours au moment de l'évaluation finale. Pour toutes ces activités, la dépense utile à la réalisation complète a été engagée sans, en définitif la formation du résultat espéré.

4.6 Analyse des questions transversales portant sur la prise en compte du genre et la programmation sensible aux conflits

4.6.1 Prise en compte du genre

Le projet a respecté de façon rigoureuse la parité homme/femme dans le choix des bénéficiaires. Les femmes représentent par exemple 50% des bénéficiaires des activités développées dans le cadre de l'autonomisation à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des AGR et à améliorer l'employabilité (Produit 2.1). Qui plus est, si la limite d'âge a été fixée à 35 ans pour les jeunes hommes, pour les femmes bénéficiaires, il n'y a pas eu de limite sur ce point. En outre, les actions d'information, de sensibilisation et de communication pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent (Produit 1.3) ont été destinées aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Il en a été de même que dans l'appui pour l'accès à l'Etat civil et à la justice (Produit 2.2).

La mise en place et le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires a par contre impliquée beaucoup plus d'hommes que de femmes (Produit 1.1). L'explication de cela est que dans la tradition des communautés ciblées, la prévention et la résolution des conflits sont des fonctions sociales dévolues aux hommes. Du reste, la plupart des organisations communautaires s'activant dans ce domaine²⁰, trouvées sur le terrain étaient essentiellement composées d'hommes (« *les sages* »). Le projet ne pouvait donc pas, au nom du respect des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux, bouleverser cet ordre social (programmation sensible aux conflits).

4.6.2 La programmation sensible aux conflits

Si au Benin et au Togo il n'y a rien à dire sur la programmation sensible aux conflits, au Burkina Faso, des questions se posent sur la question. En effet, on sait qu'une partie de la zone, notamment la province du Kompienga était déjà sous tension au début du projet²¹. Dès lors, au nom du principe de la sensibilité du projet aux conflits, il s'imposait de réaliser régulièrement une analyse des risques en relation avec le développement des activités. D'autant plus que la situation sécuritaire s'est progressivement dégradée, à tel point que dans la zone de couverture du projet dans la région Est du Burkina, seuls les centres urbains de Pama et Kompienga échappent aujourd'hui au contrôle des groupes armés. On sait que le projet a tenu compte pendant un moment de la situation sécuritaire. En effet, les formations des bénéficiaires AGR de Madjouarie ont été par exemple délocalisées Pama pour des raisons de sécurité à l'époque. De même, pendant l'année 2021, la plupart des rencontres organisées dans le cadre des activités du projet ont été délocalisées à Tenkodogo. Mais on peut se poser des questions sur la réalisation d'analyses approfondies relatives à l'évolution de la situation sécuritaire pour au moins trois raisons :

- ☞ L'enlèvement de deux bénéficiaires AGR sur la route Pama-Tenkodogo, dont un est jusqu'ici porté disparu et l'autre libéré : cet événement a eu lieu en fin 2021 alors que les groupes armés ont occupé la zone. Délocaliser les activités à Tenkodogo encore sûre était pertinent si les acteurs pouvaient y arriver en toute sécurité, ce qui n'était plus apparemment le cas pour ceux venant de Pama²² à une certaine période. L'appréciation du contexte sécuritaire a, de toute évidence été insuffisante à une certaine période ;
- ☞ Le constat actuel : des bénéficiaires du financement AGR continuent de braver le danger pour venir retirer leur financement viré aux agences de la SONAPOST de Fada Gourma et Tenkodogo. Comme déjà indiqué, la mission d'évaluation a accompagné deux bénéficiaires

²⁰ Il y a tout de même quelques ONG mixtes au niveau local comme les Conseils communaux des jeunes, Touriyah et OFPD pour Pama par exemple

²¹ Dès 2018, plusieurs incidents graves ont été recensés dans la région de Fada Gourma dans la région Est du pays. Des attaques ont à l'époque été signalées dans la province de la Kompienga, à proximité de la réserve de Pama déjà. A cette période déjà, les ambassades occidentales ont déconseillé les voyages dans la zone, notamment les visites dans les réserves de Singou, Pama et Arly.

²² Selon le point focal du CNJ (responsable de la mise en œuvre du projet à Pama), l'enlèvement n'a pas eu lieu au cours d'une activité du projet. Toutefois, en recoupant tous les témoignages recueillis, en particulier de certains bénéficiaires rencontrés, c'est bien sur le chemin du retour d'une rencontre du projet organisé à Tenkodogo qu'a eu lieu l'incident. Quoi qu'il en soit, l'incident montre que la sécurité n'était plus garantie tout autour de Pama à la période de l'incident. Des rencontres ont pourtant été organisées au premier trimestre 2022 à Tenkodogo sous l'initiative du projet

arrivés la veille de Pama et Kompienga venu retirer leur financement à l'agence SONAPOST de Fada le 22/06/2022. Les deux ont déclaré avoir fait trois jours de marche en zone occupée avant d'atteindre « la zone sûre », se déplaçant seulement la nuit à travers des sentiers détournés. Un risque énorme étant donné que selon eux, les groupes armés quadrillent la zone. On sait, d'après le recoupement des informations de terrain que le virement de la subvention est arrivé à la SONAPST en février 2022. A cette période pourtant, l'occupation d'une bonne partie de la zone (province de Kompienga) par les groupes armés était déjà actée. Les analyses sur la situation sécuritaire, si elles ont été réalisées, n'ont pas visiblement posé la question de savoir comment les bénéficiaires de Pama, Kompienga et Madjouarie pourraient avoir accès à leur financement dans les guichets de la SONAPOST à Fada et Tenkodogo. Là également des questions se posent sur l'analyse et la prise en compte de la donne sécuritaire.

- ☞ Les points focaux du CNJ, puisque c'est d'eux qu'il s'agit dans la coordination locale et la mise en œuvre de beaucoup d'activités du projet dans la zone en question, ont toutes les qualités qu'il faut pour implémenter un projet dans leurs localités. Cependant, de toute évidence, ils affichent des insuffisances dans le domaine de la programmation sensible aux conflits. Ce sont eux par exemple qui insistent pour que les infrastructures d'éclairage public soient envoyées à Pama et Kompienga en dépit du contexte décrit plus haut. A leur décharge, ils ne sont pas forcément formés à cela.

Au regard des points ci-dessus évoqués, la meilleure option programmatique n'a pas toujours été prise au regard de la sensibilité du contexte. Certaines activités et décisions n'ont pas été précédées d'une évaluation approfondie correcte des risques sécuritaires.

4.7 Effets catalytiques du projet

Il existe plusieurs acquis du projet sur lesquels d'autres partenaires techniques et financiers, les mêmes partenaires ou les Etats impliqués peuvent de baser pour réaliser des résultats dans le cadre de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, voire du relèvement socioéconomique des populations des zones frontalières de l'espace BBT. Au regard du contexte et des enjeux sécuritaires de la sous-région (menaces sur le Bénin et le Togo, portes d'accès vers les pays côtiers oust-africains), l'acquis le plus valorisable à terme est le travail réalisé par le projet dans la mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Pour rappel, le projet a déjà mis en place une organisation structurée au niveau des communautés de part et d'autre des frontières qui peut servir de base à un tel mécanisme dans le domaine de l'observation, de la collecte et de la transmission des données. Il a en plus, appuyé la création même du mécanisme. Un règlement intérieur, un cahier de charge et un plan d'action existent également grâce aux appuis du projet. En considérant ces acquis, le financement du PBF (le projet) a été utilisé pour poser des jalons importants en faveur de la consolidation de la paix et la mise en place de plateformes pour la consolidation de la paix ?

En tout état de cause, il ne reste plus que l'opérationnalisation du mécanisme nécessitant l'implication des trois Etats au niveau le plus élevé et les investissements requis pour le fonctionnement du mécanisme.

On peut voir la fonctionnalité de ce mécanisme d'alerte précoce comme une demande sous-régionale face à l'avancée inexorable du djihadisme vers les pays du Golfe de Guinée. Et le parachèvement de ce processus est d'autant plus susceptible d'attirer l'attention des PTF qu'il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale en 2006 des Nations Unies et intègre la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme et le protocole relatif au mécanisme de prévention, de maintien de la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO.

Dans le même ordre d'idée, les acquis obtenus en matière de renforcement des capacités des populations vulnérables de l'espace frontalière BBT à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité sont également susceptible de capitalisation. Le côté stratégique de cette capitalisation est qu'elle répond à une préoccupation explicitement mentionnée dans le « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » de la CEDEAO qui est que la pauvreté, le chômage des jeunes, les inégalités et l'absence de politiques gouvernementales dynamiques en faveur des communautés défavorisées et marginalisées entretient et nourri l'extrémisme violent dans la sous-région. Dans ce cadre, l'approche développée par le projet peut constituer un modèle. Les acquis également peuvent constituer une base susceptible de mise à échelle par exemple dans le cas des AGR et appuis aux groupements collectifs développés au Togo.

Au Bénin aussi, le processus innovant d'amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes peut être capitalisé. Certains partenaires peuvent s'impliquer dans le financement en faveur des jeunes en fin de formation/apprentissage et répliquer le modèle dans l'espace BBT dans le cadre de la réduction des vulnérabilités observées dans la zone frontalières BBT, voir ailleurs dans l'espace CEDEAO.

5 CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

- **La non-réalisation de certains effets attendu du Résultat 1, en particulier du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel laisse un goût d'inachevé et incite à poursuivre l'action**

Les résultats de l'évaluation montrent que des acquis importants ont été obtenus dans le cadre de la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Les structures communautaires de base ont été créées ou renforcées des trois côtés de la zone frontalières qui peuvent assurer la mission de veille et d'alerte. Les autorités administratives de la zone (préfets en particulier) ont également été préparés. Le cahier de charges du mécanisme et son règlement intérieur ont été élaborés lors de la rencontre de Dapaong. Toutefois, l'objectif ultime qui est l'opérationnalisation du mécanisme n'a pas été réalisée. Or, avec l'évolution actuelle de la menace extrémiste dans l'espace BBT (menaces de plus en plus fortes contre le Togo et le Bénin), la mise en place et le fonctionnement de ce mécanisme revêtent un caractère stratégique. Stratégique pour les trois pays concernés, mais également stratégique pour les autres pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest auxquels l'espace BBT sert comme un bouclier.

En même temps, comme indiqué dans l'analyse, il n'est pas certain que les trois Etats concernés puissent parvenir à l'opérationnalisation du mécanisme sans l'entremise d'une tierce partie. Plus simplement, il y a un risque important que les acquis obtenus dans ce domaine par le projet ne servent à rien si le projet n'est pas reconduit. Pour ces deux raisons, les agences partenaires devraient poursuivre l'action, voire l'amplifier en s'ouvrant à d'autres partenaires techniques et financiers compte tenu des investissements nécessaires.

- **Le budget rendu disponible ne pouvait permettre d'obtenir la réalisation des effets attendus du Résultat 2. Pour renforcer la résilience des populations les plus vulnérables face au risque extrémiste, il faut atteindre une masse critique de jeunes et de femmes en termes de renforcement de leur résilience socio-économique**

L'idée qui sous-tend le Résultat 2 du projet est on ne peut plus pertinente. D'ailleurs, toutes les stratégies internationale et régionales visant à prévenir l'extrémisme violent indiquent clairement la nécessité de s'attaquer aux causes profondes qui l'engendrent, en particulier la vulnérabilité et la marginalisation économique et politique de certains groupes, ou les violations de leurs droits. Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables de l'espace frontalière BBT pour prévenir le risque extrémiste relève donc de la nécessité au regard de l'état de fragilité des populations concernées. Seulement, ce n'est pas en appuyant une vingtaine de personnes vulnérables par commune qu'on arrivera à produire l'effet escompté. C'est pourquoi, il faudrait non seulement reconduire le projet mais aussi mettre un accent particulier en termes d'investissement afin de pouvoir atteindre une masse critique de jeunes et de femmes. Dans cette perspective, élargir le partenariat à d'autres institutions pourrait être une bonne option.

- **L'effet ciblé dans le Résultat 3 reste d'actualité : malgré les efforts consentis, la problématique de la confiance entre les populations, les administrations et les FDS reste entière**

Des avancées ont certes été réalisées dans le cadre du rapprochement entre les administrations d'Etat d'une part et les populations habitant l'espace transfrontalière BBT d'autre part. Cependant, tout compte fait, le manque de confiance entre ces parties persiste. Or, pour créer les conditions idoines de prévenir le radicalisme une confiance mutuelle pouvant favoriser la collaboration des trois parties reste une nécessité absolue. L'action du projet dans ce sens devrait donc être poursuivie et intensifiée.

5.2 **Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser**

☞ La combinaison des avantages comparatifs des agences du SNU permet l'efficacité dans la mise en œuvre des projets

Le projet a combiné l'expertise spécifique de deux agences, notamment l'OIM et le PNUD. Le PNUD a apporté son savoir-faire dans la réalisation du Résultat 1, à quelques produits des Résultats 2 et 3 sur les questions liées à la gouvernance et au relèvement socioéconomique des groupes vulnérables. L'OIM de son côté a pris en charge le Résultat 2 et certains produits du Résultat 3 liés, entre autres, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à leur employabilité ainsi que l'amélioration de la perception de la sécurité des biens et des personnes qu'ont les communautés cibles. La coréalisation s'est en outre déroulée sans difficulté majeure selon les deux agences, avec un mécanisme de suivi et évaluation basé sur le partage permanent des données et informations collectées centralisées au niveau de la coordination (OIM Burkina Faso). Autant donc du point de vue technique (mise en œuvre des activités utilisant les avantages comparatifs de chaque agence) que du point de vue de la coordination, la coréalisation entre le PNUD et l'OIM peut être comptée comme une expérience à capitaliser.

☞ Pour réellement atteindre les résultats stratégiques visés par le projet, qui demeurent du reste une priorité dans l'espace BBT, il faut plus de moyens que le projet en a disposé

L'atteinte des résultats espérés par le projet nécessitait sans doute plus de moyens. Le cas des moyens à mobiliser pour améliorer la situation socioéconomique des jeunes et des femmes qui peut les rendre vulnérables face à l'influence des forces extrémistes a été invoqué ci-dessus. Rappelons-le, pour atteindre l'effet escompté, le projet devait disposer de moyens suffisants pour impliquer beaucoup plus de jeunes et de femmes. Ce constat aussi constitue une leçon que les agences impliquées devraient intégrer dans leurs prochaines actions sur le sujet.

☞ Dans le cadre de la mise en œuvre de projets dans l'espace BBT, tous les agents d'exécution devraient bénéficier de formation dans le domaine de la programmation sensible aux conflits

Dans le contexte actuel de l'espace BBT, il semble nécessaire pour tous les intervenants, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de projets à l'échelle d'un ou de plusieurs pays, d'adopter une approche sensible aux conflits. Le contexte de la zone marqué par la fragilité et la menace extrémiste rend obligatoire cette approche. En conséquence, les institutions gouvernementales et les ONG partenaires de mise en œuvre devraient être imprégnées de ce concept. En effet, l'approche sensible au conflit permet de définir les mesures à prendre pour œuvrer en faveur du renforcement de l'État et de la consolidation de la paix, et de comprendre comment travailler dans ce type de contexte.

Les interventions doivent veiller à ne pas aggraver involontairement les tensions sociales et politiques. Elles doivent plutôt exploiter le potentiel permettant de renforcer la cohésion sociale et la paix. Selon la définition qui en est donnée, la sensibilité aux conflits consiste à utiliser le contexte comme point de départ pour la planification d'une intervention et à adapter l'ensemble des aspects d'une organisation à ce contexte. Cette adaptation englobe, entre autres, la façon d'intervenir, les structures de travail, les principes, les valeurs et les politiques mis en œuvre. Un projet sensible aux conflits exige l'application de principes clefs, comme la participation, le respect et le partenariat.

Enfin cette sensibilité aux conflits exige une évaluation périodique approfondie de l'évolution du contexte sécuritaire aux fins d'adaptation à chaque fois que nécessaire.

5.3 **Recommandations**

5.3.1 **Recommandation principale : poursuivre l'action**

5.3.1.1 **Justification d'une continuation de l'action**

La mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est plus que jamais d'actualité dans le contexte actuel de la zone frontalière BBT. L'espace frontalier de la Région-Est du Burkina Faso est sous le contrôle des forces extrémistes violentes pour une grande partie. De ce fait, la menace se précise de plus en plus pour le Togo et le Bénin.

Du reste, dans les deux pays des incursions sporadiques de plus en plus meurtrières sont relevées. Cela a été le cas le 26 Juin au Bénin à Dasséri, dans la préfecture de l'Atacora dans le nord du Bénin, près de la frontière avec le Burkina Faso. Début mai 2022, une attaque a été perpétrée dans le nord du Togo, au cours de laquelle le pays a perdu huit soldats. Il faut dire qu'au Bénin, le département de l'Atacora situé à proximité de la frontière avec le Burkina Faso et du parc national de la Pendjari est particulièrement menacé. Il en est de même que la préfecture de Kpendjal au Togo, pour ne pas dire toute la zone de la Région des Savanes qui jouxtent de l'autre côté de la frontière burkinabè des territoires déjà occupés par les groupes armés.

La menace est donc aujourd'hui plus que jamais présente dans l'espace frontalier BBT. D'où l'importance de poursuivre l'action initiée par le projet. Il s'agirait de capitaliser les acquis du projet sous évaluation et d'approfondir certains aspects relatifs (entre autres) à l'amélioration de la résilience des populations de la zone frontalière et à la fonctionnalité du mécanisme d'alerte précoce entre les trois pays. S'agissant de ce dernier point, le projet sous-évaluation a montré que l'intervention d'un acteur crédible à l'image des agences du SNU (OIM, PNUD, etc.) qui bénéficient de l'expertise requis peut faciliter la collaboration et la mutualisation des efforts entre les trois Etats concernés. Le projet a lancé la dynamique dans le cadre de ce qu'on peut considérer comme une première phase qu'il y a lieu de capitaliser en mettant en place une seconde phase.

5.3.1.2 Orientations, axes de continuation

☞ Opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce

Il semble impératif d'opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce dans la zone BBT quoi qu'il ne semble pas attirer outre mesure l'attention des Administrations concernées. Des trois côtés, le projet a mis en place les bases d'observation et de collecte des données au niveau communautaire. Un cahier de charge et un plan d'action existent déjà. Il s'agit donc de :

- Renforcer les structures communautaires mises en place des trois côtés des frontières ;
- Mettre en place les mécanismes de collecte des données sécuritaires (communautés vers Administrations) ;
- Mettre en place le mécanisme d'alertes proprement dit, c'est-à-dire les moyens de communication des renseignements entre les Administrations des trois pays

Ce travail est plus complexe qu'il n'y paraît car impliquant les structures d'Etat les plus compétentes dans le domaine et nécessitant la définition de rôles et de responsabilités précises dans chacune des administrations et des choix stratégiques mutualisés en matière de lutte contre le l'extrémisme violent.

☞ Redéfinir la zone d'intervention

Les autorités du Burkina Faso rencontrées ont émis le souhait que le mécanisme d'alerte précoce soit élargie à d'autres zones frontalières comme celle de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger. Il paraît difficile pour un projet du genre développé de couvrir l'ensemble de ces zones, étant entendu que cela nécessiterait l'adhésion des Etats concernés. Néanmoins, en croisant les informations collectées sur le sujet, il apparaît que la frontière Burkina/Côte d'Ivoire semble revêtir une importance stratégique particulière dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent, du fait des liens historiques entre les deux pays (une forte colonie burkinabè établie du côté ivoirien de la frontière avec plein de contentieux historiques non réglés avec le pays hôte). Cette frontière pourrait donc être, à titre d'expérimentation, être associée au projet en ce qui concerne exclusivement l'opérationnalisation d'un mécanisme d'alerte précoce entre les deux pays. Dans le meilleur des cas, cette expérimentation pourrait impliquer un quatrième pays, en l'occurrence la Côte d'Ivoire. Toutefois, elle peut seulement aussi cibler le côté burkinabè de la frontière.

Quoi qu'il en soit, l'espace frontalier BBT devraient concentrer l'essentiel de l'action, avec une attention particulière dans les zones du Nord du Togo et du Bénin souvent fortement peuplées, enclavées par rapport au reste du pays avec une faible présence de l'Etat. Du côté du Burkina, la zone frontalière de la Kompienga n'est plus accessible. Le nouveau projet devrait donc se recentrer sur les communes situées autour de l'axe Tenkodogo-Cinkassé, jusqu'ici épargnées. DU reste, au regard de l'importance de cet axe pour le Burkina Faso (rallie le Port de Lomé), il y a de fortes chances que l'Etat mette le prix pour le sécuriser.

☞ Poursuivre les activités visant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes

Cette composante du projet demeure fondamentale pour les raisons expliquées dans l'analyse. En prolongement des acquis obtenus de la première phase, il s'agirait dans les trois pays de :

- Offrir un accompagnement des AGR lancées. Cette action peut faire l'objet de contractualisation avec les ONG ou les structures d'Etat locales spécialisées. Il s'agirait d'appuyer les AGR et les groupements bien lancés dans la région des savanes au Togo afin de créer des modèles répliquables dans le pays et dans l'espace BBT ;
- Dans le cas particulier du Burkina Faso, les bénéficiaires des AGR sont dispersés du fait de l'insécurité. Beaucoup d'entre eux n'ont pu mettre en place leurs AGR. Cependant, tous les bénéficiaires en situation de PDI sont localisés grâce à l'expertise du CNJ. Il en existe qui ont pu lancer leur AGR malgré leur situation de PDI. La mission en a rencontré à fada Gourma et à Tenkodogo. Le nouveau projet devrait procéder à une identification de tous les bénéficiaires ayant pu lancer leurs AGR en situation de PDI avec le double objectif de leur offrir l'appui nécessaire à leur expansion (coaching, financement de leur fonds de roulement...) et pour en faire des modèles pour les autres communautés PDI du pays ;
- Le volet portant sur l'amélioration de la résilience socioéconomiques des jeunes et des femmes dans l'espace transfrontalier BBT est d'une importance capitale pour les raisons expliquées dans l'analyse. Cependant, pour atteindre l'effet visé, il faudrait mettre en place un financement suffisant pour atteindre une masse critique de jeunes et de femmes des trois côtés des frontières. Autrement dit, Il faut élargir le nombre des bénéficiaires pour obtenir les effets escomptés. La première phase a montré la faisabilité de l'action. Le nombre de bénéficiaires a été cependant trop limitée ;
- En ce qui concerne l'expérience tentée au Bénin consistant à améliorer l'employabilité des jeunes, il convient d'aller plus loin que la formation/apprentissage. Dans la zone en question, l'offre d'emploi est marginale. Plutôt donc que de former des jeunes et de les abandonner à leur sort dans ce contexte, le projet pourrait, à l'issue de la formation/apprentissage, les doter de kits pour leur installation, à l'image de ce qui a été expérimenté avec succès au Togo voisin

☞ Dans le domaine de la mise en œuvre : améliorer la flexibilité et développer des « procédures d'urgence » internes au niveau des agences d'exécution, en particulier pour l'OIM

S'il y a un constat irréfutable de la présente évaluation, c'est qu'on aurait pu obtenir davantage de résultats en « *allant plus vite* ». Pour rappel, la première réunion organisée dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce, pourtant inscrite en bonne place parmi les résultats attendus du projet a été tenue à 15 jours de la clôture du projet en Mars 2022. L'éclairage prévu dans le cadre de l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations n'était pas encore installé au Burkina Faso à la fin de la mission d'évaluation. Le processus de sélection des bénéficiaires d'AGR s'est déroulé sur quasiment une année entière. On peut sûrement faire mieux du côté de l'OIM. Pour preuve, l'OIM et le PNUD Togo ont installé les AGR prévues dès Novembre 2021.

Rappelons que les projets du PBSO sont réputés d'une durée relativement courte de l'ordre de 24 mois. Pour optimiser les ressources fournies par ce bailleur de fonds, il est nécessaire de raccourcir les procédures de mise en place des équipes de projet, de contractualisation avec les agents de mise en œuvre ainsi que celles liées, de façon plus générale, à la prise de décisions et aux décaissements. Si l'OIM et le PNUD au Togo ont pu implémenter toutes les activités du projet et se donner même le temps d'observer les effets, c'est qu'il est tout à fait possible pour les autres bureaux d'aller plus vite.

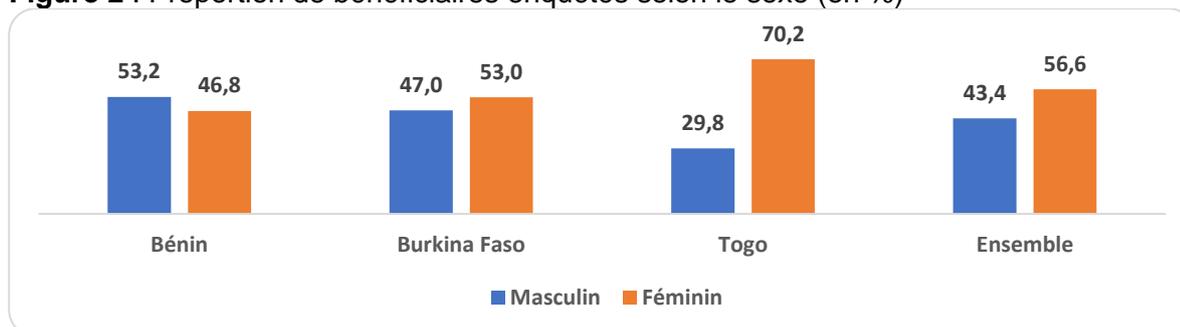
ANNEXES

ANNEXE 1: TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES DES AGR ET DES ACTIONS PORTANT SUR L'EMPLOYABILITE (RESULTAT 2)

✚ Répartition des bénéficiaires selon le sexe

La **Figure 2** donne la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le sexe et par pays. Dans l'ensemble, les effectifs ont été relativement équilibrés entre les hommes (43,4%) et les femmes (56,6%). L'analyse selon le pays montre plus de femmes (70,2%) que d'hommes (29,8%) bénéficiaires enquêtés au Togo. Au Burkina (53,0% de femmes contre 47,0% de hommes) et au Bénin (46,8% de femmes contre 53,2% de hommes) la répartition entre les hommes et les femmes des bénéficiaires enquêtés assez similaire à celle de l'ensemble des trois pays.

Figure 2 : Proportion de bénéficiaires enquêtés selon le sexe (en %)

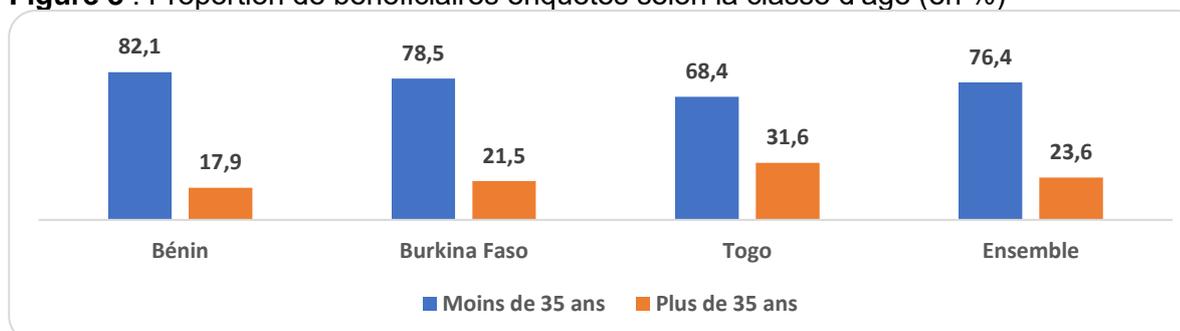


Source : Étude d'évaluation finale, 2022

✚ Répartition des bénéficiaires selon la classe d'âge

La répartition des bénéficiaires enquêtés selon la classe d'âge et par pays est donnée par la **Figure 3**. L'analyse de cette figure permet de voir que cette répartition est en cohérence avec la cible principale du projet qui sont les jeunes. Globalement, 23,6% des bénéficiaires enquêtés sont âgés de plus de 35 ans contre 76,4% de moins de 35 ans. Parmi les trois pays, c'est au Togo que l'on enregistre une proportion plus élevée de plus de 35 ans qui ont été concernés par la collecte des données (31,6% au Togo, 21,5% au Burkina Faso et 17,9% au Bénin).

Figure 3 : Proportion de bénéficiaires enquêtés selon la classe d'âge (en %)



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

✚ Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction

Le

Tableau 1 donne la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le niveau d'instruction. L'examen de ce tableau montre que la distribution des bénéficiaires enquêtés selon le niveau d'instruction est relativement fonction du pays. Au Bénin (32,4%) et au Togo (31,0%), les bénéficiaires enquêtés sont dominés par ceux qui ont le niveau secondaire. Par contre, au Burkina Faso, ce sont ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction qui dominent les effectifs enquêtés.

Tableau 1 : Proportion de bénéficiaires enquêtés selon le niveau d'instruction (en %)

Pays	Aucun	Alphabétisé	Primaire	Secondaire
Bénin	22,5	4,0	21,4	32,4
Burkina Faso	38,7	7,2	25,4	24,3
Togo	27,5	15,8	17,5	31,0
Ensemble	29,7	9,0	21,5	29,1

Source : *Étude d'évaluation finale, 2022*

Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial

Le **Tableau 2** montre que la majorité des bénéficiaires enquêtés sont mariés (56, 1% au Bénin, 86,7% au Burkina Faso et 75,4% au Togo). Au Bénin, la proportion des bénéficiaires enquêtés qui sont célibataires est relativement élevée (41,6%).

Tableau 2 : Proportion de bénéficiaires enquêtés selon le niveau d'instruction (en %)

Pays	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf/Veuve
Bénin	41,6	56,1	1,7	0,6
Burkina Faso	11,0	86,7	1,1	1,1
Togo	16,4	75,4	0,6	7,6
Ensemble	22,9	73,0	1,1	3,0

Source : *Étude d'évaluation finale, 2022*

Répartition des bénéficiaires selon la catégorie socio-économique

Parmi les bénéficiaires enquêtés, ceux qui avaient l'agriculture/élevage comme principale occupation avant le projet sont relativement élevés (voir **Tableau 3**). En plus de l'agriculture/élevage ce sont le commerce et l'artisanat qui étaient les principales modes d'occupation des bénéficiaires avant de bénéficier les appuis du projet.

Tableau 3 : Proportion de bénéficiaires enquêtés selon la catégorie socioéconomique (en %)

Pays	Chômage	Agriculture /Élevage	Commerce	Construction	Transformation	Artisanat	Travailleur du privé
Bénin	23,7	31,8	9,2	8,1	1,7	23,1	2,3
Burkina Faso	4,4	47,5	25,9	0,6	1,7	19,9	0,0
Togo	9,9	27,5	24,0	2,9	11,7	22,2	1,8
Ensemble	12,6	35,8	19,8	3,8	5,0	21,7	1,3

Source : *Étude d'évaluation finale, 2022*

NB : les travailleurs du privé sont des jeunes ou des femmes travaillant dans les AGR déjà en activité. Artisans regroupent les tailleurs, les menuisiers, les mécaniciens, etc. La transformation porte essentiellement sur la transformation des produits agricoles.

ANNEXE 2 : VALEUR CALCULEE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE, LES CIBLES ET LES TAUX DE D'ATTEINTE DE CELLES-CI

Numéro	Indicateurs	Désagrégation	Bénin			Burkina Faso			Togo			Ensemble		
			Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux
Indicateur 1.a	% de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes	NA	87,5	80,0	109,4	100,0	80,0	125,0	100,0	80,0		92,9	80,0	116,1
Indicateur 1.b	% de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités	NA	100,0	95,0	105,3	NA	NA	NA	100,0	95,0		100,0	95,0	105,3
Indicateur 1.c	% d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés	Ensemble	17,8	100,0	17,8	43,0	100,0	43,0	44,6	100,0	44,6	35,7	100,0	35,7
		Homme	22,8	100,0	22,8	50,8	100,0	50,8	38,3	100,0	38,3	37,5	100,0	37,5
		Femme	13,6	100,0	13,6	37,2	100,0	37,2	46,8	100,0	46,8	34,6	100,0	34,6
		Jeune	12,7	100,0	12,7	40,1	100,0	40,1	36,8	100,0	36,8	36,5	100,0	36,5
		Adulte	24,8	100,0	24,8	45,9	100,0	45,9	47,9	100,0	47,9	35,7	100,0	35,7
Indicateur 1.1	% de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels. (Ventilé par pays).	NA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	66,7	100,0	66,7	86,7	100,0	86,7
Indicateur 1.3	% de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge)	Ensemble	71,4	100,0	71,4	39,2	100,0	39,2	60,8	100,0	60,8	56,7	100,0	56,7
		Homme	71,3	100,0	71,3	36,5	100,0	36,5	54,9	100,0	54,9	54,3	100,0	54,3
		Femme	71,6	100,0	71,6	41,7	100,0	41,7	63,3	100,0	63,3	58,6	100,0	58,6
		Jeune	65,7	100,0	65,7	34,5	100,0	34,5	48,7	100,0	48,7	49,6	100,0	49,6
		Adulte	100,0	100,0	100,0	56,4	100,0	56,4	87,0	100,0	87,0	80,2	100,0	80,2
Indicateur 1.4	% de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages).	NA	89,5	100,0	89,5	66,7	100,0	66,7	11,3	100,0	11,3	44,7	100,0	44,7
Indicateur 2.a	% de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes	Ensemble	20,9	85,0	24,6	50,6	85,0	59,5	52,5	85,0	61,8	42,0	85,0	49,4
		Homme	26,9	85,0	31,6	59,7	85,0	70,3	45,0	85,0	52,9	44,1	85,0	51,9
		Femme	16,0	85,0	18,9	43,8	85,0	51,5	55,0	85,0	64,7	40,7	85,0	47,9
Indicateur 2.b	% de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet	Ensemble	67,1	80,0	83,8	82,1	80,0	102,6	94,8	80,0	118,6	81,9	80,0	102,4
		Homme	38,2	80,0	47,8	91,7	80,0	114,6	81,8	80,0	102,3	67,9	80,0	84,9
		Femme	86,3	80,0	107,8	76,3	80,0	95,3	96,5	80,0	120,6	87,8	80,0	109,7

Numéro	Indicateurs	Désagrégation	Bénin			Burkina Faso			Togo			Ensemble		
			Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux	Évaluée	Cible	Taux
Indicateur 2.c	% de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté	Ensemble	20,9	95,0	22,0	50,6	95,0	53,3	52,5	95,0	55,3	42,0	95,0	44,2
		Homme	26,9	95,0	28,3	59,7	95,0	62,9	45,0	95,0	47,4	44,1	95,0	46,5
		Femme	16,0	95,0	16,9	43,8	95,0	46,1	55,0	95,0	57,9	40,7	95,0	42,9
Indicateur 2.1	% de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR	Ensemble	61,9	70,0	88,4	70,5	70,0	100,8	58,8	70,0	83,9	63,8	70,0	91,1
		Homme	33,3	70,0	47,6	88,9	70,0	127,0	81,8	70,0	116,9	65,0	70,0	92,9
		Femme	63,1	70,0	90,1	89,5	70,0	127,8	94,8	70,0	135,5	83,3	70,0	119,0
Indicateur 2.2	% populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice	Ensemble	35,6	70,0	50,8	74,0	70,0	105,7	60,7	70,0	86,7	58,0	70,0	82,9
		Homme	38,7	70,0	55,3	77,8	70,0	111,1	67,9	70,0	96,9	62,1	70,0	88,7
		Femme	32,1	70,0	45,9	70,3	70,0	100,4	54,5	70,0	77,9	54,1	70,0	77,3
Indicateur 3.a	% de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés	Ensemble	65,3	95,0	68,8	84,0	95,0	88,4	94,2	95,0	99,1	81,1	95,0	85,4
		Homme	53,3	95,0	56,1	80,0	95,0	84,2	84,3	95,0	88,8	70,2	95,0	73,9
		Femme	79,0	95,0	83,2	87,5	95,0	92,1	98,3	95,0	103,5	89,6	95,0	94,3
		Jeune	64,1	95,0	67,5	81,7	95,0	86,0	92,3	95,0	97,2	78,6	95,0	82,7
		Adulte	71,0	95,0	74,7	92,3	95,0	97,2	98,1	95,0	103,3	89,5	95,0	94,2
Indicateur 3.b	% de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps	Ensemble	80,9	95,0	85,2	69,1	95,0	72,7	80,7	95,0	84,9	76,8	95,0	80,8
		Homme	76,1	95,0	80,1	72,9	95,0	76,8	84,3	95,0	88,8	76,8	95,0	80,8
		Femme	86,4	95,0	91,0	65,6	95,0	69,1	79,2	95,0	83,3	76,8	95,0	80,8
		Jeune	81,0	95,0	85,2	69,0	95,0	72,6	79,5	95,0	83,7	76,3	95,0	80,3
		Adulte	80,6	95,0	84,9	69,2	95,0	72,9	83,3	95,0	87,7	78,2	95,0	82,3
Indicateur 3.1	% de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS	Ensemble	72,3	80,0	90,3	NA	NA	NA	53,8	80,0	67,3	63,1	80,0	78,9
		Homme	79,3	80,0	99,2	NA	NA	NA	56,9	80,0	71,1	62,3	80,0	77,9
		Femme	64,2	80,0	80,2	NA	NA	NA	52,5	80,0	65,6	67,0	80,0	83,8
		Jeune	67,6	80,0	84,5	NA	NA	NA	44,4	80,0	55,6	59,9	80,0	74,8
		Adulte	93,5	80,0	116,9	NA	NA	NA	74,1	80,0	92,6	81,5	80,0	101,8
Indicateur 3.2	% personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT	Ensemble	56,6	80,0	70,8	56,9	80,0	71,1	81,9	80,0	102,3	65,0	80,0	81,2
		Homme	55,4	80,0	69,3	56,5	80,0	70,6	84,3	80,0	105,4	62,3	80,0	77,9
		Femme	58,0	80,0	72,5	57,3	80,0	71,6	80,8	80,0	101,0	67,0	80,0	83,8
		Jeune	54,9	80,0	68,7	50,0	80,0	62,5	77,8	80,0	97,2	59,9	80,0	74,8
		Adulte	64,5	80,0	80,6	82,1	80,0	102,6	90,7	80,0	113,4	81,5	80,0	101,8

ANNEXE 1 : VALEUR CALCULEE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE ET LEUR SITUATION DE REFERENCE

Numéro	Indicateurs	Désagrégation	Bénin		Burkina Faso		Togo		Ensemble	
			Évaluée	Référence	Évaluée	Référence	Évaluée	Référence	Évaluée	Référence
Indicateur 1.a	% de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes	NA	87,5	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	92,9	0,0
Indicateur 1.b	% de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités	NA	100,0		NA	NA	100,0		100,0	
Indicateur 1.c	% d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés	Ensemble	17,8	50,0	43,0	37,5	44,6	0,0	35,7	29,0
		Homme	22,8	ND	50,8	100,0	38,3	100,0	37,5	ND
		Femme	13,6	ND	37,2	100,0	46,8	100,0	34,6	ND
		Jeune	12,7	ND	40,1	100,0	36,8	100,0	36,5	ND
		Adulte	24,8	ND	45,9	100,0	47,9	100,0	35,7	ND
Indicateur 1.1	% de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels. (Ventilé par pays).	NA	100,0	0,0	100,0	0,0	66,7	0,0	86,7	0,0
Indicateur 1.3	% de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge)	Ensemble	71,4	62,3	39,2	97,6	60,8	89,3	56,7	82,0
		Homme	71,3	ND	36,5	ND	54,9	ND	54,3	ND
		Femme	71,6	ND	41,7	ND	63,3	ND	58,6	ND
		Jeune	65,7	ND	34,5	ND	48,7	ND	49,6	ND
		Adulte	100,0	ND	56,4	ND	87,0	ND	80,2	ND
Indicateur 1.4	% de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages).	NA	89,5	ND	66,7	ND	11,3	ND	44,7	ND
Indicateur 2.a	% de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes	Ensemble	20,9	85,0	50,6	85,0	52,5	85,0	42,0	85,0
		Homme	26,9	85,0	59,7	85,0	45,0	85,0	44,1	85,0
		Femme	16,0	85,0	43,8	85,0	55,0	85,0	40,7	85,0
Indicateur 2.b	% de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet	Ensemble	67,1	80,0	82,1	80,0	94,8	80,0	81,9	80,0
		Homme	38,2	80,0	91,7	80,0	81,8	80,0	67,9	80,0
		Femme	86,3	80,0	76,3	80,0	96,5	80,0	87,8	80,0
Indicateur 2.c	% de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté	Ensemble	20,9	95,0	50,6	95,0	52,5	95,0	42,0	95,0
		Homme	26,9	95,0	59,7	95,0	45,0	95,0	44,1	95,0
		Femme	16,0	95,0	43,8	95,0	55,0	95,0	40,7	95,0
Indicateur 2.1	% de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis	Ensemble	61,9	70,0	70,5	70,0	58,8	70,0	63,8	70,0
		Homme	33,3	70,0	88,9	70,0	81,8	70,0	65,0	70,0

Numéro	Indicateurs	Désagrégation	Bénin		Burkina Faso		Togo		Ensemble	
			Évaluée	Référence	Évaluée	Référence	Évaluée	Référence	Évaluée	Référence
	d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR	Femme	63,1	70,0	89,5	70,0	94,8	70,0	83,3	70,0
Indicateur 2.2	% populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice	Ensemble	35,6	61,7	74,0	72,0	60,7	68,0	58,0	67,1
		Homme	38,7	ND	77,8	ND	67,9	ND	62,1	ND
		Femme	32,1	ND	70,3	ND	54,5	ND	54,1	ND
Indicateur 3.a	% de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés	Ensemble	65,3	95,0	84,0	95,0	94,2	95,0	81,1	95,0
		Homme	53,3	95,0	80,0	95,0	84,3	95,0	70,2	95,0
		Femme	79,0	95,0	87,5	95,0	98,3	95,0	89,6	95,0
		Jeune	64,1	95,0	81,7	95,0	92,3	95,0	78,6	95,0
		Adulte	71,0	95,0	92,3	95,0	98,1	95,0	89,5	95,0
Indicateur 3.b	% de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps	Ensemble	80,9	95,0	69,1	95,0	80,7	95,0	76,8	95,0
		Homme	76,1	95,0	72,9	95,0	84,3	95,0	76,8	95,0
		Femme	86,4	95,0	65,6	95,0	79,2	95,0	76,8	95,0
		Jeune	81,0	95,0	69,0	95,0	79,5	95,0	76,3	95,0
		Adulte	80,6	95,0	69,2	95,0	83,3	95,0	78,2	95,0
Indicateur 3.1	% de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS	Ensemble	72,3	0,0	NA	NA	53,8	0,0	63,1	0,0
		Homme	79,3	0,0	NA	NA	56,9	0,0	62,3	0,0
		Femme	64,2	0,0	NA	NA	52,5	0,0	67,0	0,0
		Jeune	67,6	0,0	NA	NA	44,4	0,0	59,9	0,0
		Adulte	93,5	0,0	NA	NA	74,1	0,0	81,5	0,0
Indicateur 3.2	% personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT	Ensemble	56,6	0,0	56,9	0,0	81,9	0,0	65,0	0,0
		Homme	55,4	0,0	56,5	0,0	84,3	0,0	62,3	0,0
		Femme	58,0	0,0	57,3	0,0	80,8	0,0	67,0	0,0
		Jeune	54,9	0,0	50,0	0,0	77,8	0,0	59,9	0,0
		Adulte	64,5	0,0	82,1	0,0	90,7	0,0	81,5	0,0